



cress
Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire de **Midi-Pyrénées**

FOCUS | #5



Economie Sociale et Solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées

Décembre 2015

SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE DE LA DÉMARCHE ET DU DIAGNOSTIC SECTORIEL	5
1. METHODOLOGIE DE LA DEMARCHE	5
2. BILAN 2015 DE LA DEMARCHE	7
3. IMPACTS ET PERSPECTIVES DE LA DEMARCHE	8
REPÈRES : GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	9
1. QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?	9
2. QU'EST-CE QU'UN DÉCHET ?	12
3. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET RÉGLEMENTATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	14
4. L'ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS	16
INITIATIVES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS	22
1. ENTREPRISES ET INITIATIVES DE L'ESS EN MIDI-PYRÉNÉES	22
2. ZOOM SUR 10 INITIATIVES DE TOULOUSE MÉTROPOLE	26
3. DES INITIATIVES DE L'ESS DANS TOUS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	36
4. DES DYNAMIQUES DE COOPÉRATION AUTOUR DE L'ESS EN MIDI-PYRÉNÉES	37
COOPÉRATIONS ENTRE ENTREPRISES DE L'ESS	37
COOPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES "CLASSIQUES"	40
COOPÉRATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	42
5. BENCHMARK : 5 PROJETS DE COOPÉRATION STRUCTURANTS EN FRANCE	43
L'ESS DANS LA GESTION DES DÉCHETS EN MIDI-PYRÉNÉES : CARACTÉRISTIQUES, ORGANISATION ET COOPÉRATIONS	48
1. QUI EST L'ESS DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS ? HISTORIQUE, TYPOLOGIE ET IDÉES REÇUES	48
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, PIONNIÈRE ET INNOVANTE DANS LE SECTEUR	48
TYPOLOGIE DES ENTREPRISES DE L'ESS	51
IMAGES, REPRÉSENTATIONS ET IDÉES REÇUES SUR LES ENTREPRISES DE L'ESS	53
2. QUE FAIT L'ESS DANS LE SECTEUR ? ACTIVITÉS, FILIÈRES ET OFFRE DE SERVICES	55
3. COMMENT AGIT L'ESS DANS LE SECTEUR ? ORGANISATIONS ET POSITIONNEMENTS	57
QUELQUES TENDANCES ACTUELLES ET ORIENTATIONS NOUVELLES	57
CHIFFRE D'AFFAIRES ET FINANCEMENTS	58
POSITIONNEMENTS SUR LE MARCHÉ	59
RESEAUX	60
4. AVEC QUI AGIT L'ESS DANS CE SECTEUR ? PARTENARIATS ET COOPÉRATIONS	61
LES DYNAMIQUES DE COOPÉRATION DES ENTREPRISES DE L'ESS DANS LA GESTION DES DÉCHETS	61
COOPÉRATIONS ENTRE ENTREPRISES DE L'ESS	63
COOPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES "CLASSIQUES"	65
COOPÉRATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	66
5. ÉTAT DES LIEUX PAR DÉPARTEMENT	67
BESOINS DES ACTEURS ET PISTES D'ACTION POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESS DANS LA GESTION DES DÉCHETS ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	76
1. LES BESOINS DES ENTREPRISES DE L'ESS ET LES PISTES D'ACTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	77
LES DIFFICULTÉS ET BESOINS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES	77
DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE DES ENTREPRISES : MODÈLE ÉCONOMIQUE ET POSITIONNEMENT SUR LE MARCHÉ	78
PISTES D'ACTION POUR FAIRE ÉVOLUER LES POLITIQUES PUBLIQUES "DÉCHETS" EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DANS L'ESS	79
PISTES D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE L'ESS	80
2. LES PISTES DE COOPÉRATION ENTRE ENTREPRISES DE L'ESS, LA STRUCTURATION DE L'ESS DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS	84
LES BESOINS EN COOPÉRATION DES ENTREPRISES	84
PISTES D'ACTION POUR FAVORISER LES COOPÉRATIONS ENTRE ENTREPRISES DE L'ESS	85
LE CAS DU GROUPE EXPÉRIMENTAL TOULOUSE MÉTROPOLE	87
RESSOURCES	91
ANNEXES	93

MÉTHODOLOGIE DE LA DÉMARCHE ET DU DIAGNOSTIC SECTORIEL

Les entreprises de l'ESS dont l'activité est inscrite dans l'économie circulaire, et plus spécifiquement la gestion des déchets, font face à une forte concurrence et rencontrent un certain nombre de difficultés pour se développer, construire un modèle économique permettant une viabilité de l'activité, renforcer des partenariats, accéder aux marchés notamment publics, articuler insertion et activité économique, etc.

Dans le cadre d'une commission du dispositif Parcours ADRESS, qui accompagne les créateurs d'entreprises en ESS sur Toulouse Métropole, du 31 octobre 2014, ce constat a été établi et partagé par les membres présents : la CRESS, le Mouvement Associatif, le Clap, Toulouse Métropole et Coop'action, qui ont souhaité créer un groupe de travail, devenu comité technique, pour répondre à cet enjeu.

Leur postulat est que la structuration d'un secteur « gestion des déchets », proposant un accompagnement et des outils adaptés, et amenant les acteurs à mieux coopérer, serait un levier pour leur développement individuel et collectif.

Par ailleurs, l'Observatoire régional de l'ESS Midi-Pyrénées, pour répondre à son crédo « *l'observation au service de l'action* », a souhaité s'orienter vers la réalisation de diagnostics sectoriels, un travail sur les secteurs d'activité / filières permettant de s'approcher au plus près des préoccupations des entreprises de l'ESS, et de leur être utile. Dans le cadre de son Comité de pilotage qui réunit membres de la CRESS et partenaires institutionnels, l'économie circulaire et les "métiers verts" ont été repérés comme un enjeu pour le développement de l'ESS et plus largement pour l'économie régionale. La thématique a été ciblée, en 2014, comme une piste de travail pour le projet 2015 de l'Observatoire.

La CRESS Midi-Pyrénées a donc engagé une démarche depuis fin 2014, qu'elle a coordonnée, et dans laquelle se sont particulièrement impliqués les membres du Comité technique. Il s'est agi de mener en parallèle la réalisation d'un diagnostic régional (mission "ORESS"), et l'expérimentation sur Toulouse Métropole de la structuration des acteurs de l'ESS dans le secteur de la gestion des déchets (mission "développement économique"). Il a en effet été décidé de restreindre le champ de l'économie circulaire à celui de la gestion des déchets (allongement de la durée de vie – réparation, réemploi, réutilisation – et recyclage).

1. Méthodologie de la démarche

Calendrier

- > Phase 1 : Diagnostic et démarrage de l'expérimentation
Novembre 2014- décembre 2015
- > Phase 2 : Poursuite de l'expérimentation et de l'accompagnement des acteurs
Janvier 2016 – Décembre 2016

Périmètre

- > Economie sociale et solidaire
- > Secteur de la gestion des déchets (allongement de la durée de vie – réparation, réemploi, réutilisation – et recyclage)
- > Diagnostic régional Midi-Pyrénées et expérimentation Toulouse Métropole

Instances

- > Comité de suivi
- > Comité technique

Objectifs stratégiques

- Structurer un secteur d'activité ESS "gestion des déchets" au sein de l'économie circulaire
- Articuler les dispositifs et outils existants pour accompagner cette structuration
- Développer les structures ESS, leurs activités et les emplois

Objectifs opérationnels

- Co-construire, coordonner la démarche
- Réaliser un diagnostic sectoriel (étude-action)
- Accompagner la structuration du secteur ESS "gestion des déchets" (animation, accompagnement, actions)
 - ➡ *Le diagnostic, l'accompagnement collectif et l'accompagnement individuel seront opérés de manière concomitante et articulée, dans une logique d'étude-action et d'amélioration continue.*

Finalités / perspectives

- Un secteur structuré durablement avec une stratégie, des outils et une animation au long cours
- Une extension de la structuration du secteur à l'échelle régionale
- Un développement des structures de l'ESS, de leurs activités, et des emplois

SÉQUENCEMENT DE LA DÉMARCHE

« Structuration du secteur ESS "gestion des déchets" dans l'économie circulaire en Midi-Pyrénées »

CO-CONSTRUCTION ET VALIDATION DE LA DEMARCHE

Groupe de travail et Rencontre du groupe acteurs TM
Création de la stratégie et de la méthodologie
Mise en place du Comité technique et du Comité de suivi

DIAGNOSTIC SECTORIEL

Etude-action (2015)

- Enquête exploratoire de terrain
- Repérage des acteurs
- Recherches documentaires
- Benchmark

Rédaction des « Repères »
Création de bases de données

Identification des dispositifs
et outils mobilisables

Analyse :

- des initiatives, de l'offre ESS et des complémentarités
- du secteur : atouts, manques, leviers, freins
- des besoins des acteurs
- des coopérations et mutualisations potentielles

Enquête par questionnaire
Ateliers
Entretiens
Réalisation de Fiches initiatives

Elaboration des
préconisations

Réalisation du rapport
d'étude : Focus #5

Publication, diffusion

ANIMATION, ACCOMPAGNEMENT, ACTIONS (2015-2016)

Appui à
l'interconnaissance, à la
coopération et à la
mutualisation / ESS

Groupe de travail acteurs
Toulouse Métropole

Actions de
communication et
valorisation
Événementiel, supports
d'information (annuaire...)

Animation territoriale -
lien collectivités
territoriales

Appui au
développement de
partenariats
acteurs institutionnels et acteurs
de l'économie classique

Mobilisation et/ou
création de dispositifs,
outils

Appui à la recherche
d'accompagnement, de
financement

Accompagnement collectif

Accompagnement individuel

PILOTAGE ET COORDINATION (2015-2016)

COORDINATION
DE LA
DEMARCHE

COMITE DE SUIVI

2 réunions / 2015

Suivi de la
démarche,
apport expertise,
articulation
politiques et
actions

COMITE TECHNIQUE

6 réunions / 2015

Coordination,
suivi technique,
validation des
étapes

Articulation avec les actions, transmission des résultats aux instances, réunion des instances, participation au groupe de travail du réseau ORESS, analyse collaborative avec le COTEC et le groupe d'acteurs TM, ajustement / amélioration continue...

2. Bilan 2015 de la démarche

69 entreprises de la région ont participé à la démarche

DIAGNOSTIC

• Réalisation des différentes étapes du diagnostic

- ➔ Recherche documentaire, benchmark...
- ➔ 11 ateliers avec des entreprises de l'ESS : 7 dans les départements + 4 sur Toulouse Métropole
- ➔ 14 entretiens individuels avec des entreprises de l'ESS
- ➔ 7 entretiens complémentaires (autres acteurs)
- ➔ Enquête par questionnaire : 43 entreprises de l'ESS répondantes
- ➔ Réalisation de 10 fiches initiatives, dont 5 publiées fin 2015 (indépendamment du Focus)
- ➔ Rédaction et production du Focus #5, publié en décembre 2015

- Participation au Comité de pilotage de l'étude de l'ORDIMIP sur les acteurs de la gestion des déchets en Midi-Pyrénées

• Mise en place et animation du groupe de travail Toulouse Métropole

- ➔ Organisation de 4 réunions avec les acteurs
- ➔ Lancement d'un accompagnement DLA en novembre 2015 sur la réalisation d'une Charte des acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets et l'exploration des pistes de coopération

• Recensement des acteurs et création de supports de communication

- ➔ Production d'une base de données interne sur les entreprises, leurs caractéristiques et leurs activités (outil pour l'accompagnement)
- ➔ Production d'un annuaire des entreprises de l'ESS dans la gestion des déchets en Midi-Pyrénées, diffusé largement : environ 150 acteurs recensés

• Organisation d'un événement régional, opération de promotion de l'ESS dans le secteur de la gestion des déchets

- ➔ Le 17 décembre 2015, journée événementielle avec allocutions institutionnelles, restitution de l'étude, témoignages d'entreprises, tables rondes, synthèse par l'Institut de l'Economie circulaire.

ACTION

• Mise en place et animation des instances

- ➔ 2 réunions du Comité de suivi
- ➔ 6 réunions du Comité technique

• Participation au jury de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Economie circulaire" de l'ADEME

- ➔ Mobilisation des acteurs à candidater, suivi des acteurs candidats
- ➔ Analyse des dossiers de candidatures et réalisation de fiches-synthèse
- ➔ Participation au jury

L'étude a été réalisée avec la contribution d'Amélie Feuga, stagiaire à la CRESS Midi-Pyrénées dans le cadre de son Master 2 Professionnel « Politiques Environnementales et Pratiques Sociales (PEPS) », Université Jean Jaurès, Toulouse.

La CRESS remercie l'ensemble des structures qui ont participé et ont ainsi contribué à la réalisation de cette étude (liste en annexes).

3. Impacts et perspectives de la démarche

Plus-value de la démarche pour la structuration du secteur

- Une meilleure représentation des acteurs de l'ESS au sein des instances régionales (par la CRESS)
- Une meilleure connaissance de la réalité des acteurs dans ce secteur à l'échelle régionale
- Une meilleure interconnaissance entre acteurs (Cf. visites d'entreprises)
- Une meilleure connaissance des filières et des partenaires potentiels
- Une prise de recul des acteurs sur leurs activités par des temps de réflexion
- Une démarche expérimentale et co-construite pour un soutien adapté
- Un travail avec les structures sur leur secteur d'activité (cœur de métier) : appropriation de la démarche, utilité
- La mise en place d'un accompagnement sur des projets opérationnels suite au diagnostic (lien étude-action)
- Une mobilisation des acteurs de l'ESS à coopérer
- **La mise en place de nouvelles coopérations comme effets induits par la démarche**, notamment pour répondre à l'AMI de l'ADEME : Initiatives Environnement et Amis Bois d'Assier sur la filière bois dans le Lot ; Revivre Pays d'Oc et SO Phénix sur le gaspillage alimentaire en région...

Plus-value de la démarche pour la CRESS

- La réalisation d'un premier diagnostic sectoriel, et l'expérimentation de l'articulation entre l'Observatoire et la nouvelle mission « Développement économique et animation territoriale » sur une démarche d'étude-action
- La participation à de nouvelles instances et le développement de nouveaux partenariats sur le champ du développement durable, de l'économie circulaire et des déchets : ADEME, ORDIMIP, chambres consulaires (Chambre des métiers et CCI), recherche (TBS / Chaire « new business models », Université Jean Jaurès / Laboratoire CERTOP).

Difficultés, questionnements

- Un secteur d'activité très technique et complexe
- Des politiques et réglementations actuellement en évolution
- Une approche institutionnelle globalement très orientée vers l'industrie, un déficit d'image et de reconnaissance de l'ESS
- Des réalités très différentes, face à l'enjeu de faire ressortir des constats et des propositions transversaux :
 - selon les territoires,
 - selon les filières « matières »,
 - selon le type d'acteurs : IAE/hors IAE ; porteurs de projet ou petites associations, etc.

Perspectives de la démarche

La démarche va être poursuivie en 2016, la CRESS restant dans son rôle de coordination, et ses partenaires, notamment les dispositifs d'accompagnement, prêts à se mobiliser pour contribuer à structurer le secteur.

Les perspectives opérationnelles, les prochaines actions à mener vont se construire en 2016 dans le cadre de la réforme territoriale avec un nouveau périmètre des Régions (de 22 à 13 Régions), qui fera des deux Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées une seule Région.

REPÈRES : GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1. Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'**économie circulaire** est un « système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du **cycle de vie des produits** (biens et services), vise à **augmenter l'efficacité** de l'utilisation des ressources et à **diminuer l'impact** sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus. [Elle] doit viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources notamment mais pas seulement les matières premières et l'énergie, afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être notamment en préservant ou développant l'emploi. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins » (ADEME).

L'économie circulaire s'oppose au modèle classique dit d'**économie linéaire** : **extraire > produire > consommer > jeter**.

« Dans sa philosophie, l'économie circulaire est orientée sur la **préservation des ressources et leur utilisation optimale**. Pour l'Institut, elle concrétise le passage d'un modèle de réduction des impacts (sur la ressource et les milieux) à un **modèle de création de valeur**, positive aux plans social, économique et environnemental. Elle rompt avec le schéma traditionnel de production linéaire, qui va directement de l'utilisation d'un produit à sa destruction et où la gestion des déchets se réduit à une conséquence du modèle de production.

Elle y substitue une **logique de boucle**, où la création de valeur positive est recherchée à chaque étape (conception, usages, fin de vie du produit), en évitant le gaspillage des ressources. Ce qui est considéré comme un déchet dans l'économie linéaire, avec pour seule issue l'enfouissement ou l'incinération, peut, dans l'économie circulaire, avoir encore plusieurs vies. Il est courant de dire que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas : c'est l'un des fondements de l'économie circulaire » (Institut de l'Économie circulaire).

« La **transition vers une économie circulaire** appelle une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, en priorité, un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits. La promotion de l'écologie industrielle et de la conception écologique des produits, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente, le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social contribuent à cette nouvelle prospérité. » (*Loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015*).

Il n'existe pas aujourd'hui de définition "arrêtée" de l'économie circulaire, le concept est discuté. Récemment, la Fondation Ellen MacArthur conceptualise cette notion dans ses rapports en 2012 et 2013 pour la Commission européenne. En France, elle fait l'objet de travaux, notamment au sein de l'Institut de l'Économie Circulaire, créé en 2013.

Trois enjeux commandent l'économie circulaire (APESA) :

1) Réduire à la base la quantité de matière et d'énergie dont nous avons besoin pour produire les objets et équipements que nous utilisons.

➡ approvisionnement durable, éco-conception, économie de la fonctionnalité

2) Une fois l'objet ou l'équipement produit (idéalement éco conçu), le faire durer le plus longtemps possible, soit lui donner une « seconde vie » (et une troisième, une quatrième, etc.).

➡ réemploi, réparation, réutilisation

3) A la fin de la vie du produit, pouvoir valoriser au mieux toutes les matières qui constituent le produit.

➡ recyclage

Dans le champ de l'économie circulaire, l'appellation "**3R**" est souvent évoquée. Les 3R constituent une stratégie de gestion des produits en fin de vie et des déchets qui en découlent, visant à :

- Réduire la quantité de produits qui arrivent en fin de vie,
- Réutiliser des produits ou certaines de leurs parties qui deviendraient autrement des déchets,
- Recycler les matières premières.

On trouve également des variantes : les "4R" (incluant "réparer") ou "3RV" (incluant "valoriser").

La plupart des travaux s'orientent néanmoins vers une notion de l'économie circulaire s'articulant autour de **trois champs** sur l'ensemble des ressources. Ces champs (et leurs sept piliers) sont modélisés dans le schéma de l'ADEME qui suit.

★ Système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.

Mode d'exploitation/extraction des ressources visant leur exploitation efficace en limitant les rebus d'exploitation et l'impact sur l'environnement, notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière, tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables.

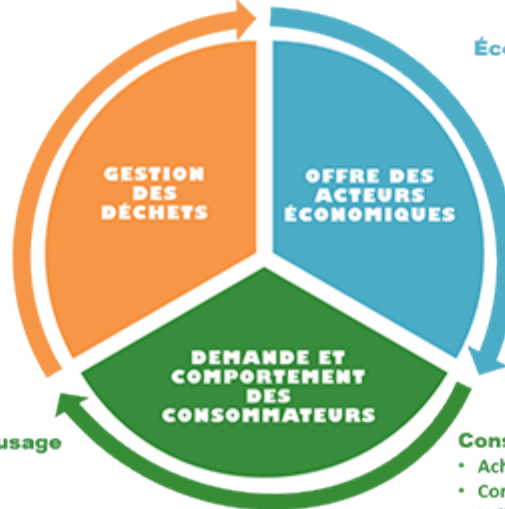
Conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances.

ECONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action

Sept piliers

ADEME



Ensemble des techniques de transformation des déchets après récupération, visant à en réintroduire tout ou partie dans un cycle de production.

Valorisation : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont traités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins (≠ recyclage).

Allongement de la durée d'usage

- Réemploi,
- Réparation,
- Réutilisation

Le **réemploi** permet, par le don ou la vente d'occasion, de prolonger l'usage d'un produit, en lui permettant une nouvelle vie.

La **réparation** est la remise en fonction d'un produit, lui permettant de prolonger l'usage sans que l'utilisateur s'en sépare ou après qu'il s'en soit séparé.

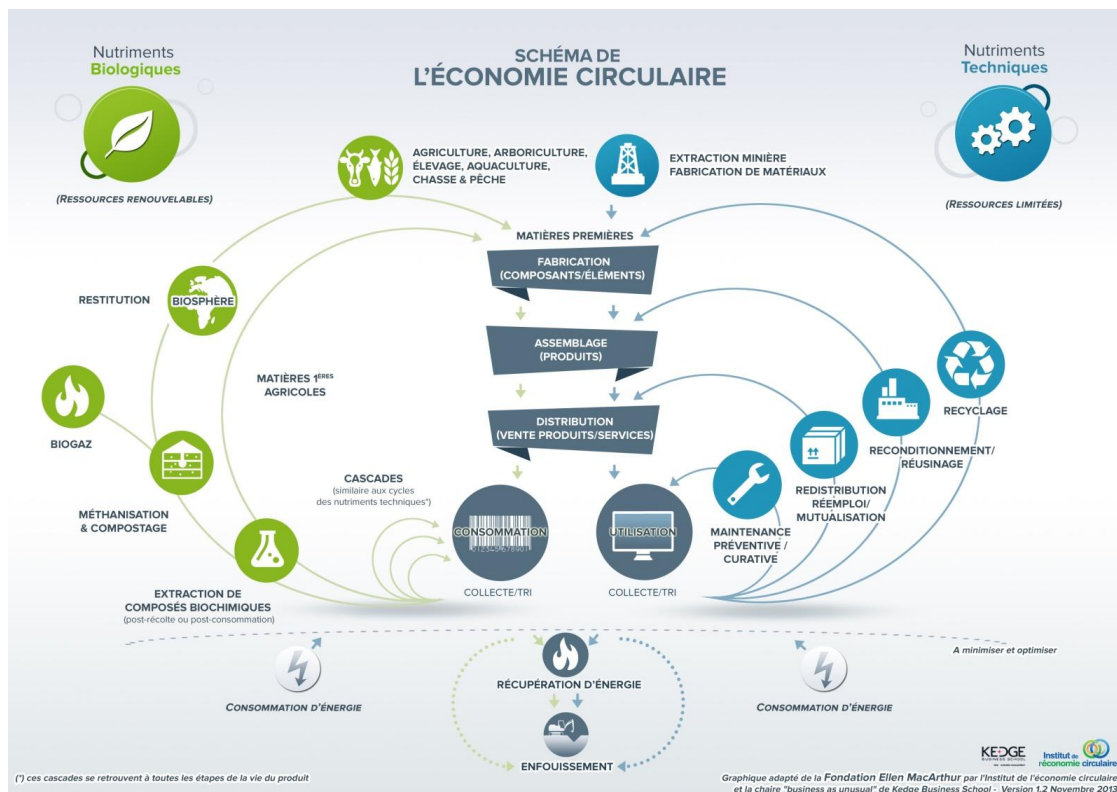
La **réutilisation** conduit à ce que des déchets puissent être remis en état sous forme de biens d'occasion ou soient démontés et les pièces en état de fonctionnement triées puis revendues.

Elle doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).

Dénotée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins

Elle privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes. Elle s'applique à des biens « durables » ou semi-durables.

Source : ADEME



Pourquoi aller vers l'économie circulaire ?

L'économie circulaire doit permettre de réduire nos impacts environnementaux et de diminuer l'exploitation des ressources naturelles. Elle est par ailleurs la promesse d'un nouveau modèle de développement.

Une réponse à l'urgence écologique actuelle

Les ressources naturelles, qui comprennent les matières premières biologiques et fossiles, sont utilisées par les êtres vivants, dont l'homme, pour satisfaire leurs besoins.

Selon l'OCDE, l'économie mondiale a consommé, en 2007, 60 milliards de tonnes de ressources naturelles soit 65% de plus qu'en 1980. La tendance continue à la hausse, avec la croissance économique et l'accroissement de la population. A tel point que, selon le Global Footprint Network, il faudra sans doute l'équivalent de « deux terres » avant 2050 pour satisfaire la consommation mondiale, sachant que les ressources « d'une terre et demie » sont déjà nécessaires aux besoins humains en 2014.

Si rien ne change, la consommation mondiale de matières atteindra 150 milliards de tonnes à l'horizon 2050. Selon ce scénario, et en tenant compte de l'accroissement de la population la quantité de CO₂ émis par personne se verra multiplier par quatre (source : UNEP).

L'économie circulaire constitue une solution pour sortir de cette spirale négative. Elle propose de produire autrement, en intégrant une exigence écologique à tous les niveaux, de la conception, en passant par la production, jusqu'au recyclage. Une telle transition pourrait également conduire à une diminution de nos émissions de gaz à effet de serre.

Emergence d'un nouveau modèle de développement

En réduisant leur consommation de matières premières et d'énergie, l'économie circulaire permet aux entreprises de **faire des économies et des gains de productivité**. En effet, le cabinet de conseil McKinsey, dans le cadre d'une étude réalisée pour la Fondation EllenMacArthur en 2012, révèle que l'économie circulaire permettrait de réaliser une économie nette minimale de 380 milliards de dollars par an de matières premières en Europe. D'après la Commission européenne, chaque point de pourcentage de réduction de la consommation de ressources par une meilleure efficacité conduirait à générer 23 milliards d'euros d'activité.

Toujours selon la Commission européenne, chaque point de pourcentage de réduction de la consommation de ressources conduirait à générer **entre 100 000 et 200 000 emplois en Europe**. Sur la base d'une perspective de 17% de réduction de la consommation des ressources, il s'agirait donc d'une création d'emplois comprise entre 1,4 et 2,8 millions d'emplois en Europe, et 200 000 et 400 000 emplois en France. Dans le cadre d'une note stratégique publiée en juin 2015, l'Institut de l'économie circulaire tente de préciser ce potentiel en répertoriant l'ensemble des travaux déjà menés.

Basée sur une logique de proximité, l'économie circulaire encourage le développement d'emplois locaux. D'après l'Institut de l'économie circulaire, cette création de valeur positive se fonde ainsi sur « *la consommation relocalisée, le soutien à une activité industrielle et agricole sur les territoires et le développement de nouvelles filières dédiées à la réparation, au réemploi et au recyclage* ». Le projet de loi français portant sur la transition énergétique inscrit ainsi l'économie circulaire comme une démarche basée sur une logique de proximité et "*contribue à changer les modes de production et de consommation et à réorienter la politique industrielle, en favorisant les activités et emplois locaux et pérennes*".

Prometteuse d'un modèle de développement écologique et économiquement viable, l'économie circulaire bénéficie actuellement d'un contexte global et d'opportunités qui lui sont très favorables : quantité conséquente de déchets non valorisés, normes environnementales de plus en plus strictes, évolution du comportement des consommateurs plus sensibles à d'autres types d'économies, etc.

Source : Avise, Dossier « Economie circulaire ».

2. Qu'est-ce qu'un déchet ?

★ Dans le Code de l'Environnement, est appelé "déchet" : **tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.**

Doit-on utiliser le terme « déchets » dans le cadre de l'économie circulaire ?

Bien qu'une alternative soit complexe à trouver et à imposer pour changer le regard sur les déchets, plusieurs pistes sont explorées : les "rebuts", les "ressources", les "produits", les "produits en fin d'usage" (ou en "fin de vie")...

☐ Types de déchets/ de matières

➔ Les matières

- Bois et sous-produits du bois
- Caoutchouc, pneumatiques
- Déchets d'activité de soin (DASRI...)
- Déchets dangereux: batteries, solvants, peinture, encre, aérosols...
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Déchets industriels banals (DIB)
- Déchets inertes : béton, gravats
- Déchets mixtes (dangereux ou non dangereux) : piles et batteries usagées, consommables informatiques, véhicules hors d'usage (VHU)
- Déchets organiques de la restauration et de l'industrie agro-alimentaire
- Déchets radioactifs
- Déchets verts

- Encombrants Mobilier
- Huiles alimentaires
- Matériaux composites
- Métaux
- Palettes
- Panneaux photovoltaïques
- Papiers – Cartons
- Plastiques
- Plâtre
- Textiles propres
- Verre
- *Autres matières*

Source : Typologie des déchets construite à partir de la nomenclature de l'ORDIMIP.

➔ Les types de déchets

★ Déchets non dangereux

Ils sont en partie collectés séparément des déchets ménagers et assimilés, mais les modalités et les conditions de traitement sont souvent les mêmes.

Ces déchets ne présentent pas de caractère toxique ou dangereux et la manutention ou le stockage ne nécessitent pas de précaution particulière.

Exemples : bois, papiers-cartons, métaux, plastiques, verre, caoutchouc, textiles, déchets organiques...

★ Déchets dangereux

Ils nécessitent des modalités particulières de collecte et de traitement car ils peuvent contenir des éléments polluants.

Exemples : huiles minérales usagées, piles, accumulateurs et batteries, amiante libre ou liée, déchets arséniés, cyanurés, mercuriés, chromés ou contenant des PCB (PolyChloroByphényles) ou PCT (PolyChloroTriphényles), déchets phytosanitaires, solvants, emballages souillés, boues industrielles...

★ Déchets inertes

- « bâtiment » : déchets de construction, démolition et réhabilitation.
- « travaux publics » : remblais, déblais, déchets de terres, pierres...

★ Matières primaires secondaires

Déchet qui a été transformé et/ou combiné, en vue d'obtenir un produit utilisable dans les procédés de fabrication pour remplacer la matière première initiale.

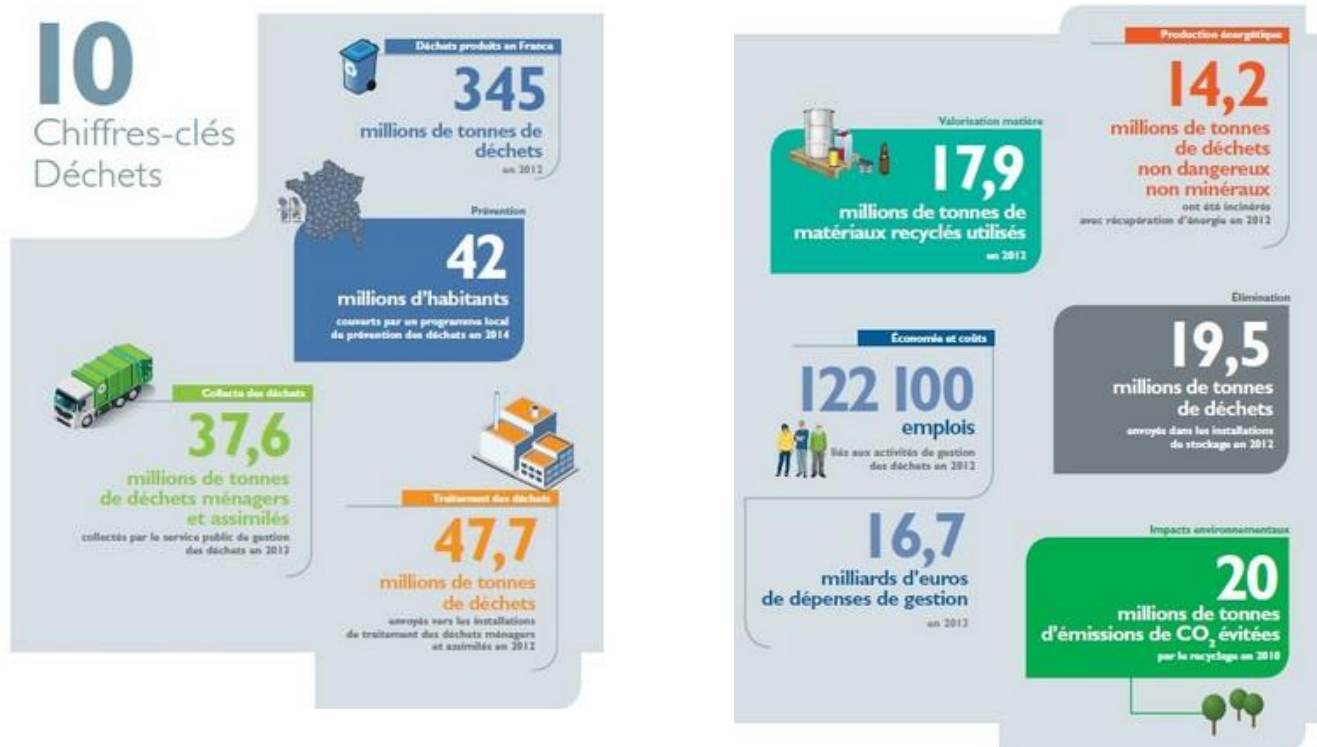
La reconnaissance de la sortie du statut de déchet par la Directive cadre déchet 2008/98/CE est de nature à permettre le développement du recyclage en excluant de ce statut de déchet les « matières premières secondaires » ou « matières premières recyclées » (MPS ou MPR) obtenues après avoir subi une opération de valorisation.

★ Déchets ultimes

Selon l'article L 541-1 du Code de l'Environnement, le déchet ultime est défini comme un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

□ Quelques chiffres-clés sur les déchets

➔ En France



Source : ADEME, Chiffres-clés déchets, édition 2015

➔ En Midi-Pyrénées

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

1,5 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par an.

Cela représente **534 kg/ habitant/an (590 kg en France)**, dont :

- **70 kg** d'ordures ménagères résiduelles (en baisse depuis 2009),
- **98 kg** de déchets d'emballages, journaux, biodéchets et verre (en baisse depuis 2009),
- **166 kg** de déchets déposés en déchèterie (en légère augmentation depuis 2009).

Source : SINOE[®] - enquête collecte 2011.

Déchets des Activités Economiques (DAE)

Déchets non dangereux : 1,4 millions de tonnes produits par an dont 1,3 traitées.

8 % des établissements (plus de 10 salariés) produisent 75 % des déchets non dangereux de Midi-Pyrénées, les 25 % restant étant produits par 92 % des établissements, artisans et toutes petites entreprises.

Déchets dangereux : près de 140 000 tonnes produits par an / 17 centres de transit et d'une installation de stockage des déchets dangereux pour les traiter

Déchets inertes : 15 millions de tonnes de déchets du BTP (bâtiment et travaux publics) produits par an.

Source : ADEME

□ L'enjeu de la sortie du statut de déchet

La Directive cadre déchet 2008/98/CE du 19 novembre 2008 introduit dans son article 6 la notion de « sortie du statut de déchet ». Concrètement, il s'agit de définir les **conditions sous lesquelles certains déchets cessent d'être des déchets**.

Les procédures sont établies matière par matière, et les textes réglementaires sont édictés à deux niveaux :

- européen : publication d'un règlement européen
- national : en France, décret du 30 avril 2012

« La transition vers un modèle d'économie circulaire reposant sur un principe de réutilisation des déchets comme ressources potentielles : en permettant aux déchets de redevenir juridiquement des produits tout en présentant des garanties environnementales suffisantes, l'objectif est donc de lever les freins au développement de l'économie circulaire et créer un éco-système favorable » (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie).

Ce changement de statut juridique entraîne plusieurs conséquences. Le recycleur devenant "producteur de matière première", il engage ainsi sa responsabilité et doit garantir la conformité de son "produit". D'autre part, les échanges commerciaux seront donc facilités grâce à libre circulation des marchandises.

C'est en 2014 qu'en France, une procédure dite de « sortie de statut de déchet » a été créée et mise en application pour la première fois en France. L'arrêté du 29 juillet 2014 fixe les critères de sortie du statut de déchet pour les broyats d'emballages en bois pour un usage comme combustibles dans une installation de combustion.

L'utilisation des matières premières issues du recyclage constitue une des principales réponses au double défi de la raréfaction des ressources naturelles et de la croissance des volumes de déchets.

Le statut juridique de ces matières premières, assimilées à des déchets même après leur recyclage, est un vrai frein. Tout l'enjeu est de leur donner une appellation propre et positive, "recyclats" pour créer une filière avec des exigences de traçabilité, et des outils de contrôle permettant de garantir leur conformité et leur qualité en tant que nouvelles matières premières.

« Par son statut juridique, le déchet se définit essentiellement au regard de préoccupations d'innocuité sanitaire et environnementale. Dans un modèle d'économie linéaire, le déchet est un rebut auquel sont attachées des mesures et des principes juridiques contraignants. Il s'agit par exemple des principes de traçabilité, de responsabilité élargie du producteur et du pollueur-payeur. Mais si l'on veut appréhender le déchet comme une nouvelle matière première, il faut raisonner avec un autre cadre juridique. Le statut actuel du déchet a l'effet pervers de favoriser l'enfouissement et l'incinération, plus sûrs juridiquement car offrant la garantie que le professionnel chargé de son élimination en assume la responsabilité. Il faut changer la donne. Si l'on dit que les déchets sont des ressources, on ne peut plus confier l'exclusivité de la définition du cadre juridique à l'administration en charge de la protection de l'environnement. » Carl Enckell, avocat spécialisé en droit de l'environnement, sur www.environnement-magazine.fr.

3. Les politiques publiques et réglementations en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire

La nécessaire réflexion sur un usage efficace des ressources a conduit les politiques publiques à intégrer de plus en plus le principe de l'économie circulaire dans leurs textes, que ce soit dans la politique environnementale européenne ou dans la loi française sur la transition énergétique.

□ EUROPE

➔ La directive-cadre 2008/98/CE sur les déchets

Cette directive reprend et affirme les orientations majeures de la politique de gestion des déchets : le principe du pollueur-payeur, le principe de proximité (« gérer les déchets au plus près du lieu de production ») et la responsabilité élargie du producteur (REP). Elle impose également aux États membres l'établissement de programmes de prévention des déchets, pouvant ou non être intégrés dans les plans de gestion des déchets.

Elle pose, par ailleurs, les bases **d'un processus de sortie du statut de déchets** (article 6).

La directive-cadre énonce la hiérarchie des déchets qui devra être mise en œuvre dans la législation et la politique des États membres :

1. prévenir la production de déchets ;
2. préparer les déchets en vue de leur réemploi ;
3. les recycler ;
4. les valoriser ;
5. les éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

En termes de chiffres, les objectifs sont fixés à l'échéance de 2020 :

- le réemploi et le recyclage des déchets ménagers tels que le papier, le métal, le verre et le plastique devront atteindre un minimum de 50 % en poids global ;
- le réemploi, le recyclage et la valorisation matière des déchets de construction et de démolition devront atteindre un minimum de 70 % en poids.¹

¹ Source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

➔ Initiative phare de la stratégie Europe 2020 : une croissance durable pour une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive

L'Union européenne a déterminé de nouveaux moteurs de la croissance et de l'emploi, qui font l'objet de sept initiatives phares, parmi lesquelles l'initiative en faveur d'une « Europe efficace dans l'utilisation des ressources ».

Cette initiative propose un cadre d'action à long terme destiné à favoriser la transition vers une économie sobre en carbone, utilisant rationnellement les ressources, afin de parvenir à une croissance durable.

➔ Le paquet européen sur l'économie circulaire

Le paquet sur l'économie circulaire visant à modifier la législation européenne relative à la gestion des déchets a été présenté le 2 décembre 2015. Les actions clés sont les suivantes :

- un financement de plus de 650 millions d'euros au titre du programme Horizon 2020 et de 5,5 milliards d'euros au titre des Fonds structurels ;
- des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire afin de diminuer de moitié les déchets alimentaires d'ici 2030 ;
- l'élaboration de normes de qualité applicables aux matières premières secondaires ;
- des mesures prévues dans le plan de travail sur l'écoconception pour la période 2015-2017 ;
- une révision du règlement relatif aux engrais ;
- une stratégie sur les matières plastiques dans l'économie circulaire, abordant des questions telles que les déchets marins ;
- une série d'actions en matière de réutilisation de l'eau.

La proposition de révision de la législation sur les déchets fixe des objectifs de réduction des déchets :

- recyclage de 65 % des déchets municipaux d'ici à 2030 ;
- recyclage de 75 % des déchets d'emballages d'ici à 2030 ;
- réduire la mise en décharge à tout au plus 10 % de l'ensemble des déchets d'ici à 2030.

□ FRANCE

Le cadre juridique français résulte en grande partie d'une transposition du droit de l'Union européenne. Afin de prendre des mesures en faveur de la protection de l'environnement, la France initie dès 2007 une réflexion globale sur les modifications à apporter à sa politique environnementale.

➔ Loi cadre n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux

Elle constitue le texte de base pour la gestion des déchets :

> Elle définit la notion de déchet et précise les obligations et responsabilités des producteurs de déchets, ainsi que les sanctions pouvant être appliquées. Ainsi, elle précise que « tout producteur de déchets en est responsable jusqu'à leur élimination finale ». Par élimination on entend l'ensemble des opérations de collecte, de transport, de tri, de traitement (avec ou sans valorisation) et de stockage.

> Elle prévoit que le transport, le négoce ou le courtage de ces déchets sont des activités réglementées ;

> Elle prévoit que la récupération des matériaux ou de l'énergie peut être réglementée pour favoriser son essor ;

> Elle crée l'ANRED, l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets, devenue depuis 1991 l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

➔ Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement

Elle a pour objet de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, et de valoriser les déchets par réemploi, recyclage, ou toute autre action visant à obtenir à partir de ces déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

En vertu de cette loi, les décharges ne seront autorisées à accueillir que des déchets ultimes, à compter du 1er juillet 2002.

Or un déchet ultime est un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

➔ Grenelle de l'Environnement et Conférence Environnementale

Alors que le **Grenelle 1** déterminait les objectifs, l'ensemble des lois du **Grenelle 2**, adopté en 2010, vient définir concrètement les règles à adopter pour atteindre ces objectifs. Comportant plus de 100 articles, ce texte définit six grands chantiers parmi lesquels : la protection sanitaire et la gestion des déchets avec des mesures visant à davantage responsabiliser les producteurs de déchets. Par exemple, l'article 202 a rendu obligatoire la mise en application de plans de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics.

C'est lors de la **Conférence environnementale de septembre 2013** que le Gouvernement s'est, pour la première fois, saisi du sujet de l'économie circulaire et l'a porté au plus haut niveau politique.

Faisant écho à la volonté de l'ensemble des parties prenantes, la feuille de route gouvernementale a affirmé l'objectif pour la France de dépasser le modèle linéaire « produire, consommer, jeter » et d'assurer la transition vers un modèle d'économie circulaire.

➔ Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

TITRE VIII / DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉCO-ORGANISMES, Articles 88 à 92

Cette Loi vient modifier le cahier des charges des éco-organismes pour favoriser le recours aux entreprises de l'ESS et aux PME de proximité (article 88). L'objectif est de développer la gestion des déchets à proximité de leur point de production et accroître le recours aux entreprises d'insertion par l'activité économique.

➔ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

La loi « transition énergétique pour la croissance verte » inclut un titre spécifique concernant l'économie circulaire et propose d'intégrer l'objectif de transition vers une économie circulaire dans la loi française. En effet, le gouvernement a fixé de nouveaux objectifs pour « lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire ». La loi intègre une définition de l'économie circulaire et inscrit l'objectif de transition vers l'économie circulaire dans le Code de l'Environnement. Il fixe également des objectifs de réduction ambitieux.

Titre IV - Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage

Objectifs :

- Le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières.
- La réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020.
- Le recyclage de 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 65 % en 2025.
- La valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020.
- La réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.

Le cahier des charges des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) sera revu pour développer le réemploi et la réutilisation d'équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement.

La loi renforce également le principe de proximité pour que les déchets soient traités aussi près que possible de leur lieu de production : l'objectif est de réduire les distances parcourues et les consommations d'énergie.

« La loi vient modifier la loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014. Dans le schéma qu'ils sont désormais tenus d'élaborer au-delà d'une dépense annuelle de 100 millions d'euros, les collectivités et autres acheteurs publics devront promouvoir les achats "écologiquement responsables", outre les achats "socialement" responsables seuls visés jusque-là. "Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire", ajoute l'article 76. En outre, dans le cadre de la montée en puissance de l'économie circulaire, l'article 101 mentionne explicitement les activités de l'ESS comme des débouchés possibles du réemploi et du recyclage de produits aujourd'hui peu réutilisés » (Localtis).

➔ Le programme national de prévention des déchets 2014-2020

La gestion des déchets d'aujourd'hui s'appuie sur le programme national de prévention des déchets 2014-2020 qui fixe les objectifs et mesures en matière de prévention des déchets pour cette période.

Prévu par la directive cadre 2008/98/CE, ce plan s'inscrit pleinement dans l'objectif essentiel de progresser dans l'application de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, qui se décline en 4 objectifs.

- Objectif 1 : Éviter de produire des déchets, par la prévention et le réemploi
- Objectif 2 : Augmenter la valorisation matière des déchets qui n'ont pu être évités
- Objectif 3 : Valoriser énergétiquement des déchets inévitables qui ne sont pas valorisables sous forme matière
- Objectif 4 : Réduire au maximum l'élimination (incinération sans valorisation énergétique et stockage des déchets ultimes)

De nombreux enjeux gravitent autour de la problématique de la gestion des déchets : éviter le gaspillage, réduire la production de déchets et leur mise en décharge, développer des synergies à l'échelle des territoires entre les producteurs de déchets et les utilisateurs de matières premières, sécuriser l'approvisionnement en ressources, et favoriser l'innovation industrielle.

4. L'organisation de la gestion des déchets

□ Le rôle des collectivités territoriales

En charge de la gestion des déchets ménagers et des déchets de certaines activités économiques, les collectivités ont un rôle majeur à jouer en matière de réduction des déchets ainsi que sur le plan de la prévention.

Depuis 1975, l'enlèvement des ordures ménagères, placé sous la responsabilité des collectivités locales, relève désormais du service public. Celles-ci ont le choix de réaliser elles-mêmes les activités correspondantes, en régie directe, ou bien de les confier à des prestataires privées.

La collecte et le traitement des déchets sont actuellement confiés aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les collectivités territoriales détentrices de la compétence "déchets" sont au cœur du dispositif, elles assurent la responsabilité de l'élimination des déchets ménagers produits sur leur territoire :

- elles doivent donc organiser et réaliser la collecte puis le traitement de ces déchets, auxquels elles peuvent associer les déchets des activités économiques ;
- elles doivent respecter la réglementation, veiller au coût du service, mettre en place un dispositif adapté à leur contexte et en informer la population.
(Journal des communes).

Ce service, payé par les ménages à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans la majorité des communes, peut être réalisé soit en régie municipale, soit être délégué à un prestataire privé.

L'ampleur des dispositifs à mettre en place et les investissements à réaliser obligent le plus souvent les collectivités territoriales à se regrouper, pour mutualiser leurs moyens et maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets, notamment au sein de **syndicats mixtes**, qu'ils soient intercommunaux ou départementaux.

➔ Les Plans territoriaux de gestion des déchets

Trois plans coexistent aujourd'hui en matière de gestion des déchets :

- > Le Plan Régional ou interrégional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux,
- > Le Plan Départemental ou interdépartemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)²,
- > Le Plan Départemental ou interdépartemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus du Bâtiment.

² Initialement dénommé Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA).

Prévus aux articles L-541-14 et L-541-15 du Code de l'Environnement, les **Plans Départementaux ou interdépartementaux d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés** (ancienne dénomination) sont des documents de planification territoriale qui ont pour objet d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés pour concrétiser les orientations précisées par la loi du 13 juillet 1992 en matière d'élimination des ordures ménagères.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confie aux **Conseils Départementaux** la compétence d'élaboration et de révision du plan. La circulaire de la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable du 12 avril 2006 précise quant à elle les nouvelles dispositions des plans.

Sur le plan de la prévention, les actions concrètes préconisées par le programme national de prévention des déchets 2014-2020 se déclinent localement à travers les plans départementaux de prévention des déchets.

Jusqu'à là issus d'une démarche volontaire, les **Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** sont devenus obligatoires en septembre 2015. Un décret daté du 10 juin 2015 définit le contenu de ces programmes ainsi que leurs modalités d'élaboration par les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers.

Le plan doit comporter « les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre ». Il s'agit de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises « tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés » (Journal des Communes).

➔ Le futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) constitue le troisième volet de la réforme des territoires, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions. Il étend le champ des compétences de la Région en matière d'aménagement du territoire.

Dans un souci de simplification et de mise en cohérence des mesures applicables en matière de déchets, il est créé un **Plan unique élaboré au niveau régional qui se substitue aux trois plans existants**.

Il prend en compte la prévention et la gestion de chaque type de déchets compte tenu notamment des évolutions démographiques et techniques, tout en fixant des objectifs de valorisation des déchets.

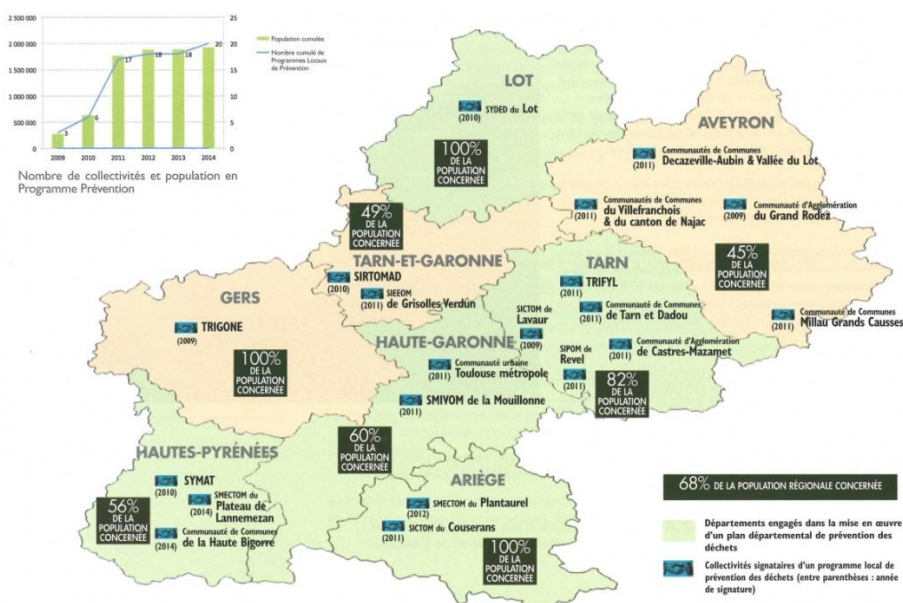
Par ailleurs, dans un objectif de rationalisation et de simplification des outils de gouvernance en matière de déchets, le **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (SRADDT)**, document de planification élaboré par la région, se substituera au plan régional de prévention et de gestion des déchets lorsqu'il est adopté.

➔ Les appels à projets dédiés aux collectivités

> **Appel à projets « zéro déchet, zéro gaspillage »** : levier de mobilisation des territoires, cet appel à projets a pour objectif d'accompagner les collectivités volontaires dans une démarche de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) dans le but de réduire le plus possible la production de déchets et de valoriser au mieux ceux qui n'ont pu être évités.

> **Appel à projets « territoire à énergie positive »** : destiné aux territoires qui s'engagent dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement.

Plans départementaux et programmes locaux en Midi-Pyrénées



Source : ADEME, Enquête collecte des déchets 2011.

➔ Les équipements liés aux déchets gérés par les collectivités

Parmi les équipements gérés par les collectivités en matière de déchets, on trouve :

- les déchetteries,
- les centres de stockage,
- les unités de valorisation énergétique,
- les centres de tri,
- les plates-formes de compostage.

Pour l'exploitation des déchetteries, il faut différencier :

> le *haut de quai* : la part consistant à gérer l'installation (accueil des usagers, gestion des apports de déchets, etc.), liée à la collecte.

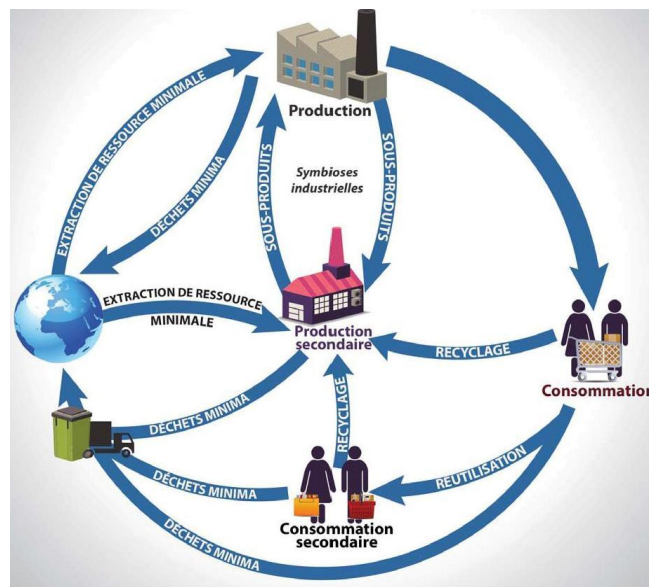
> le *bas de quai* : la part consistant à éliminer les déchets recueillis sur l'installation / évacuation des bennes de déchets vers un centre de transfert (« gestion du bas de quai », « compétence bas de quai »), liée au traitement.

➔ L'enjeu de l'Écologie industrielle et Territoriale (EIT) pour les collectivités

Les collectivités sont particulièrement attendues sur le volet de l'écologie industrielle et territoriale (EIT), soit la « mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire en vue de les économiser et d'en améliorer la productivité : infrastructures d'équipements (réseaux de chaleur, outils ou espaces de production...) de services (gestion collective des déchets, plans de déplacement inter-entreprises...) de flux de matières (le rebut de production de l'un peut être utilisé comme matière secondaire par un autre...) ».

L'engagement croissant des collectivités dans des démarches d'EIT illustre la préoccupation des territoires de rendre compatible leur développement avec la préservation des ressources et la qualité environnementale. C'est bien aux niveaux régional et local que se jouent les synergies susceptibles de découpler la croissance économique de la consommation de matières premières. Tout en garantissant l'intérêt général autour de l'utilisation des ressources, les collectivités participent à la création (ou au maintien) d'emplois locaux non délocalisables, en lien avec l'économie sociale et solidaire. »³

Processus d'Écologie industrielle et territoriale



Source : Commissariat général au développement durable

³ Guide CATEI : Écologie industrielle territoriale : le guide pour agir dans les territoires.

Les interlocuteurs en Midi-Pyrénées

L'**ADEME** (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Depuis 2010, elle assure la gestion de quatre domaines clés du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) : énergies décarbonées et chimie verte, véhicules et mobilité du futur, réseaux intelligents, économie circulaire. Pour chacune des thématiques, l'ADEME lance des appels à manifestations d'intérêt (AMI) encadrés par des feuilles de route stratégiques. Les entreprises sont les principales bénéficiaires des Investissements d'Avenir.

La **DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)** est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables. Elle mène notamment des actions en matière de d'environnement industriel et de gestion des déchets, notamment de contrôle et d'inspection dans le cadre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Elle anime et coordonne, sous l'autorité des préfets, l'action des services de l'Etat et Etablissements publics concernés, dont l'ADEME.

Le **Contrat Plan Etat-Région 2014-2020** inscrit, parmi ses thématiques prioritaires, la transition énergétique et écologique. En effet, cette thématique se décline selon plusieurs axes parmi lesquels l'article 16 intitulé « Développer l'économie circulaire » qui prévoit une enveloppe totale de 4,8 M€ (2,4 M€ de l'Etat et 2,4 M€ de la région).

La **Région Midi-Pyrénées** a intégré dans son budget primitif 2015 le financement d'actions en faveur de la transition énergétique et de l'environnement. D'une part, 20 % de l'enveloppe régionale du FEDER est mobilisée en faveur de la transition énergétique, dont l'économie circulaire fait partie. D'autre part, l'ARPE (Agence régionale du développement durable), désormais société publique locale (SPL), devient un véritable outil au service de toutes les collectivités de Midi-Pyrénées qui souhaitent mutualiser une ingénierie sur les enjeux d'aménagement du territoire et de développement durable. En parallèle, le nouveau Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain devrait confirmer les priorités du précédent schéma en matière de développement économique durable sur l'ensemble de Midi-Pyrénées.

Créée le 1er janvier 2015, **MADEELI** (« Mon agence de Développement Economique, de l'Export et de l'Innovation » issue de la fusion des agences MPI et MPE) se focalise sur des axes prioritaires définis sur la base du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) dans l'animation de filières dont la filière 3E « eau, environnement, énergies », avec parmi ses axes prioritaires la « valorisation des déchets et des co-produits ».

Midi-Pyrénées Énergies Investissements (MPEI) est un outil créé pour permettre d'accompagner des projets de production d'énergies renouvelables en investissant financièrement sous forme de capital dans ces derniers.

Les trois collectivités lauréates de l'appel à projet « zéro déchet, zéro gaspillage » en Midi-Pyrénées :

- > la **Communauté de communes Tarn & Dadou** va ainsi lancer une étude sur la collecte des bio-déchets avec le développement du compostage collectif.
- > La **Communauté d'agglomération du sud-est toulousain, le Sicoval** s'engage dans plusieurs actions parmi lesquelles l'accélération de la mise en œuvre d'une économie circulaire sur le territoire en accompagnant les entreprises de l'économie sociale et solidaire à travers le Périscope (le Pôle d'économie solidaire et d'innovations sociales).
- > Le syndicat **de traitement Syded du Lot** a sollicité l'ensemble des communes du département en leur demandant de désigner un « référent environnement ». Un réseau de plus de 280 personnes s'est rapidement constitué pour travailler sur quatre objectifs clairs : lutter contre le gaspillage, favoriser le compostage individuel et collectif, développer et améliorer le tri sélectif et enfin multiplier les animations pédagogiques auprès des écoliers du Lot.

❑ Les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) et le rôle des éco-organismes

Conformément à la directive relative aux déchets, la responsabilité financière de la gestion de certains types de déchets a été transférée au producteur du déchet (fabricant, distributeur). Le producteur doit ainsi prendre en charge, notamment financièrement, la collecte séparée, puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ses produits. C'est ce qu'on appelle le principe de responsabilité élargie du producteur (REP), qui applique le principe de "pollueur payeur".

Ce mécanisme permet de décharger les collectivités territoriales d'une partie des coûts de gestion des déchets, et d'internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception.

Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics pour atteindre les objectifs de valorisation pour les déchets ménagers. Ils permettent de garantir les débouchés des déchets collectés et s'assurer de leur pérennité. Pour ce faire, l'éco-organisme est en relation avec les acteurs aval de la filière : opérateurs de traitement, économie sociale et solidaire et industries utilisatrices de matériaux.

➔ Les flux de déchets concernés par la R.E.P.

- Les déchets d'emballages ménagers
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Les véhicules hors d'usage (V.H.U.)
- Les pneumatiques usagés
- Les piles et accumulateurs usagés
- Les textiles usagés
- Les déchets de papiers graphiques
- Les médicaments non utilisés (MNU)
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA)
- Les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI)
- Les huiles moteurs usagées
- Les déchets issus de produits de l'agrofourmiture

➔ Le rôle des éco-organismes

Les producteurs de déchets (fabricants ou distributeurs) ont deux choix pour assumer leur responsabilité : soit de manière individuelle, soit de manière collective.

Dans ce dernier cas, ils adhèrent à un éco-organisme, une société agréée par les pouvoirs publics, auquel ils versent une contribution financière.

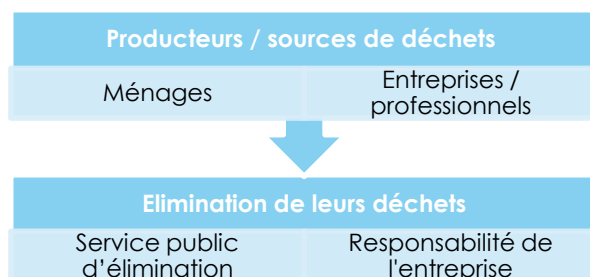
Ces éco-organismes peuvent être de deux types :

> financeurs » : ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales qui gèrent ensuite la fin de vie des produits (c'est le cas d'Eco-Emballages)

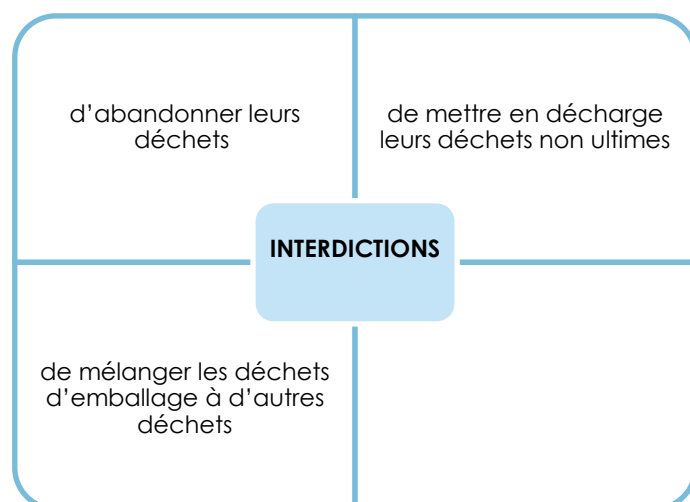
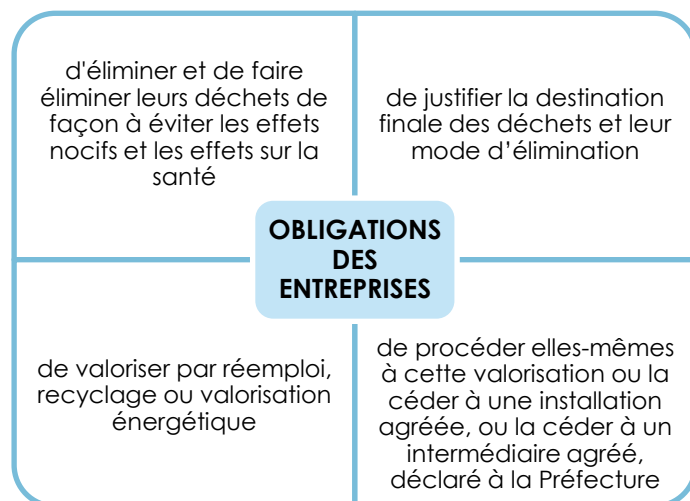
> opérationnels » : ils sélectionnent, pilotent et audient des prestataires de collecte et de traitement des déchets sur les territoires, pour les DEEE par exemple.

Les opérateurs sont choisis par une procédure de mise en concurrence dans le respect des principes généraux définis dans leur cahier des charges d'agrément.

Organisation de la gestion des déchets



Obligations et interdictions des entreprises en matière de déchets



Une vingtaine d'éco-organismes sont agréés. Il en existe parfois plusieurs par filière :

Matière	Eco-organisme(s)
Déchets d'emballages ménagers	Adelphé et Eco-Emballages
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Eco-systèmes et Ecologic Recylum PV Cycle
Matériels d'éclairage Panneaux photovoltaïques	Ocad3E (organisme coordinateur de la filière)
Pneumatiques usagés	Aliapur et France Recyclage Pneumatiques (deux organisations collectives)
Piles et accumulateurs usagés	Corepile et Screlec (deux organisme collectifs agréés)
Textiles	Eco TLC
Déchets de papier	Ecofolio
Médicaments non utilisés (MNU)	CYCLAMED
Déchets diffus spécifiques des ménages (DDS)	Eco-DDS
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Eco-mobilier (ménager) et Valdelia (professionnel)
Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI)	DASTRI

Le rôle des éco-organismes, le système de gestion des déchets qu'ils mettent en place est aujourd'hui de plus en plus controversé.

Parmi les interrogations et les recommandations portées par les acteurs des déchets ainsi que par certains élus, on peut trouver :

- > leur monopole sur les filières,
- > leur gouvernance, car ils sont pilotés par les "metteurs sur le marché" (fabricants, distributeurs/vendeurs, importateurs),
- > la multiplication des filières et des éco-organismes, qui les rend moins lisibles et aisés à contrôler,
- > leur autonomie trop importante dans les décisions prises, qui peuvent être contraire à l'intérêt général,
- > la nécessité de renforcer le contrôle de l'Etat sur leur politique financière, en particulier leurs placements,
- > la durée trop longue des agréments, et la complexité à sanctionner en cas de besoin sous peine de paralyser la filière,
- > la hausse du coût de la gestion des déchets qui peut leur être imputée,
- > les contraintes trop faibles données aux prestataires en matière de partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique.

(La Gazette des Communes ; Amorce).

INITIATIVES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

L'Économie Sociale et Solidaire investit largement le secteur de la gestion des déchets en Midi-Pyrénées, avec plus de 150 établissements. Riche en créativité, en innovations, elle montre une grande diversité d'activités.

En présentant un grand nombre d'initiatives, qu'il s'agisse de projets et d'entreprises ou de coopérations entre entreprises, l'objectif est ici de donner à voir cette richesse présente en Midi-Pyrénées comme ailleurs en France.

C'est également que la présentation, l'analyse de ces initiatives puissent permettre de mieux cerner les réalités de l'ESS dans le secteur d'une part, et puissent inspirer, nourrir les imaginations des entreprises et des porteurs de projets d'autre part, à travers des exemples d'activités et de pratiques mises en place dans le cadre de l'ESS.

1. Entreprises et initiatives de l'ESS en Midi-Pyrénées

Dans ce premier volet sont présentées deux initiatives emblématiques ou représentatives sur chaque département, ainsi que sur Toulouse Métropole.

19 recycleries-ressourceries en Midi-Pyrénées (créées ou en projet/développement)	
D'Arts et d'Eco (12)	Recobrada (31)
De la ressource à la clef (09)	Recyclerie CERR (Centre d'Expérimentation de la Récup' et du Réemploi) (09)
IDDEES (82)	Recyclerie d'Eve (12)
La Belle Récup (81)	Recyclerie du Centre Social et Culturel Cordes Vaour (81)
La Glanerie (31)	Recyclerie du Rouergue (12)
La Recup'rit (46)	Recyclerie Olt et Aubrac (12)
La Recyclette (12)	Regain (46)
La Remixerie (31)	Sésame (32)
Les Rudovaloristes (31)	Valoris (32)
Planet'Réemploi (81)	

ARIÈGE

Vertex

Entreprise d'insertion créée en 2010, la plateforme de tri textile Vertex a vu le jour sur d'anciennes friches industrielles dans le Pays d'Olmes. Le projet porté par Catherine Girard, directrice gérante de Vertex, Emmaüs Ariège et les acteurs économiques locaux, consiste à donner une seconde vie aux textiles et autres vêtements usagés collectés en Ariège et dans les départements limitrophes, et de procurer de l'emploi à des chômeurs pour la plupart issus du monde de l'industrie textile.

Ainsi, ce sont trois camions poids lourds qui collectent 80 associations sur 6 départements avec un résultat de 2300 tonnes de linge triées chaque année. Au lieu d'être enfouis, ces textiles recyclés permettent de fabriquer des isolants thermiques, des chiffons d'essuyage ou d'être expédiés en Afrique où ils sont revendus.

L'insertion est la mission première de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif. A l'heure actuelle, elle compte 40 employés dont 25 en insertion, essentiellement des femmes.

SCIC CTE du Plantaurel

Inauguré en 2004, le centre de tri des emballages du Plantaurel s'occupe du tri et de la "mise en balle" d'emballages recyclables collectés dans la partie Est du département (hors Couserans).

Chaque année, ce sont 4 500 tonnes de déchets qui sont ainsi séparées et compressées pour constituer des paquets destinés à être vendus aux transformateurs. Ces déchets sont collectés par le SMECTOM (syndicat mixte d'étude et de traitement des ordures ménagères), du Plantaurel qui détient 15 % des parts de la SCIC.

En plus de répondre à une exigence environnementale, le centre est une entreprise d'insertion qui compte désormais 45 salariés dont 32 postes en contrat d'insertion. Dans un souci de créer davantage de postes en insertion, la SCIC développe une activité secondaire expérimentale : la collecte, le réemploi, ainsi que le démantèlement de matériel informatique, en provenance des professionnels, mais aussi des particuliers.

AVEYRON

PROGRESS

L'objet de Progress, la Régie de Territoire du Grand Rodez est de recréer ou renforcer le lien social dans les quartiers en se positionnant comme acteur du développement économique local.

Par la gestion et la création de services de proximité en partenariat avec les habitants, les communes de l'agglomération, le Grand Rodez, les bailleurs sociaux, les associations et les entreprises, la régie de territoire vise à créer des activités marchandes ou non qui pourront être des supports d'emplois, afin d'enclencher une réinsertion dans le monde économique.

Elle développe notamment des activités de collecte des encombrants mobiliers, de réemploi de matériel informatique ou de gestion d'espaces verts. Progress qui a créé une entreprise d'insertion et un atelier et chantier d'insertion, compte actuellement 30 salariés dont 6 permanents.

La Recyclerie du Rouergue

La Recyclerie du Rouergue a ouvert ses portes en 2006 dans la Zone Industrielle des Gravasses, à côté de la déchetterie locale, grâce au soutien de la Communauté de communes du Villefranchois.

La ressourcerie propose différents services aux habitants, institutions et entreprises du bassin de Villefranche de Rouergue, tels que la réception et l'enlèvement des encombrants, la collecte de cartons, la restauration voire la transformation de meubles, et enfin, dernièrement, l'information et la sensibilisation à l'environnement. Sur environ 45 tonnes collectées par an en apports volontaires et enlèvements, plus de 25 tonnes sont vendues en magasin.

En tant que chantier d'insertion par l'activité économique pour des personnes en recherche d'emploi et plus spécialement des femmes, la RdR procure un travail, des formations et un accompagnement spécifique, individuel et collectif, ainsi que des mises en situation classique de travail pour un emploi durable.

HAUTE-GARONNE

Organic Vallée

Organic Vallée a pour ambition de créer la première zone française d'agro-activités entièrement dédiée à la gestion durable de la matière organique, replacée au cœur des territoires grâce à la mise en œuvre d'une économie circulaire de proximité.

Bénéficiant d'une réserve foncière conséquente de 55 hectares capable d'accueillir une dizaine de partenaires en créant une centaine d'emplois directs, la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) cherche à offrir les conditions de développement de différents projets interdépendants, travaillant autour du recyclage des déchets organiques, de la valorisation de la biomasse et de flux d'énergies mutualisés.

Collectivités, associations, entreprises locales, et entreprises ayant une démarche sociale et solidaire seront regroupées, permettant ainsi de créer des synergies entre les filières amont (déchets), aval (énergie, chimie verte, agroalimentaire et agricole) et différents services associés (formation, développement économique).

Corudo

PME régionale, l'entreprise d'insertion Corudo a développé une activité de services aux entreprises qui produisent des déchets industriels : la collecte de déchets industriels et plus particulièrement ceux produits par les chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Ces déchets sont ensuite triés et valorisés dans le centre de tri basé à Carbonne d'une capacité de 40 000 tonnes annuelles. Ce centre est constitué de plusieurs bâtiments sur 14 000 m² de terrain et intégré dans son environnement, avec des emplacements dédiés par produit valorisable, et pour le démantèlement.

L'entreprise s'appuie sur une démarche de Recherche & Développement afin de développer de nouvelles filières, ce qui lui permet d'atteindre au minimum 80% de valorisation des DIB collectés depuis le début de son activité.

TOULOUSE MÉTROPOLE

Envoi

Envoi, association de type loi de 1901, est née en 1996 d'un engagement commun de la Mairie de Toulouse et d'Airbus. Aujourd'hui Entreprise d'inclusion sociale (insertion et handicap), elle propose des activités de collecte, de réparation et de revente de matériels informatiques neuf et d'occasion afin de remettre en situation de travail des personnes éloignées de l'emploi.

Deux entreprises ont ainsi été créées sous forme de SAS : l'entreprise d'insertion ENVOI-OPS et l'entreprise adaptée ENVOI-HANDS. Ouverte depuis 2013, ENVOI-HANDS accueille 16 personnes reconnues travailleurs handicapés et propose par exemple la déconstruction de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Dans un souci de développer de nouvelles activités et de trouver de nouvelles niches, Envoi se spécialise également dans le traitement des panneaux photovoltaïques.

Humus & Associés

L'objectif d'Humus & Associés est de diffuser et de démultiplier la pratique du compostage citoyen de proximité, et de façon générale toutes les méthodes écologiques et participatives de réduction et de valorisation de la matière organique résiduelle issue des activités humaines.

L'association propose un accompagnement aux projets de compostage partagé, une expertise et des formations afin de transmettre un savoir-composter adapté à ces nouvelles pratiques comme l'aménagement de plateforme de compostage en restauration collective. Elle propose également un espace info biodéchets, centre de ressources et d'information sur la valorisation de la matière organique.

Au-delà des enjeux environnementaux, le compostage de proximité participe à l'émergence de nouveaux liens sociaux et d'autres projets collectifs.

GERS

AG2I / R2D2 / Le comptoir solidaire

Située à Auch dans le Gers, les Ateliers Gersois d'Innovation et d'Insertion (AG2I) développent des activités dans le domaine du recyclage et du réemploi de produits d'équipements ménagers (informatique, électroménager...) afin de proposer des emplois d'insertion professionnelle dans le cadre d'un atelier-chantier d'insertion. Cette association est créatrice et partenaire d'une Société Coopérative dotée de l'agrément entreprise d'insertion : R2D2 (Recyclage et Réemploi pour le Développement Durable) qui propose des services de collecte et de recyclage de déchets d'équipement électriques et électroniques en particulier.

La vente de ce matériel issu du réemploi est réalisée par Le Comptoir Solidaire. Ce magasin associatif propose ainsi des produits éco-solidaires : électroménager, informatique, mobilier et jardin, alimentation équitable, etc. Le magasin propose aussi un service de maintenance et dépannage informatique et de création internet et multimédia.

Valoris

Réduire à la source et éviter le gaspillage... voici le leitmotiv de l'association Valoris, qui depuis sa création en 1999, développe des actions dans le domaine de l'environnement avec une dimension sociale. Conventionnée ACI (Atelier et Chantier d'Insertion), l'association accueille 28 postes en contrats d'insertion.

Valoris assure un service de collecte et d'élimination de déchets auprès des professionnels, des entreprises privées et publiques, des associations, des professions libérales, des services de l'état et des particuliers. Ces déchets sont ensuite valorisés par le biais de la ressourcerie puis mis en vente dans une boutique, permettant ainsi de sensibiliser industriels, professionnels, commerçants, associations, particuliers... aux enjeux de préservation des ressources naturelles. En partenariat avec le CPIE Pays Gersois et le CFPPA du Gers, l'association conduit également depuis 2005 des chantiers insertion environnement dans le domaine des espaces naturels et ruraux.

LOT

Regain

Depuis 1993, le projet social de l'association est l'accueil et le suivi des personnes dans le cadre d'un parcours d'insertion. Depuis sa création, Regain a contribué à l'aménagement du territoire et à développer une politique locale de développement.

La collecte des encombrants se fait exclusivement par l'apport volontaire de particuliers. La valorisation des objets se fait autour d'activités de tri, de test et vérification, de petites réparations, de remise en état et de nettoyage. Les objets sont testés, remis en état, nettoyés, et mis en vente en recyclerie dans le cadre de chantiers d'insertion. Regain poursuit l'installation de "boîtes à lire" sur le territoire lotois, points de mise à disposition gratuite de livres. Un projet de développement est en cours, avec l'ouverture d'une grande recyclerie de 900 m² à Ceint d'eau, et la mise à disposition par le SYDED du Lot de conteneurs de récupération dans chacune des déchetteries du Grand Figeac.

Regain fait également de la sensibilisation à l'environnement, contribuant à réduire les déchets produits, responsabiliser les publics pour une consommation plus respectueuse des ressources.

Initiatives Environnement

Société Coopérative d'Intérêt Collectif née en 2009 d'une transformation du Centre Culturel de Gourdon, les trois grands domaines d'activité d'Initiatives Environnement sont : l'éducation à l'environnement, l'entretien de l'espace rural, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, par la réalisation et la mise en œuvre d'animations spécifiques et la valorisation du patrimoine environnemental et culturel.

Inscrite et impliquée dans l'Économie Sociale et Solidaire, la coopérative a souhaité engager son activité forestière dans une démarche globale de développement local en interrogeant la qualité des emplois de la filière forêt-bois. En effet, Initiatives Environnement fait de l'exploitation forestière pour du bois d'œuvre, et le reste du bois pour l'énergie et le chauffage.

Le souhait d'une valorisation maximale conduit IE à mener une réflexion sur une structuration de la filière bois où les propriétaires seraient sensibilisés et accompagnés à la gestion patrimoniale de leur exploitation, dans le cadre d'un projet de PTCE.

HAUTES-PYRÉNÉES

Récup'Actions 65 / Récup'collecte

Située à Tarbes, dans les Hautes Pyrénées, l'Association Récup'Actions 65 a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des populations exclues du monde du travail, en mettant en place des activités économiques liées à la récupération de déchets valorisables tels que papiers, cartons, textiles ... ainsi que le regroupement, la dépollution, le démantèlement des DEEE (Déchets Equipements Electriques et Electroniques), mais aussi la récupération, la réparation et la vente d'appareils électroménagers d'occasion aux particuliers.

Récup'Actions 65 dispose aussi d'une filiale, Récup'Collecte, dédiée notamment au transport de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Cette entreprise de transport est également conventionnée Entreprise d'Insertion en vue d'apporter expériences, formations complémentaires et connaissance du territoire régional pour les néoconducteurs routiers. Récup'Collecte emploie 7 salariés.

Solidar'meubles

Créé en 2005, Solidar' Meubles est un atelier d'insertion tarbais dont l'activité est la réparation et la rénovation des meubles en bois massif issu de dons, afin de les revendre à petits prix pour les personnes en difficulté.

L'atelier fait partie du comité du Secours Populaire Français. Au départ, Solidar'Meubles n'intervenait que pour les meubles donnés à la fédération. Aujourd'hui, le Comité est en capacité de restaurer les meubles de tous les particuliers qui sollicitent l'association Le local, propriété de la fédération, est entièrement mis à disposition pour l'activité de l'atelier et du magasin.

Grâce à cette activité, au-delà des actions de réinsertion, le Secours Populaire valorise les dons qui lui sont adressés et renforce sa capacité de participation à la solidarité vis-à-vis d'un nombre grandissant de familles en difficulté.

TARN

Famille rurales du Tarn / friperies itinérantes

L'association Fédération Départementale Familles Rurales du Tarn a été créée en 1955 avec pour objectif de promouvoir les personnes, les familles et leur lieu de vie dans un esprit d'ouverture à tous et de rapprochement entre les générations. « La Friperie Itinérante », créée en 2011, propose un service de proximité s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le projet s'organise autour de deux volets : la vente d'articles de mode à petits prix au plus près du public et la mise en place d'un espace convivial ouvert à tous sans condition d'accès, avec un accueil chaleureux autour d'un café et d'animations.

Sur 8 communes du territoire, la friperie effectue des tournées régulières (deux fois par mois sur une même commune), soit sur le marché, soit au moment de la sortie d'une école. Dans chaque commune, une salle communale est mise à disposition à côté du camion pour permettre d'organiser les essayages.

Le Relais

Réseau d'entreprises à but socio-économique créé en 1984, issu de la branche économie solidaire et insertion d'Emmaüs, Le Relais est constitué en Scop (chaque établissement local a vocation à devenir une Scop autonome mais liée à la maison mère). Le but est avant tout de créer des emplois d'insertion.

Le Relais 81 rassemble la collecte de 6 départements : le Tarn mais aussi une partie de la Haute-Garonne, l'Ariège, l'Aveyron, l'Hérault et l'Aude. Les vêtements sont stockés et pesés, puis un premier tri est réalisé pour les boutiques du Relais. Les textiles sont ensuite regroupés à la main par matière. Le tout est compressé par blocs de 450 à 500 kg pour expédition.

Aboutissement logique de la collecte, une boutique "Ding Fring" est chargée de la vente des vêtements en parfait état à Castres. Là aussi, des emplois solidaires sont créés. Les vêtements de seconde main sont exportés, principalement en Afrique. Les tissus deviennent des chiffons industriels, de l'isolant thermo-acoustique utilisé dans l'industrie automobile.

TARN-ET-GARONNE

Régie de quartier Montauban Services

L'association Montauban Services est une régie de quartier créée en 1994 à l'initiative de la ville et des bailleurs sociaux. Elle a développé plusieurs secteurs d'activité de services : nettoyage, espaces verts, enlèvement d'encombrants, accompagnement social, aide administrative, médiation auprès des habitants etc.. dans le but de répondre aux préoccupations des habitants du Grand Montauban.

Cinq ETP au début, plus de 70 salariés aujourd'hui... 700 salariés se sont ainsi succédé au sein de la structure depuis sa création, permettant son développement sur plusieurs fronts dont récemment la création d'un appartement témoin «Sit éco» pour agir contre la précarité énergétique.

Concernant le secteur des déchets, la régie souhaite renforcer son service d'enlèvement des encombrants sur la communauté d'agglomération du Grand Montauban réalisé en co-traitance avec Veolia Propreté. Cette activité a permis de créer cinq postes en insertion.

IDDEES

Créée en 2006, l'association Iddees (Insertion par le développement durable, l'environnement et l'économie solidaire) porte des ateliers et chantiers d'insertion.

Iddees gère deux recycleries sur le département : à Lafrançaise et à Caussade. Leur objet est de donner une seconde vie à tous les objets dont on ne veut plus au lieu de les jeter à la poubelle. Quatre activités principales y sont développées : la collecte séparative des encombrants ménagers en préservant leur état afin de pouvoir envisager une valorisation par réemploi ; le tri et la valorisation, les objets réutilisables sont contrôlés, nettoyés et si besoin réparés afin de leur rendre toute leur valeur. Les autres objets seront démontés afin de les recycler dans les filières les plus adéquates. La revente de ces objets permet d'assurer une part de ressources propres et d'offrir les biens revalorisés à faible prix, aux personnes qui en ont besoin. Enfin, l'association assure une mission d'éducation à l'environnement.

2. Zoom sur 10 initiatives de Toulouse Métropole

Bois & Cie

Faire de vos rebuts bois notre matière première au service de projets collectifs



Association loi 1901, Atelier et Chantier d'Insertion (ACI)

➔ **Le territoire d'intervention** : Agglomération toulousaine

➔ **Le défi** : Comment détourner des rebuts de bois de l'enfouissement ou de l'incinération en proposant des emplois valorisants ?

➔ **L'activité** : Bois & Cie collecte des rebuts de bois industriels et du bâtiment auprès d'entreprises locales et les valorise, dans le cadre de l'ACI, en les réemployant comme matière première pour différentes réalisations (composteurs, aménagements de jardin, stands d'exposition, toilettes sèches, habitat démontable...), à destination des collectivités locales et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Parallèlement, l'association héberge un Atelier associatif de travail du bois. Après avoir participé à une initiation au travail du bois, les adhérents se réunissent pour pratiquer la menuiserie autour de projets collectifs.

Les participants aux ateliers acquièrent des connaissances dans la pratique et peuvent à leur tour les transmettre aux nouveaux arrivants. L'atelier permet ainsi la rencontre de différents publics autour d'une pratique commune.

➔ Etapes du projet

- 2005 : Création de l'association
- 2009 : Mise en place de l'ACI autour de la valorisation des rebuts bois
- 2013 : Développement de la collecte de rebuts bois
- 2015 : Lancement du programme expérimental de construction d'Habitats modulables et démontables en bois de réemploi

Leviers

- La quantité de rebuts bois qu'il est possible de détourner de l'enfouissement ou de l'incinération
- Un modèle économique basé sur l'ACI
- Le volume de commandes de réalisations en bois de réemploi

➔ Chiffres-clés

- 11 salariés (9,1 ETP), dont 5 permanents et 6 salariés en insertion
- Chiffre d'affaires 2014 : 220 700 €
- 120 adhérents
- 285 personnes formées depuis 10 ans

Freins

- Locaux trop exigus et non adaptés au développement de l'activité
- Problèmes de trésorerie limitant la mise en place de projets émergents, pas encore financés

➔ Perspectives de développement

Bois & Cie poursuivra le renforcement de liens solides avec les collectivités locales et les structures sociales, essentiels à la pérennité du projet. Son champ d'action va être élargi à une nouvelle activité à fort potentiel autour de l'habitat, induisant un changement d'échelle pour la structure.

➔ Caractère(s) exemplaire(s) et/ou innovant(s) du projet

- **REPONSE AUX BESOINS SOCIAUX** : Accueil de personnes en situation de précarité, exclues du marché de l'emploi, dans le cadre de l'Atelier et Chantier d'Insertion. Un travail d'accompagnement est mené afin de lever les freins à l'emploi, tels que les problématiques de logement, de santé, d'accès aux droits, etc.
- **LIEN AU TERRITOIRE** : Fort ancrage territorial. Création d'emplois non délocalisables qui contribuent à la dynamisation du territoire d'implantation de l'association. Valorisation des rebuts bois qui constituent une ressource locale abondante localement (approvisionnement local de matière première). Formations et des ateliers collectifs proposés aux toulousains, qui contribuent à la dynamisation de la vie associative toulousaine.

➔ Partenaires

Financeurs : Mairie de Toulouse, Conseil Départemental 31
Techniques : Sita
Réseaux, fédérations : FNARS, Chantier Ecole

➔ Coordonnées

Contact : Chloé Viénot, Chargée de projets
34 rue Daydé 31200 Toulouse
chloe@bois-et-cie.asso.fr / 05 61 13 72 21 / www.bois-et-cie.asso.fr

Emmaüs Toulouse

Et les autres ?, Abbé Pierre

Association loi 1901, OACAS (Organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires)



➔ **Le territoire d'intervention** : Département de la Haute-Garonne

➔ **Le défi** : Comment réduire les déchets tout en produisant de la solidarité ?

➔ **L'activité** : La communauté est un lieu d'accueil pour personnes en difficulté, géré et animé par une équipe de salariés, ainsi que de nombreux bénévoles. Les ressources nécessaires proviennent des activités solidaires autour de la récupération et du réemploi. Emmaüs assure un service de collecte d'objets usités et de dons auprès des particuliers ; de tri de ces objets en fonction de leur état ; de réparation le cas échéant et en fonction des compétences internes à la communauté ; de vente. Ces ventes se font au sein de magasins ouverts à tout public ou sous forme de matières premières auprès des professionnels du secteur de la récupération et des déchets. Les produits collectés sont variés : mobiliers divers,

vêtements et linge de maison, livres et vaisselle, électroménagers petits et gros, ferraille et métaux, papier-cartons. Le surplus des ressources générées par ces activités sont affectées à des actions de solidarités diverses.

➔ Etapes du projet

- 1977 : Création de l'association et de la communauté Emmaüs Toulouse
- 1995 : Ouverture du site communautaire à Escalquens
- 2011 : Création de Emmaüs AGIR, gestionnaire des friperies Emmaüs à Toulouse
- 2012 : Ouverture du site communautaire à Saint-Jory

➔ Chiffres-clés

- 120 personnes accueillies, compagnes et compagnons qui vivent sur les 3 sites communautaires
- 13 salarié(e)s, une trentaine de bénévoles actifs au quotidien
- 3 salles de vente d'objets de seconde main
- Une flotte de 8 véhicules de collecte

Leviers

- La figure et l'impact émotionnel du fondateur, l'Abbé Pierre
- Le réseau Emmaüs et partenarial
- La force du don dans ses réciprocitys

Freins

- La nécessité de se conformer à des normes
- La montée d'une tendance à la copie du modèle Emmaüs par d'autres

➔ Perspectives de développement

Une professionnalisation des activités passant par une professionnalisation des personnes accueillies ; une inscription plus effective dans le réseau de l'ESS permettant un développement accru des partenariats ; l'ouverture d'un point de vente en ligne.

➔ Caractère(s) exemplaire(s) et/ou innovant(s) du projet

- **REPONSE A DES BESOINS SOCIAUX** : Accueil inconditionnel de personnes en difficulté pour des durées non définies et misant sur leurs potentiels pour retrouver sens à leur vie. Créateur de structures nouvelles répondant à des besoins spécifiques non pourvus (Emmaüs AGIR, accueil d'urgence, Thiebon au NIGER, etc.), soutien à des associations ou structures moins pourvues en capacités.
- **MODELE ECONOMIQUE** : Modèle qui redonne de la valeur à ce que l'on pensait en être dépourvu. Implication depuis le départ dans la récupération et le recyclage d'objets en trop auprès des particuliers pour permettre de s'auto-suffire et de développer des solidarités locales et (inter)nationales.
- **IMPACTS** : Lieux de vie qui créent des liens sociaux en interne et externe : la communauté est un puissant modèle et exemple du « vivre-ensemble » avec sa vie communautaire issue d'un accueil inconditionnel et rassemblant une grande diversité en son sein.

➔ Partenaires

Financeurs : Caisse d'Epargne

Techniques : Envie, Vertex, Entreprises du monde de la récupération

Réseaux, fédérations : Emmaüs France, CIAT (collectif inter-associatif de Toulouse)

➔ Coordonnées

Contact : Paul HARTMANN, responsable coordinateur

600 chemin les Agriès, 31860 Labarthe sur Lèze

paul.emmaus@gmail.com / : 05 61 08 18 18 / www.emmaus31.org

Envie Midi-Pyrénées

Une solution pour l'homme et l'environnement



Association loi 1901, SAS, Entreprise d'Insertion

➔ **Le territoire d'intervention** : Départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne

➔ **Le défi** : Comment créer un cercle vertueux pour l'homme, l'emploi et l'environnement autour d'une dynamique économique commune ?

➔ **L'activité** : Envie collecte et traite les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) professionnels et ménagers. Après un tri, les appareils électroménagers usagés de grandes marques sont sélectionnés et rénovés dans les ateliers, puis revendus à petit prix dans deux boutiques (Toulouse et Montauban), avec une garantie d'un an pièces et main d'œuvre. Le reste des déchets collectés est recyclé dans le respect de l'environnement. L'objet d'Envie est de lutter contre l'exclusion, de favoriser l'accès au

monde du travail et à la formation des personnes éloignées de l'emploi. L'activité économique autour des DEEE, ainsi qu'un accompagnement personnalisé tout au long du parcours des salariés permettent le retour à l'emploi, l'acquisition d'un savoir-faire professionnel, l'élaboration d'un projet professionnel ainsi qu'une insertion sociale.

➔ Etapes du projet

- 1999 : Création d'Envie Toulouse : rénovation et vente d'électroménager
- 2006 : Création d'Envie 2^E Midi Pyrénées SAS : collecte et traitement de déchets (4 salariés en insertion)
- 2012 : Ouverture d'un second magasin à Montauban
- 2015 : Développement d'Envie 2^E MP SAS : 37 salariés en insertion

➔ Chiffres-clés

- 123 salariés dont 57 postes en insertion
- 5 400 appareils rénovés dans les ateliers en 2014
- 17 400 tonnes de déchets DEEE traités en 2014

Leviers

- Une équipe engagée de permanents
- Une bonne gestion
- Un management participatif

Freins

- Une faible connaissance par le grand public
- La conciliation du projet économique et du projet social

➔ Perspectives de développement

Envie souhaite développer une Entreprise Multiservices dans le but d'embaucher durablement des personnes qui sortent des entreprises d'insertion.

➔ Caractère(s) exemplaire(s) et/ou innovant(s) du projet

- **MODELE ECONOMIQUE** : Plus de 80 % du chiffre d'affaires réalisé par le biais de l'activité économique. Pas de distribution de capital ; à la différence des entreprises classiques, le résultat financier des entreprises Envie est réinvesti dans l'amélioration des conditions de travail des salariés, des formations du personnel, des dispositifs d'accompagnement social.
- **GOVERNANCE ET MANAGEMENT**: Réunions d'information auprès des salariés, mise en place de groupes de travail internes.

➔ Partenaires

Financeurs : Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Départemental 31, DIRECCTE, Europe (FSE)
Techniques : Eco-Systèmes
Réseaux, fédérations : Réseau ENVIE, UREI

➔ Coordonnées

Contact : Cindy Héronville
29 boulevard de Thibaud 31100 Toulouse
envie.midipyrenees@envie.org / www.envie-midipyrenees.com / www.envie-midipyrenees.com

Greenburo

Le tri sélectif adapté à votre entreprise : passez au vert !



SARL SCOP, Entreprise d'Insertion

➔ **Le territoire d'intervention** : Toulouse et Haute-Garonne, développement sur Midi-Pyrénées

➔ **Le défi** : Comment développer le tri sélectif dans les bureaux, afin d'alimenter les filières locales et créer de l'emploi pérenne sur le territoire ?

➔ **L'activité** : Greenburo propose une prestation de services avec la mise en place du tri sélectif et la collecte de tous types de déchets de bureaux : papiers, cartons, archives confidentielles, bouteilles... avec acheminement sur des filières locales de valorisation. La prestation permet de valoriser ces déchets qui sont aujourd'hui incinérés, tout en proposant aux clients les éléments réglementaires obligatoires, la traçabilité et le suivi des déchets

(registres des déchets). La coopérative accompagne également des entreprises à la mise en place du tri, avec une logique d'amélioration permanente, en mettant en exergue les intérêts liés à l'environnement mais aussi à la création d'emplois locaux et à la mise en place de parcours d'insertion socioprofessionnelle.

➔ Etapes du projet

- 2007 : Etude de faisabilité
- 2008 : Création de Greenburo
- 2008 / 2011: Divers prix dont Prix Initiative en Economie Sociale (Fondation Crédit Coopératif) et autres fondations (Vinci, Macif...)
- 2011 : Marché public collecte des cartons du centre ville de Toulouse

➔ Chiffres-clés

- 15 salariés, dont 7 associés et 8 postes en insertion
- 705 000 € de chiffre d'affaires
- 100 tonnes / mois de déchets collectés
- Plus de 300 clients sur la Haute-Garonne

Leviers



- Démarrage au sein d'une coopérative d'activités
- Implication de l'ensemble de l'équipe dans le développement (appropriation de l'outil de production par tous)
- Offre innovante et distincte des concurrents (collecte multi-déchets)

Freins



- Concurrence accrue dans le secteur
- Difficultés à structurer une offre complémentaire dans ce secteur avec d'autres acteurs ESS
- Absence de politique fiscale encourageant les entreprises à trier

➔ Perspectives de développement

Amélioration des filières de traitement (avec surtri des papiers et filière locale pour les gobelets), déménagement vers un bâtiment éco-responsable, développement sur la région Midi-Pyrénées.

➔ Caractère(s) exemplaire(s) et/ou innovant(s) du projet

- **GOVERNANCE ET MANAGEMENT** : participation avec sociétariat proposé à d'anciens salariés en insertion, réunions mensuelles d'information auprès de tous les salariés, avantages et conditions de travail (écart de salaire 1 à 1,4, 13^{ème} mois, formation, mutuelle prise en charge à 80 % par l'entreprise, participation aux bénéfices...).
- **MODELE ECONOMIQUE** : indépendance économique vis-à-vis des grands groupes industriels (pas d'exclusivité) et pas de franchise ; près de 70 % du chiffre d'affaires affecté à la masse salariale et aux conditions de travail.
- **IMPACTS** : collecte multi déchets pour une cohérence environnementale et une optimisation économique avec la diminution du nombre de déplacements.

➔ Partenaires

Financeurs : DIRECCTE Midi-Pyrénées, Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne, MPA / IES
Techniques : Veolia, Sita, Centre de Tri Communautaire Toulouse Métropole, Eco-organismes
Réseaux, fédérations : FNARS – Chantier Ecole, URSCOP, Réseau Alliance Papiers (RAP), Mouves

➔ Coordonnées

Contact : Mathieu Poupon, gérant
131 Chemin du Sang de Serp, 31200 Toulouse
contact@greenburo.fr / 06 83 17 27 69 - 05 62 30 09 53 / www.greenburo.fr

La Glanerie

Donnez une seconde vie à vos déchets



Association loi 1901, Atelier et Chantier d'Insertion (ACI)

➔ **Le territoire d'intervention** : Agglomération toulousaine

➔ **Le défi** : Comment apporter une solution locale à l'accumulation des déchets générés, tout en aidant des personnes à s'insérer durablement dans le marché du travail ?

➔ **L'activité** : L'association La Glanerie est une Ressourcerie® qui réalise quatre missions autour des déchets encombrants : collecte des déchets sur déchetteries et par apport volontaire ; traitement prioritaire de ces déchets par réemploi, réutilisation, détournement... ; vente des objets valorisés ; sensibilisation à l'environnement sur la thématique des déchets et de la consommation.

La Glanerie contribue au développement durable :

- en détournant des filières d'élimination par la mise en place de la filière réemploi sur les déchetteries de Toulouse ;
- en créant des emplois (dont postes en insertion) et en accompagnant les salariés vers l'emploi ;
- en participant à une autre manière de consommer en prolongeant la durée de vie des déchets.

L'association est à but non lucratif, les ventes contribuent à la consolidation et au développement de nouveaux emplois.

➔ Etapes du projet

- 2003 : Création de l'association
- 2009 : Création de l'atelier d'insertion
- 2011 : Mise en place de la filière réemploi sur les 6 déchetteries de l'agglomération toulousaine. Ouverture du 1^{er} magasin.
- 2015 : Ouverture du second magasin

Leviers



- Le conventionnement triennal avec Toulouse Métropole
- Un local adapté à l'activité (1 500 m² couverts + 2 500 m² extérieurs)

➔ Chiffres-clés

- 46 emplois créés sur le territoire depuis 2011
- 500 tonnes de déchets détournés des filières d'élimination depuis 2011
- 60 salariés en insertion accompagnés par an
- Environ 3 000 personnes sensibilisées par an

Freins



- Lisibilité à court terme des financements publics

➔ Perspectives de développement

La Glanerie ouvre début novembre un nouveau magasin plus proche du centre ville de Toulouse, ce qui va lui permettre de développer une gamme de produits à plus forte valeur ajoutée (relookage, détournement...).

➔ Caractère(s) exemplaire(s) et/ou innovant(s) du projet

- **REPONSE AUX BESOINS SOCIAUX** : Accompagnement au sein de l'atelier d'insertion d'un public fragilisé. Résolution des problématiques sociales (logement ou mobilité par exemple). Mise en place d'un magasin avec des objets de première nécessité à prix réduits. Politique tarifaire différenciée pour aider ceux qui en ont le plus besoin.
- **LIEN AU TERRITOIRE** : Positionnement comme interface entre les déchets valorisables et les autres structures de l'ESS : l'association collecte gratuitement des déchets pour Bois & Cie, Recyclo'Bat, Jeux 2 mains, des structures caritatives, des structures culturelles...
- **IMPACTS** : Contribution au développement durable, par le détournement de plusieurs centaines de tonnes de déchets des filières d'incinération et d'enfouissement, au profit du réemploi et de la réutilisation.

➔ Partenaires

Financeurs : Toulouse Métropole, DIRECCTE Midi Pyrénées, Conseil Départemental 31, Ademe

Techniques : Autres structures d'insertion : Bois et Cie, Le Relais du Japon, CPVA Arpade... / Les partenaires de l'emploi : Pôle Emploi, PLIE, DTIP...

Réseaux, fédérations : Réseau des Ressourceries, Fnars, Graine Midi Pyrénées, CRESS

➔ Coordonnées

Contact : Florent Motte et Aurore Front, co-directeurs

37 impasse de la Glacière 31200 Toulouse

contact@la-glanerie.org/ 05 61 26 83 40 / www.la-glanerie.org

Mitsa

Des solutions pratiques pour l'environnement



Association loi 1901

➔ **Le territoire d'intervention** : Midi-Pyrénées, essentiellement l'agglomération toulousaine

➔ **Le défi** : Comment réduire le volume massif de déchets liés aux couches pour enfants par des solutions s'inscrivant dans la protection de l'environnement ?

➔ **L'activité** : Mitsa initie, développe et soutient des projets économiques et sociaux innovants, et s'inscrit dans la protection de l'environnement en visant la réduction et la valorisation des déchets.

• Néochange : Favoriser l'utilisation des changes textiles, pratique écologique, responsable et économique. Création de couches lavables, prêt de kits complets pour utilisation à domicile, information et sensibilisation, ateliers couture pour la fabrication.

et économique. Création de couches lavables, prêt de kits complets pour utilisation à domicile, information et sensibilisation, ateliers couture pour la fabrication.

• Café Bricol' : Rencontre ouverte à tous pour faire toutes les réparations possibles et imaginables suivant les compétences des bénévoles : vêtements usés, petits meubles abîmés, petits appareils électriques défectueux, outils ou jouets cassés, vélos qui déraillent, ordinateurs qui ne démarrent plus... Les réparateurs bénévoles réparent les objets cassés avec les visiteurs tout en transmettant leurs savoir-faire, dans une ambiance conviviale.

➔ Etapes du projet

- 2009 : Création de l'association
- 2010-2013 : Obtention du FSE ; fond de confiance ; concours Talents catégorie ESS
- 2013 : Test des couches à la maternité Sarrus-Teinturier
- 2015 : Démarrage des Cafés Bricol'

Leviers



- Le soutien financier des collectivités
- La demande du public

➔ Chiffres-clés

- 1 prestataire (couturière), ancienne salariée
- 4 bénévoles
- 70 adhérents
- 500 personnes touchées par an (permanences, manifestations, site internet...)

Freins



- La diminution du soutien financier des collectivités
- Le manque de communication, visibilité
- L'image rétrograde véhiculée sur les couches lavables

➔ Perspectives de développement

L'action « Café Bricol' » est en cours de développement, avec l'organisation d'une rencontre trimestrielle dans un premier temps.

➔ Caractère(s) exemplaire(s) et/ou innovant(s) du projet

- **REPONSE AUX BESOINS SOCIAUX** : Innovation par la conception de couches lavables adaptées aux familles et aux crèches, permettant de réduire leur empreinte écologique, et de faire des économies conséquentes (jusqu'à deux tiers du prix d'achat), notamment pour les populations en précarité sensibilisées et formées.
- **LIEN AU TERRITOIRE**: Conception, production et distribution du produit (couches) sur le territoire. Partenariat avec les centres sociaux, conseils de quartier et associations locales.
- **IMPACTS** : Création des premiers outils professionnels de sensibilisation sur les couches lavables, repris par des dizaines d'associations et collectivités. Diffusion d'expériences et échanges de pratiques auprès d'autres acteurs : formations, transfert de savoir-faire, diffusion des outils de communication (plaquettes informatives, exposition itinérante, PowerPoint, site internet).

➔ Partenaires

Financeurs : DREAL

Techniques : Centre social Empalot, Salle de quartier Ramonville, Maison ESS Ramonville

➔ Coordonnées

Contact : Anne Delorme, animatrice

73 Chemin de Mange-Pommes 31520 Ramonville

contact@mitsa.fr / 07 81 65 58 28 / www.mitsa.fr

Recyclo'Bat

Collecte de déchets réemployables et magasin de matériaux pour le bâtiment, ameublement, décoration



Association loi 1901

➔ **Le territoire d'intervention** : Agglomération toulousaine

➔ **Le défi** : Comment réduire le volume de déchets du bâtiment arrivant en déchetterie et promouvoir le réemploi dans la construction, le bricolage ?

➔ **L'activité** : Ressourcerie sur les matériaux du bâtiment (bois, tuiles, carrelage, sanitaires, portes, fenêtres, quincaillerie, isolants...) qui permet de revaloriser ces produits souvent assimilés à des déchets, en proposant une diversité de possibilités de réemploi pour les professionnels et les particuliers. Recyclo'bat collecte les déchets du bâtiment dans les entreprises, à la sortie des chantiers, récupère l'ensemble des matériaux qui peuvent être

réutilisables, et les met en vente en boutique à prix réduit. L'association participe ainsi à diminuer le volume de déchets enfouis ou incinérés. Des actions de promotion du réemploi sont également menées : la réalisation de meubles à partir de matériaux de récupération, et l'animation de temps de formation auprès du grand public et des entreprises, sur la gestion de leurs déchets.

➔ Étapes du projet

- 2013 : création de l'association
- 2014 : création de deux postes en CDD sur 4 mois
- 2014 : lauréat des Prix Créactiv' de Toulouse Métropole et Talent BGE National
- 2015 : installation dans les nouveaux locaux à Cugnaux et embauche du premier salarié en CDI

Leviers

- Motivation personnelle de l'équipe
- Prix BGE et Créactiv et accompagnement Parcours ADRESS
- Soutien du réseau associatif local

➔ Chiffres-clés

- 1 salarié, 3 bénévoles
- 15 adhérents
- 20 tonnes collectées en 2014, 15 tonnes revendues
- 300 m² de stock

Freins

- Manque de moyens, temps, convictions, formation des professionnels du BTP : tri insuffisant pour revente et réutilisation / peu de recherche de nouvelles solutions plus écologiques sur les matériaux
- Charges fixes très importantes (locaux), manque de place de stockage, manque de véhicules de collecte

➔ Perspectives de développement

Embauche d'un deuxième salarié en CDI avant fin 2015 puis passage à temps plein, achat de véhicules de collecte, agrandissement du stock disponible, développement de nouveaux partenariats avec des entreprises responsables.

➔ Caractère(s) exemplaire(s) et/ou innovant(s) du projet

- **REPONSE AUX BESOINS SOCIAUX** : solutions pour professionnels du bâtiment qui souhaitent optimiser la gestion de leurs déchets d'une manière innovante et pour les particuliers qui souhaitent se fournir en matériaux et/ou utiliser l'atelier pour des réalisations personnelles.
- **MODELE ECONOMIQUE** : transformation des circuits économiques en faisant rentrer de nouveau dans le circuit « habituel » des produits qui en sont sortis car considérés comme des déchets ; valeur redonnée à des matériaux encore utilisables.
- **IMPACTS** : externalités économiques par la création d'emplois non délocalisables dans ce nouveau secteur du réemploi et la réduction de la facture du traitement des déchets professionnels pour les entreprises partenaires.

➔ Partenaires

Financeurs : BGE, Toulouse Métropole

Techniques : Coop Action, SEPSO

Réseaux, fédérations : Réseau des Ressourceries, Fédération Rcube (réduction, réemploi, réutilisation)

➔ Coordonnées

Contact : Alexis Paucot

162 route de Toulouse 31270 Cugnaux

recyclobat31@gmail.com / 06 66 92 67 08 / www.recyclobat.fr

Revivre Pays d'Oc

Aider les démunis en leur fournissant une alimentation équilibrée et des produits d'hygiène



Association loi 1901

➔ **Le territoire d'intervention** : Régions Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon, Aquitaine, Poitou Charente, Limousin

➔ **Le défi** : Comment optimiser la livraison de produits alimentaires et d'hygiène aux personnes démunies via les structures sociales ?

➔ **L'activité** : REVIVRE Pays d'Oc est habilitée par l'arrêté du 25/02/2013 à recevoir des contributions destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire. Elle apporte, aux structures dotées de cette mission (épiceries solidaires, mais aussi Secours Populaire, lieux d'accueil, autres structures sociales...), un outil pour s'approvisionner en produits

alimentaires et d'hygiène de qualité. L'association collecte ces produits auprès d'industriels et de producteurs régionaux (récupération par achat ou don, notamment des produits à date de consommation courte), les stocke et les redistribue en assurant la traçabilité et la chaîne du froid. Elle anime le réseau des structures pour connaître leurs besoins, favorise leur regroupement pour optimiser les coûts (produits, logistique), et recherche en permanence des partenaires susceptibles de donner leurs produits ou de les vendre au meilleur coût, pour en faire profiter les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

➔ Etapes du projet

- 2011 : Création de l'association
- 2011-2013 : Achat d'un camion de livraison, chambre froide positive, extension des zones de livraison
- 2014-2015 : Chambre froide négative, développement du surgelé, développement des partenariats techniques

Leviers



- L'appui du réseau de Revivre dans le Monde.
- Un équipement rationnel : camion bi température, volume de stockage, chambres froides.
- Développer la récupération des produits pour lutter contre le gaspillage.

➔ Chiffres-clés

- 3 ETP, 6 bénévoles
- 618 K € de chiffre d'affaires
- 900 m2 de stockage / chambres froides
- 1300 tonnes de produits distribués en 2014, 110 structures livrées pour 8 000 familles

Freins



- Des produits de qualité qui possèdent des Durées de Vie de Consommation trop courte (DLUO, DLC) pour être distribués.
- Le coût logistique pour la collecte et/ou la distribution des produits.
- La difficulté de trouver des financements de fonctionnement.

➔ Perspectives de développement

Revivre Pays d'Oc souhaite développer son offre de produits destinée aux structures sociales par l'intermédiaire d'achats et de dons, développer ses partenariats (So Phénix, Solaal, Agence du don en nature) et étendre son périmètre d'intervention.

➔ Caractère(s) exemplaire(s) et/ou innovant(s) du projet

- **REPONSE AUX BESOINS SOCIAUX** : Aide aux démunis pour retrouver un peu de bien-être, si possible en proposant des produits variés et de qualité (alimentaire, hygiène, équipement domestique) à des tarifs très bas. Solution de fourniture de produits aux structures locales dépourvues des moyens techniques et humains pour le faire seules, et animation du réseau des bénéficiaires via ces structures pour coller au mieux à leurs besoins.
- **MODELE ECONOMIQUE** : Recherche de la gamme de produits souhaités en optimisant les coûts, pour être la « supply chain » de la demande de produits. Développement des mutualisations de ressources et de logistique entre structures, et des circuits courts pour soutenir l'économie régionale (fournisseurs, partenaires et bénéficiaires locaux).
- **IMPACTS** : Réduction du gaspillage alimentaire, par la récupération, et la redistribution pour consommation, de produits frais de qualité et adaptés au budget des personnes démunies, destinés à être jetés, auprès de partenaires industriels et agricoles.

➔ Partenaires

Financeurs : DRAAF, AG2R, Vinci, ERDF

Techniques : GESMIP / Epiceries solidaires, So Phénix, Agence du don en nature, SOLAAL

Réseaux, fédérations : Réseau des REVIVRE (Revivre Dans Le Monde)

➔ Coordonnées

Contact : Michel PLACE, Président

384 Route de Launaguet, 31140 Launaguet

michel.place@orange.fr / 06 80 98 46 93 / www.revivre-paysdoc.fr

Roule Ma frite 31

Donnez la patate à vos huiles



Association loi 1901, transformation en SCIC à l'automne 2015

➔ **Le territoire d'intervention** : Département de la Haute-Garonne

➔ **Le défi** : Comment réutiliser localement la manne énergétique de l'huile alimentaire, en opposition aux méthodes industrielles énergivores et dévoreuses de CO2 ?

➔ **L'activité** : Roule Ma Frite 31 propose une collecte de proximité auprès des professionnels producteurs d'huile usagée, afin de gérer au mieux ce déchet et de les sensibiliser au recyclage. Cette activité montre qu'une réutilisation locale est possible, et se distingue des opérateurs qui revendent ces huiles en Europe pour l'industrie pétrochimique via les raffineries. Elle permet de réaliser, en circuit fermé, diverses opérations avec une

empreinte carbone proche de zéro :

1/ de chauffage afin de remplacer les énergies fossiles, gaz et fuel.

2/ de transformation en huile filante biodégradable pour chaîne de tronçonneuse

3/ de Recherche & Développement avec l'entreprise SODECO afin de fabriquer un débitumant à base d'Huile Alimentaire Usagée (HAU)

➔ Etapes du projet

- 2012 : Création de l'association
- 2013 : Démarrage de l'accompagnement Parcours ADRESS
- 2013 : Démarrage de l'activité
- 2014 : Prix Créactiv' décerné par Toulouse Métropole

Leviers

- L'accompagnement dans le cadre du dispositif Parcours ADRESS
- La force du réseau « Roule ma frite »
- Un changement de mentalité et une remise en question de nos modes de consommation, de transport, d'énergie, sur la nécessité de changer nos pratiques

➔ Chiffres-clés

- 50 tonnes d'huile alimentaire usagée récoltées par an
- Progression annuelle de la collecte de + 30%
- 90 partenaires professionnels collectés
- 5 salariés, 350 adhérents, 2 bénévoles

Freins

- La difficulté à générer un volume de collecte d'huile usagée suffisant pour viabiliser le projet, sur un marché fortement concurrentiel
- La difficulté à impliquer les collectivités autour de ce projet
- La difficulté à trouver les financements pour la R&D

➔ Perspectives de développement

Le démarrage de la SCIC (levée de fond autour de 50 k € de capital) va permettre d'internaliser la production d'huile filante et de la revendre à l'échelle régionale, avec une maîtrise sur la qualité du produit. RMF31 va s'étendre sur d'autres départements (étude en cours sur l'Ariège et l'Aveyron).

➔ Caractère(s) exemplaire(s) et/ou innovant(s) du projet

- **REPONSE A DES BESOINS SOCIAUX** : Utilisation d'une nouvelle matière énergétique de proximité pour sécuriser les parcours : lutte contre la précarité énergétique liée aux transports (carburant) et à l'habitat (chauffage).
- **LIEN AU TERRITOIRE** : Fort ancrage dans le paysage toulousain par la mise en place d'une économie locale (collecte, transformation, distribution). Cohérence avec l'Agenda 21 mis en place par les collectivités.
- **IMPACTS** : Logique de collecte de proximité permettant de réduire les rejets dans les canalisations : diminution des coûts d'hydro curage pour les collectivités. Logique de travail en circuit court : impact environnemental minimisé sur nos déplacements. Des produits finis issus d'un déchet répondant aux règles d'intégration des préoccupations environnementales.

➔ Partenaires

Financeurs : Mairie de Ramonville, SICOVAL, Toulouse Métropole, Fondation MACIF

Techniques : BGE, COOP'ACTION, SODECO

Réseaux, fédérations : Résoléo (fédération des Roule ma frite), Collectif La Maison, PTCE Le Périscope, ORDIMIP

➔ Coordonnées

Contact : Pascal Vallat, coordinateur

75 chemin de Mange-Pommes, 31520 RAMONVILLE

roulemafrite31@gmail.com / 05 31 96 10 95 / www.roulemafrite31.fr

SO Phénix

Seconde vie des produits / Faisons de la poubelle l'exception



SAS, agrément « entreprise solidaire »

➔ **Le territoire d'intervention** : Midi-Pyrénées et les régions limitrophes : Aquitaine et Languedoc-Roussillon

➔ **Le défi** : Comment proposer des solutions concrètes aux entreprises pour donner systématiquement une seconde vie aux produits et lutter ainsi contre le gaspillage ?

➔ **L'activité** : SO PHENIX, acteur de la réduction du gaspillage et des déchets alimentaires et non alimentaires, met en place des circuits d'économie circulaire en BtoB, et multiplie les filières de revalorisation pour des produits qui étaient destinés à la poubelle. L'équipe propose des services aux entreprises (grande distribution, événementiel, industrie, grossiste, hôtel,

etc.) ayant des invendus/surplus pour donner systématiquement une seconde vie aux produits, notamment en facilitant et maximisant le don aux associations locales pour les produits consommables ou non-alimentaires. D'autres filières sont utilisées (revente à des déstockeurs, nourriture animale...), ou repérées et développées par So Phénix (innovation). Des actions de sensibilisation à destination des citoyens sont organisées pour favoriser la prise de conscience des enjeux sociétaux et environnementaux et le changement des habitudes de consommation.

➔ Etapes du projet

- Mars 2014 : Création de Phenix à Paris
- Janvier 2015 : Création de SO Phenix, déclinaison régionale de PHENIX dans le Sud-Ouest
- Mars 2015 : Mise en place de la plateforme Phenix facilitant et fluidifiant les flux de surplus, invendus ou déchets vers leur seconde vie
- Avril 2015 : Premiers partenariats avec la grande distribution dans la région et arrivée d'un 3ème collaborateur

➔ Chiffres-clés

- 3 collaborateurs porteurs de projet
- 20 tonnes de produits sauvées de la poubelle et redistribuées à des associations sur les 3 derniers mois

Leviers



- La défiscalisation liée au don
- La prise de conscience générale des enjeux du gaspillage
- Les conseils et l'appui du réseau PHENIX

Freins



- Le besoin d'impliquer les collectivités sur certains projets
- Les résistances au changement
- La frilosité de certains émetteurs à donner en raison des normes sanitaires et des risques juridiques

➔ Perspectives de développement

Développement de nouveaux partenariats pour le commercial (grossistes, industriels, grande distribution...) et pour la mise en place de collectes spécifiques ; recherche de subventions ; développement des activités de sensibilisation au gaspillage alimentaire au sein des entreprises ; mise en place de la plateforme numérique.

➔ Caractère(s) exemplaire(s) et/ou innovant(s) du projet

- **REPONSE AUX BESOINS SOCIAUX** : Contribution à lutter contre l'effet ciseau qui pèse sur les associations, en leur permettant de récupérer plus de produits et de meilleure qualité, via la création de nouveaux partenariats ou l'optimisation du don pour des partenariats existants.
- **LIEN AU TERRITOIRE** : Mise en lien des différents acteurs (entreprises, associations, recycleurs, upcycleurs...) d'un même territoire (Midi-Pyrénées et régions limitrophes), en identifiant les gisements de produits ou déchets à valoriser et en trouvant les solutions pour leur assurer une seconde vie, ce qui passe par la dynamisation et la création de filières innovantes.
- **IMPACTS** : Accompagnement des entreprises pour leur permettre de valoriser au mieux leurs surplus et invendus, alimentaires ou non alimentaires, afin de limiter le gaspillage et donc le volume de déchets en optant systématiquement pour l'économie circulaire. Réduction du coût d'acquisition de la matière première et de traitement des déchets.

➔ Partenaires

Réseaux, fédérations : Réseau Phénix

➔ Coordonnées

Contact : Alexis Championnet, Président
6-7 place du Fer à Cheval, appt 400, 31300 Toulouse
alexis@wearephenix.com / 07 81 13 55 34 / www.wearephenix.com

3. Des initiatives de l'ESS dans tous les domaines de l'économie circulaire

L'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire sont deux économies orientées vers un modèle de société recherchant un développement durable, proches des territoires, qui valorisent les logiques de coopération entre les acteurs, soutenant ainsi le développement économique local et favorisant le maintien ou la création d'emplois non délocalisables.

« L'économie circulaire propose de repenser nos modes de production et de consommation afin de limiter le gaspillage des ressources naturelles. Les structures de l'économie sociale et solidaire contribuent, depuis plusieurs décennies déjà, à cette transition », selon l'Avisé.

L'ESS contribue ainsi largement au développement de l'économie circulaire et à la transition écologique, au-delà des initiatives de gestion des déchets sur lesquelles se concentre de cette étude.

Sont présentées ici des exemples d'initiatives d'ESS en Midi-Pyrénées, dans les différents domaines d'action de l'économie circulaire :

L'approvisionnement durable (*mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace, en limitant les rebus d'exploitation et en limitant l'impact sur l'environnement*) :

La SCIC **Initiatives Environnement** intervient dans le département du Lot sur la gestion des parcelles forestières et de l'extraction du bois, dans une perspective de développement local durable. L'objectif est de structurer la filière, en accompagnant les propriétaires à la gestion patrimoniale et de leur exploitation, et de valoriser au maximum la matière pour éviter les pertes. Le bois est en priorité du bois d'œuvre, et le reste de la matière est traitée pour servir à la production d'énergie, de chauffage.

L'écoconception (*conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux*), par exemple l'éco-construction ou l'up-cycling :

L'association **Bois & Cie** valorise les rebus urbains autour de la matière bois, pour favoriser son réemploi. Elle s'est appuyée sur cette activité pour développer un nouveau projet d'habitats démontables (éco)construits en bois de réemploi. Ces habitats sont à destination des personnes en situation de précarité, l'idée étant de favoriser l'accès au logement pour tous, et de faire le lien entre insertion par le logement et insertion par l'emploi, au travers de l'Atelier et Chantier d'Insertion. Le lancement du programme expérimental de la construction de trois habitats démontables a eu lieu en 2015.

L'écologie industrielle et territoriale (*mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux, de la coopération ou de la mutualisation*) :

La SCIC et projet de PTCE **Organic Vallée** associe une entreprise fondatrice, Cler Verts, Biovallée Lauragais, le Pays Lauragais et d'autres acteurs publics et privés du territoire, autour d'un projet de zone dédiée aux agro-activités. Il met en place une gestion durable de la matière organique, un traitement de biodéchets optimisé, dans une logique d'économie circulaire de proximité.

L'économie de la fonctionnalité (*privilégier l'usage à la possession et tendre à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes*) :

Fondé en 2008 par une soixantaine d'habitants de Toulouse, le projet **Mobilib** a démarré avec 11 voitures sur 6 stations. Dès son lancement, le service rejoint France-Autopartage, le réseau coopératif des entreprises d'auto-partage. En 2013, Mobilib devient **Citiz**, le nouveau nom du réseau national. Aujourd'hui, le service est toujours mis en œuvre pas la SCIC Mobilib, et compte 44 voitures partagées par 700 abonnés.

Autre exemple, le gobelet mutualisé de l'association **Elemen'terre** est 20 fois plus écologique qu'un gobelet personnalisé et 40 fois plus écologique qu'un gobelet jetable. En effet, utilisé en moyenne sur plus de 650 événements par an, sa phase d'utilisation est donc beaucoup plus active qu'un gobelet personnalisé, ce qui divise fortement les impacts dus à sa fabrication et aux transports.

La consommation responsable (*conduire l'acheteur à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit - bien ou service*).

Les **associations d'éducation à l'environnement** jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation du grand public au développement durable et la diffusion de bonnes pratiques. En Midi-Pyrénées, le réseau d'éducation à l'environnement en Midi-Pyrénées GRAINE regroupe 70 structures qui œuvrent dans le champ l'éducation à l'environnement.

En termes d'achats responsables, le recours aux circuits courts à travers les **AMAP** (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) permet de favoriser des produits locaux et ainsi de diminuer son empreinte environnementale. La SCOP gersoise **Ethicable** et le réseau de distribution associatif **Artisans du monde** sont deux acteurs emblématiques du commerce équitable.

4. Des dynamiques de coopération autour de l'ESS en Midi-Pyrénées

Coopérations entre entreprises de l'ESS

PÔLE GERSOIS DE L'ESS

8 structures dans l'axe "déchets" : AG2I, R2D2, Le Comptoir Solidaire, Valoris, Sésame, Regar, AIM 32, Régie rurale de services de Lomagne.

Le Pôle Gersois de l'ESS est un projet de PTCE, en construction depuis 2013 et formalisé sous forme d'association en 2015. A l'origine de sa création, la volonté de SIAE locales de travailler avec d'autres entreprises de l'ESS.

Au sein de ce Pôle, les acteurs ont souhaité travailler autour de plusieurs axes communs, dont le "réemploi et recyclage", secteur d'activité sur lequel plusieurs d'entre eux étaient investis.

L'objectif principal est d'optimiser la réutilisation et le recyclage des déchets par la mise en place d'une coopération entre les acteurs de l'ESS, les entreprises commerciales, industrielles, les collectivités locales et les citoyens, et de créer et pérenniser des emplois sur le département. Le projet vise notamment à faciliter l'accès aux gisements et l'apport volontaire, améliorer la visibilité des structures, développer la prévention et la sensibilisation, accroître le réemploi par plusieurs actions :

Améliorer la récupération en déchetterie

- Déployer une filière de récupération à l'échelle départementale,
- Organiser techniquement des lieux dédiés au sein des déchetteries,
- Organiser les circuits de collecte avec le collectif d'acteurs ESS,
- Redistribuer aux acteurs ESS selon leur spécialisation : DEA (filierme meuble), DEEE (filierme électrique et électronique), TLC (Textile Linge Chaussure).

Mettre en place une communication globale / Création d'événementiels

- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'ensemble du territoire au plus près de la population notamment avec collecte extraordinaire sur différents villages,
- Créer une exposition itinérante pouvant être présentée dans les manifestations organisées par les différents acteurs de l'ESS,
- Diffuser des connaissances au plus grand nombre par la diffusion de plaquettes, la mise en place d'animations et d'ateliers pédagogiques traitant du réemploi et du recyclage des déchets,
- Créer une application internet dédiée à la collecte et à la commercialisation des produits du réemploi. Créer des interfaces avec le site internet de Trigone [le syndicat départemental] afin de permettre aux usagers de visualiser les structures et services associés selon le type de matériel qu'ils souhaitent donner.

COLLECTIF "INITIATIVES DÉCHETS"

7 structures : Bois & Cie, Elemen'terre, La Glanerie, Humus & Associés, Mitsa, Reflets, Terr'Eau Ciel.

Ce collectif a été créé suite à une rencontre "déchets" du "Rézo entrepreneurs et solidaires" porté par l'association Etymon, qui travaille à faciliter la création de filières dans l'ESS sur Toulouse Métropole.

Il a élaboré un projet pilote de réduction des déchets sur un quartier toulousain : « Moins 7 % de déchets pour les 7 Deniers », proposant de réduire la production d'ordures ménagères de 7 % en 2 ans, au lieu des 5 % légaux, par une réponse globale apportée par l'association de structures complémentaires, et l'implication des habitants du quartier.

Ce projet proposait une série d'actions articulées pour atteindre cet objectif :

- Sensibilisation à la prévention des déchets : séances, ateliers pratiques, formation de relais
- Biodéchets / compostage : ateliers, plateforme, formation, fabrication d'équipements.
- Éco-manifestations : réduction de l'impact environnemental des événements organisés sur le quartier (vaisselle réutilisable, gestion des déchets adaptées, toilettes sèches)
- Petite enfance : sensibilisation au changement de pratiques pour les changes textiles : formation, ateliers, accompagnement
- Déchets professionnels : sensibilisation, accompagnement, collecte des rebuts industriels des entreprises, réalisation d'ouvrages en bois.
- Populations précaires : sensibilisation à la gestion écologique des déchets, au changement de pratiques.
- Milieu scolaire : sensibilisation à la problématique des déchets, animations, visite de structures, accompagnement d'établissements

Ce projet n'a pas pu être financé par la Métropole et donc mis en œuvre, néanmoins il présente un bel exemple de projet de coopération.

LA GLANERIE ET SES PARTENAIRES

Implantée sur le territoire de Toulouse Métropole, La Glanerie est une ressourcerie qui se positionne également comme plateforme de valorisation de récupération, interface entre les déchets valorisables et les autres structures de l'ESS du territoire. L'association collecte gratuitement des déchets, par exemple pour Bois & Cie, Recyclo'Bat, Jeux 2 mains, des structures caritatives, des structures culturelles... Elle dispose d'un espace de stockage suffisant pour en faire bénéficier d'autres.

Selon les matières, des partenariats spécifiques se sont mis en place. Sur le textile, La Glanerie récupère en déchetterie le "meilleur" pour alimenter son magasin, la partie qu'elle n'est pas en capacité de retraiter est envoyée chez Vertex en Ariège. Elle également sous-traitante pour Le Relais sur certaines bornes de récupération textile, en même temps qu'elle travaille avec cette Scop sur des poursuites de parcours des salariés en insertion. De manière contractuelle également, elle récupère l'électroménager en état de fonctionnement, le stocke, avant qu'il soit récupéré par Envie.

La Glanerie vient également en appui aux autres ressourceries de la région Midi-Pyrénées, qui peuvent profiter de son expérience et son expertise. On note que les porteurs de projets de la recyclerie - ressourcerie CERR en création en Ariège sont d'anciens salariés de la Glanerie, où ils ont été formés.

LA RECYCLERIE DES FORGES

4 structures associées : Récup'action, Bigorre Solidarité, Solidar'meubles, Mob65.

Dès 2011, 4 structures aux activités complémentaires de gestion des déchets (Récup'action : DEEE et textile ; Bigorre Solidarité : encombrants ; Solidar'meubles : mobilier et électroménager ; Mob65 : vélos) mènent une réflexion pour trouver des solutions de mutualisation de moyens qui bénéficient à toutes, tout en gardant leurs activités respectives. Suivies par le syndicat de traitement du Grand Tarbes, elles concrétisent le projet d'une recyclerie commune, dont le portage est assuré par Récup'action.

Cette recyclerie mutualisée est constituée de locaux et d'un point de dépôt et de vente communs, au sein de laquelle les structures se répartissent les déchets entrants et gère chacune leurs propres "déchets", avec leur personnel interne. La coopération peut encore être renforcée, notamment par la mutualisation de moyens humains.

Aujourd'hui, le SYMAT soutient le projet d'une recyclerie plus formalisée et ambitieuse. Sur place, elle permettra d'assurer un tri à la source dans la future grande déchetterie, pour récupérer les déchets valorisables et éviter l'enfouissement, avec la création d'emplois de valoristes.

Un travail de communication sera à mener auprès des usagers pour favoriser l'apport volontaire dans la déchetterie. Le DLA accompagne les 4 structures depuis fin 2015.

EMMAÜS ET SES PARTENAIRES

Le Mouvement Emmaüs est constitué de 283 groupes locaux qui coopèrent et bénéficient d'un appui important du réseau national. Par exemple, le matériel se prête entre établissements Emmaüs à l'échelle régionale, et nationale.

Font également partie du groupe Emmaüs d'autres structures très reconnues et implantées comme Le Relais, qui a également une portée nationale, ou Vertex, que l'on trouve en Ariège. En Midi-Pyrénées, ces différentes structures travaillent en étroite coopération dans les différents territoires sur la filière textile ; elles organisent la filière pour que chacun soit gagnant. En ce qui concerne l'implantation de leurs boutiques, l'objectif est de mailler le territoire de boutiques Emmaüs et Le Relais sans qu'elles ne soient en concurrence.

Par ailleurs, Emmaüs peut établir des partenariats spécifiques, par exemple pour prêter ses fourgons à d'autres associations, comme Les Restos du cœur, ou les associations de chiens d'aveugle.

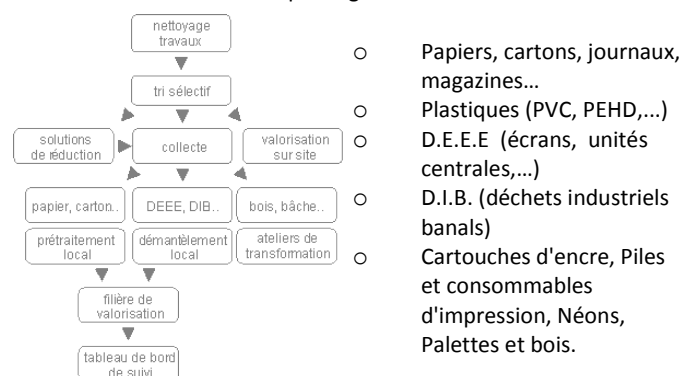
Si Emmaüs n'est pas une structure d'insertion à proprement parler, l'insertion des personnes en difficulté fait partie de ses missions. L'association travaille ainsi avec des SIAE qui peuvent accueillir ses "compagnons".

SYNETHIC / FILIÈRE "DECHETS VALORISATION"

3 structures adhérentes : Greenburo, LemonTri, La Glanerie

L'association Synethic, pôle de compétences en Achat Responsable et Innovation Sociétale, a pour mission d'encourager une nouvelle forme d'achat responsable auprès des acteurs économiques du territoire, à travers un groupement d'achat. Elle oeuvre à structurer et développer l'offre de services de ses entreprises ESS adhérentes dans une logique de filières, afin d'apporter une réponse globale aux donneurs d'ordres. L'une de ces 8 filières porte sur la valorisation des déchets et concerne :

- la maintenance et travaux de remise en état,
- le tri des déchets et gestion des conteneurs,
- la collecte de déchets privilégiant une valorisation locale :



LE RELAIS ET SES PARTENAIRES

Le Relais se développe sur les territoires de Midi-Pyrénées, en créant de nouveaux établissements. Ces derniers se font connaître systématiquement des acteurs de l'ESS locaux qui travaillent sur le réemploi du textile, et proposent un partenariat pour optimiser le traitement de la matière, le modèle économique du Relais reposant davantage sur le recyclage, au-delà des emplois d'insertion liés au tri. Ou bien, comme dans les Hautes-Pyrénées, Le où des acteurs sont déjà actifs sur le textile, ils choisissent de ne pas s'implanter mais de coopérer avec eux.

Le Relais s'engage à fournir du textile gratuitement (livraison, mise à disposition de bornes) aux associations locales si elles rencontrent un problème d'approvisionnement lié à une baisse des dons, ce qui rend toutes les parties gagnantes. De plus, elles peuvent sélectionner les vêtements et chaussures de bonne qualité qu'elles seront en capacité de revendre. C'est le cas par exemple avec Récup'action dans les Hautes-Pyrénées, le Secours Populaire dans le Gers, Inservest dans le Tarn-et-Garonne, etc. En échange, les partenaires s'engagent à restituer les restes à la plateforme de tri Vertex, ou au Relais qui achemine la matière vers le recyclage, et à ne pas les revendre à des concurrents du Relais. Les boutiques du Relais et de ses partenaires (Emmaüs, associations locales) semblent pouvoir coexister sur un même territoire et trouver chacune leur clientèle.

La communication assurée par Le Relais sur ses bornes porte sur le textile et pas uniquement sur sa propre entreprise ; elle bénéficie ainsi à ses structures partenaires, comme Emmaüs et Inservest.

Le Relais étant une Entreprise d'Insertion (EI), elle propose un partenariat autour des poursuites de parcours : elle emploie des personnes qui sont issues d'Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) portés par des associations, ce qui permet une "sortie positive".

Enfin, la coopérative peut également mutualiser des postes avec d'autres structures, comme c'est le cas sur le Tarn-et-Garonne avec l'association IDEES, avec qui elle partage un poste de conseiller d'insertion.

REVIVRE PAYS D'OC / GESMIP / SO PHENIX

Ces trois structures associent leurs compétences autour d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et de redistribution aux structures sociales et solidaires. Face à l'augmentation de la demande en produits alimentaires par les personnes démunies, elles font le constat qu'il est nécessaire de continuer la limitation du gaspillage et d'organiser une filière fiable et régulière pour optimiser les circuits de collectes et de distribution des produits donnés.

Le projet consiste donc à structurer cette filière de manière expérimentale sur la région Midi-Pyrénées, en développant un modèle qui pourra être reproduit dans les autres régions. Il s'agit de récupérer les produits, les stocker, les trier et les redistribuer dans des conditions optimales aux épiceries sociales et solidaires et autres structures sociales et solidaires dans un délai court (en tenant compte de l'évolution potentielle des dates de durabilité minimale – voir DLUO et DDM), tout en assurant la fiabilité de la traçabilité. La création et la gestion de cette *supply chain* (chaîne logistique complète) permet d'intégrer la démarche entre la lutte contre le gaspillage et l'approvisionnement des démunis.

Les trois structures se sont réparti les rôles ainsi :

- SO PHENIX : recherche de partenaires fournisseurs (grande distribution), sensibilisation et formation des partenaires fournisseurs et épiceries solidaires, intermédiation entre les fournisseurs et les associations réceptrices, visites de terrain, plateforme numérique qui garantit une traçabilité parfaite des produits et de simplifie à la fois leur mise à disposition et leur récupération.
- Revivre Pays d'Oc : tournées de ramassage par camion frigo, tri et stockage des produits, redistribution aux épiceries sociales et solidaires et autres structures.
- GESMIP : groupement des épiceries sociales et solidaires de Midi-Pyrénées qui anime le réseau des épiceries, notamment sur l'approvisionnement.

REGAIN / LES FERMES DE FIGEAC

La ressourcerie Regain, située à Figeac dans le Lot, est l'un des plus anciennes et des plus importantes de la région. Elle tente sans cesse d'innover, et s'inscrit dans une logique de coopération forte avec les autres acteurs locaux de l'ESS.

Avec la coopérative agricole Les Fermes de Figeac, partenaire de Regain au sein du projet de PTCE FigeActeurs, un projet de coopération a été imaginé. La coopérative, qui souhaitait arrêter d'acheter des produits chinois à bas coût (et à haut coût environnemental) pour ses paniers de légumes, était à la recherche d'une solution locale et écologique. Regain a proposé d'expérimenter la création de paniers à partir de palettes, au sein de son Atelier et Chantier d'Insertion. Les palettes sont fournies par la Ferme de Figeac, qui utilise en retour les paniers produits.

Par ailleurs, Regain, qui collecte des livres usagés, en amène dans les différentes boutiques de la coopérative, sur des "points de gratuité" dans lesquels les clients peuvent se servir.

Les deux expérimentations ayant remporté un succès important, elles ont perduré.

Coopérations avec les entreprises "classiques"

GREENBURO / DIAGORA

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage SYNETHIC

Objet : Collecte et valorisation des déchets

« Dans le cadre de sa démarche globale de Responsabilité Sociétale, le Centre de Congrès Diagora s'engage dans le déploiement d'un plan d'actions complet autour du volet sociétal, économique et environnemental. Par son assistance à maîtrise d'ouvrage, SYNETHIC a été un partenaire essentiel dans la mise en place d'un défi ambitieux pour notre activité : la collecte et la valorisation systématique des déchets. Depuis un an, le tri sélectif est mis en place au profit de tous les événements accueillis à Diagora. Les déchets de type cartons, papiers, verres, canettes et plastique sont désormais collectés puis recyclés sur des filières de proximité. Diagora pousse volontairement cette logique en devenant le premier site d'accueil régional à traiter la récupération et le compostage des déchets fermentescibles. Une dynamique fédère l'ensemble des acteurs (équipe, prestataires et professionnels du tri). La SCOP Greenburo a été sélectionnée pour sa fiabilité et sa propre exemplarité. La RSE donne du sens à nos métiers et se révèle être un réel projet d'entreprise structurant ! ». Hélène Bert, Responsable Marketing et Communication, Centre de Congrès DIAGORA

Le mode opératoire mis en place par Greenburo, a permis de minimiser les tournées, mutualiser les déchets collectés diminuant par la même le bilan carbone et le coût de l'opération. Le caractère solidaire de cette entreprise d'insertion et ses tarifs ont été les critères déterminants. Ce qui prouve, s'il en était besoin, que l'on peut être à la fois solidaire et performant.

A noter : Greenburo fait partie des acteurs de l'ESS de la Filière "Déchets Valorisation" de SYNETHIC.

GREENBURO ET SES PARTENAIRES

Objet : Collecte et recyclage de papiers, cartons et autres matières

La SCOP Greenburo, spécialisée dans la filière des papiers et cartons, a développé des partenariats forts et satisfaisants avec quatre entreprises industrielles : COVED/SAUR, SITA/SUEZ, VEOLIA et DRIMM/SECHE.

D'abord, ces entreprises traitent une partie des déchets de Greenburo, notamment pour le recyclage.

D'autre part, lorsque des clients de la Scop ont besoin de bennes, celle-ci sous-traite la prestation de bennes, tout en gardant le marché.

A l'inverse, quand ces industriels ont un besoin de manutention, de sur-mesure ou de collecter plusieurs déchets à la fois, ils font appel à Greenburo.

Du fait de sa belle croissance, l'entreprise s'autonomise et a de moins en moins besoin de travailler avec ses partenaires industriels, par exemple pour répondre à des appels d'offre. Cela reste néanmoins dans ses orientations.

Greenburo travaille également avec Cler Verts, entreprise du Lauragais spécialisée dans les déchets organiques et le déchet alimentaire, qui réalise du compostage et de la méthanisation. Les deux entreprises s'associent pour répondre à des appels d'offres qui concernent la collecte à la fois de déchets alimentaire et de cartons.

AG2I / LIP / ECO-TEMPO

Objet : Réemploi et recyclage des montres Lip

Depuis quatre ans, l'association AG2I, SIAE du Gers spécialisée dans les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), mène une expérimentation avec Eco Tempo, spécialisée dans le recyclage de montres, et l'entreprise gersoise de montres de luxe Lip, célèbre pour son histoire coopérative.

AG2I est partenaire d'Eco tempo pour le démantèlement et la valorisation des montres et bijoux usagés collectés, particulièrement les montres Lip. Elle revend ces montres, le plus souvent des modèles d'exposition, dans sa boutique Le comptoir solidaire. Ce partenariat devrait se développer si l'accord de l'éco-organisme des DEEE Eco-systèmes est obtenu, pour recevoir toutes les montres de France et d'Europe en tri, réparation et recyclage.

VALORIS / ENTREPRISES DE LA ZONE INDUSTRIELLE LOCALE

Objet : don / collecte de matériel usagé

Valoris est une ressourcerie de taille importante qui s'est implantée dans la zone industrielle d'Auch, à proximité de la déchetterie, mais également d'un grand nombre d'entreprises.

Toujours à la recherche de nouveaux gisements de déchets, Valoris s'est faite connaître de ces entreprises et a cherché à développer des partenariats.

In fine, ce sont plus de cent conventions avec des entreprises "classiques" locales pourvoyeuses de matériel usager ou demandeuses d'une prestation d'enlèvement qui ont été signées. L'association dispose ainsi d'un flux continu d'apport de nouveaux déchets.

MONTAUBAN SERVICES / VEOLIA

Objet : sous-traitance pour ramassage des encombrants

Véolia a remporté l'appel d'offres lancé en 2008 par la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban pour le ramassage des déchets. Ce marché contenant une clause sociale contraignant l'opérateur à intégrer un volet insertion, Véolia s'est tournée vers les structures d'insertion par l'activité économique locales, en particulier la Régie de quartier Montauban Services pour lui sous-traiter une partie de l'activité : le ramassage des encombrants.

L'association a créé un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) pour gérer cette activité, qui compte aujourd'hui quatre salariés. La collecte des encombrants est assurée quotidiennement à Montauban, ainsi que le tri sur la plateforme de déchets de la ville.

Renforçant leur coopération, le directeur de Véolia Propreté est devenu membre du conseil d'administration de la régie de quartier.

Par ailleurs, la fondation Véolia a contribué au financement d'un camion pour Montauban Services.

A l'avenir, l'association souhaiterait renforcer ce partenariat qui dure depuis sept ans avec Véolia pour favoriser l'insertion professionnelle de ses salariés avec en perspective, leur participation aux formations proposées par l'entreprise et l'ouverture à des métiers qualifiés, voire un recrutement par Véolia à terme pour certains d'entre eux.

BOIS & CIE / SITA -SUEZ/ AIRBUS

Objet : Récupération et traitement des rebuts de bois

Les petites associations parviennent rarement (et parfois ne le souhaitent pas) à développer des coopérations avec des entreprises classiques. C'est pourtant le cas de Bois & Cie, qui a créé un partenariat avec Sita/Suez, qui gère les déchets de bois d'Airbus.

En passant par Airbus et Sita/Suez, l'association dispose d'une quantité de rebuts de bois très importante, dont elle va ponctionner une partie. Son objectif est de trouver des nouvelles manières de valoriser les rebuts, en les travaillant dans son Atelier et Chantier d'Insertion.

ENVOI ET SES PARTENAIRES

Objet : sous-traitance pour le traitement des DEEE informatique et la mise à disposition de personnel

L'association ENVOI est née en 1996 d'un engagement commun de la Mairie de Toulouse et de l'entreprise AIRBUS. Agissant dans le champ de l'IAE et du handicap, elle a pour objectif de remettre en situation de travail des personnes par le biais de la sous-traitance.

Elle travaille avec de nombreuses entreprises classiques, partenariats obtenus essentiellement en remportant des appels d'offre : Airbus, Altran, AXA, CANON, DAHER, Derichebourg, ERDF, GRDF, SAFRAN, ORANGE, SUEZ/SITA, VEOLIA...

ENVOI a pour missions de fournir des activités de sous-traitance performantes et de qualité, de proposer de nouvelles activités susceptibles d'être externalisées par les clients en adéquation avec leur stratégie d'entreprise, et de participer aux grandes démarches de développement de ses clients.

Avec ses deux filiales, l'entreprise d'insertion ENVOI-OPS SAS et l'entreprise adaptée ENVOI-HANDS SAS, ENVOI a développé de nombreuses activités : aéronautique (différents métiers), informatique (gestion logistique...), vente et réparation de matériel informatique (DEEE), relève de compteurs d'énergie, réparation ou changement de portes de coffrets de compteurs ; formation et conseil en insertion professionnelle.

ENVIE ET SES PARTENAIRES

Objet : traitement des DEEE

Envie Toulouse travaille en étroite collaboration avec plusieurs entreprises classiques via des relations de sous-traitance de marché. En plus de la filière dédiée aux DEEE ménagers, de nombreuses entreprises confient à Envie la gestion de leurs DEEE professionnels pour le démantèlement et la dépollution de leurs matériels informatiques.

Avec l'entreprise industrielle Derichebourg, le partenariat est plus poussé : les deux structures ont monté ensemble une filiale à Colomiers spécialisée sur le traitement industriel des petits appareils en mélange. La SAS est détenue à 50% par chaque société.

Coopérations avec les collectivités territoriales et autres organismes publics

SYDED DU LOT / PARTENAIRES ESS

Objet : Favoriser le réemploi des déchets et facilitant l'accès aux gisements de déchets aux acteurs de l'ESS locaux

Le SYDED du Lot, syndicat mixte départemental, assure le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire. Pour ce faire, il s'appuie sur des structures de l'ESS et de l'IAE locales.

Concernant la sensibilisation à la réduction des déchets, il a monté plusieurs opérations avec des associations compétentes.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, le territoire est partagé en trois pour donner un champ d'action spécifiques aux recycleries (Emmaüs à Cahors, La Récup'rit dans le nord du département, Regain sur le bassin de Figeac). Regain devrait à terme couvrir 7 déchetteries, avec une benne spécifique dans chacune, même s'il restera des zones blanches. Emmaüs, qui intervient sur la déchetterie de Cahors, dispose d'un agent qui trie sur place, et a pour projet de faire de même sur la déchetterie de Gourdon avec deux bénévoles.

Le SYDED donne ainsi accès aux déchetteries, met à disposition des containers, et mène des actions de communication sur les déchetteries et l'apport volontaire pour favoriser le réemploi (panneaux d'affichage, gazette...).

A noter : L'engagement de l'association Regain sur le réemploi des déchets a favorisé de plus grandes ambitions des politiques publiques en la matière sur le département du Lot.

SYMAT DU GRAND TARBES / RECYCLERIE DES FORGES

Objet : Créer une recyclerie mutualisée entre acteurs de l'ESS pour favoriser le réemploi sur la future grande déchetterie

Le SYMAT, syndicat mixte de l'agglomération tarbaise, est en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés et ainsi des déchetteries du territoire (haut de quai).

Il s'est impliqué, dès le départ, dans un projet de recyclerie destiné à favoriser le réemploi des déchets qui transitaient par les déchetteries. Ce projet, en expérimentation depuis 2011, et qui associe quatre structures de l'ESS, n'a pu exister que par la volonté du SYMAT. Celui-ci a demandé aux structures, qui mutualisent les déchets dans la Recyclerie des Forges (un seul point de collecte et de stockage), de s'auto-organiser et de se répartir les déchets entre elles. Il donne par ailleurs une subvention à la recyclerie pour le loyer.

Le syndicat gère quatre déchetteries sur l'agglomération tarbaise et souhaite en ouvrir une cinquième de taille plus importante. Il souhaite dès lors qu'une recyclerie plus formalisée et ambitieuse voie le jour, pour assurer un tri à la source dans la future grande déchetterie et valoriser les déchets. Le portage de ce projet reviendra soit au SYMAT, soit aux structures de l'ESS, selon la capacité de ces dernières à le réaliser.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 12 / SIAE

Objet : mise en place d'une filière DEEE sur le département

En Aveyron, le Conseil Départemental et les acteurs locaux de la gestion des déchets ont fait le constat d'un manque de structuration de la filière des DEEE.

Par ailleurs, le Conseil Départemental dispose en interne de matériel informatique, en particulier par le biais des collèges, qui pourraient trouver une destination de réemploi et de recyclage.

Il travaille donc à la mise en place d'une filière sur les DEEE informatiques, en coopération avec les SIAE du département. L'idée est de partir du matériel issu des collèges, puis d'élargir éventuellement à d'autres gisements.

L'objectif est de créer une structure de mutualisation pour collecter le matériel, et organiser le réemploi ou le démantèlement avec les associations locales. Les produits informatiques pourraient par la suite bénéficier à des familles qui en ont besoin. L'association gersoise AG2I, spécialisée dans le traitement des DEEE, accompagne le Conseil Départemental à la mise en place de la filière et de la structure de mutualisation.

Plus largement, la collectivité joue un rôle de facilitateur auprès des acteurs de l'ESS et de l'IAE pour renforcer le réemploi et le recyclage des déchets ménagers ; elle organise ainsi régulièrement des rencontres entre ces acteurs.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE / LA GLANERIE / Assistance Maîtrise d'Ouvrage SYNETHIC

Objet : collecte et valorisation des kakemonos de l'Agence de l'Eau recyclés en goodies

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, établissement public, est engagée dans des démarches éco-responsables et a inclus dans sa procédure d'achat comporte un volet sur "l'achat éco-responsable ou favorable à l'insertion sociale". Elle s'inscrit dans une démarche globale favorisant le traitement des déchets et le recyclage, ainsi que les économies d'énergie et l'utilisation d'énergies non polluantes.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage menée par l'association SYNETHIC a permis de mettre en œuvre différents partenariats avec des entreprises d'insertion, SCOP, et d'intégrer une clause sociale dans le marché pour la construction d'un nouveau bâtiment. Dans le domaine des "déchets", elle a permis de faire converger deux objectifs : diminuer et valoriser les déchets, et sourcer des goodies éco-conçus et locaux pour l'Agence.

Avec le chantier d'insertion de La Glanerie, 200 kakemonos de l'Agence ont pu ainsi trouver une deuxième vie. Ces bâches publicitaires ont été utilisées par cette ressourcerie pour confectionner des sacs, cartables, trousse où apparaissent les images et photos d'anciennes expositions. Les sacs de l'Agence ont été offerts à des partenaires. Le retour très positif de cette opération lui a permis d'être renouvelée chaque année.

A noter : L'Agence de l'Eau est adhérente du GAREM (Groupement d'Achat Responsable de Midi-Pyrénées) de SYNETHIC et fait partie de son conseil d'administration.

5. Benchmark : 5 projets de coopération structurants en France

Réseau « ESS, réemploi et recyclage »

Région Bretagne

Contexte et enjeux

En 2014, la CRESS Bretagne, qui réalise une étude sur l'économie circulaire (ORESS), repère une ressourcerie qui souhaite créer un réseau régional du réemploi. Pour ce porteur de projet, cela répond au besoin de se regrouper pour se structurer et mener des actions collectives, face au constat qu'il n'existe pas de structure représentant les acteurs de l'économie circulaire, et face au manque de concertation et de synergie entre les différents types de structures. Par ailleurs, l'ESS semble parfois mal perçue, ou non identifiée par les collectivités locales, et doit être mieux valorisée auprès des partenaires.

L'objectif est a minima de créer un réseau régional des recycleries-ressourceries, et de l'étendre éventuellement aux autres structures et filières et de l'économie circulaire.

Convaincus par l'intérêt d'évaluer la dynamique de coopération qu'il serait possible de développer entre les acteurs bretons de l'ESS sur les activités de réemploi et de recyclage, afin d'asseoir et de renforcer leur place dans les politiques de prévention et de traitement des déchets, les partenaires institutionnels ont confié à la CRESS la mission de réaliser une étude d'opportunité, financée par la Région Bretagne et le département de l'Ille et Vilaine. Le réseau national des ressourceries accompagne également le projet.

Etude d'opportunité 2015

157 projets ont été repérés dans l'économie circulaire sur la région, dont 101 dans la gestion des déchets (réemploi, recyclage).

Objectifs :

Etudier la pertinence d'une dynamique régionale des acteurs de l'ESS autour du réemploi et du recyclage, notamment à travers les axes pré-identifiés (non exhaustif) :

- Rencontres, échanges d'expériences, essaimage d'initiatives,
- Echange de compétences,
- Co-traitance, réponse commune à des appels d'offres et appels à projets,
- Mutualisation de circuits de commercialisation, de la communication, de locaux...

Résultats attendus de l'étude :

- Identification d'actions concrètes à mener,
- Connaissance des différents types d'organisation et systèmes d'acteurs existants sur les territoires,
- Identification de l'organisation à mettre en œuvre pour conduire et coordonner les actions.

Méthodologie :

- Deux approches :
 - ✓ régionale pour développer l'interconnaissance des acteurs ; consolider le repérage des enjeux ; identifier les actions à entreprendre,
 - Rencontres d'acteurs, groupes de travail thématiques / filières
 - ✓ locale (territoires d'expérimentation : 3 Pays + Rennes Métropole) pour mieux connaître et qualifier les types de dynamiques et systèmes d'acteurs ; identifier les freins et potentiels de collaboration ; faciliter le partage d'expériences avec d'autres territoires.
 - Rencontres d'acteurs / ateliers collectifs, focus territoriaux
- Enquête par questionnaire : auprès des acteurs / auprès des collectivités
- Réalisation d'un plan d'actions sur 3 ans
- Identification, avec les acteurs, des modalités de portage du plan d'action

Perspectives

Suite à l'étude d'opportunité, le réseau entrera dans une phase de préfiguration. Il devrait découler sur un projet associatif doté d'un plan d'action dans un premier temps, et pourrait devenir un PTCE à terme.

Organisation et partenaires

Structure porteuse : La CRESS Bretagne pour l'étude de faisabilité, puis une nouvelle association créée pour le portage du réseau.

Partenaires : acteurs de l'ESS œuvrant dans le réemploi des déchets.

Sources : Entretien CRESS avec David Ison et Amandine Bonneau, chargés de mission CRESS Bretagne ; documents CRESS Bretagne.

Florange E2I

Région Lorraine, département de la Moselle



Contexte et enjeux

Le PTCE Florange e2i est situé sur le territoire du Val de Fensch, qui comprend quatre zones d'activités industrielles recensant plus d'une centaine d'entreprises industrielles, artisanales et commerciales, ce qui représente un atout non négligeable pour le projet.

Il s'est formalisé suite à l'appel à projets interministériel de 2013. Il met en réseau des entreprises classiques, des acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire (SIAE, ESAT), des collectivités territoriales, des composantes de l'université de Lorraine et des chambres consulaires. Le PTCE est porté par l'entreprise d'insertion VALO'PREST, employant 60 personnes dont 54 en poste d'insertion. Elle réalise des prestations de propreté industrielle, de collecte et de tri de déchets en Moselle Nord. Forte de son expérience de 10 années dans ce secteur d'activité, Valo'Prest a imaginé, avec ses partenaires, une plateforme territorialisée de gestion des déchets regroupant des fonctions de collecte, valorisation, sensibilisation, vente.

Après avoir rencontré une cinquantaine d'entreprises du territoire, un diagnostic déchets / écologie industrielle a permis d'établir une cartographie des différents flux (énergie, matières, services) et d'identifier 4 axes de travail : fédérer les entreprises ; communiquer (guide des entreprises pour collecte sélective, promotion du PTCE...); mettre en place des éco-filières solidaires, en s'appuyant sur la logistique et l'identification des déchets et besoins (centre ressources éco industrielle) ; innover sur des marchés non encore stabilisés (déchets d'incontinence, déchets de chantiers spécifiques, travail sur les cartes PVA...).

Activités

→ Prestations proposées :

- Mutualisation des services : Groupement d'offres de services, achats groupés aux meilleures conditions
- Valorisation des ressources : Matières, énergies, chaleur, services, capital humain...
- Traitement de différents déchets : Bois, métaux, plastique, verre, papier-carton, déchets fermentescibles...
- Services de logistique : Circuits de collecte, massification, véhicules interentreprises...

Concrètement, il s'agit de faire en sorte que les déchets des uns deviennent ressources pour des autres, en donnant notamment un rôle aux SIAE et structures ESS et en développant des « symbioses industrielles » de proximité. Cette démarche permet de renforcer la compétitivité des entreprises, d'améliorer l'insertion professionnelle par la création d'emplois et l'obtention de qualifications professionnelles sur des métiers en tension du territoire (caristes, manutentionnaires, chauffeurs), d'optimiser les impacts environnementaux de l'activité industrielle et de valoriser les extrants sur le territoire en produisant de l'activité et de l'emploi.

→ Zoom sur le service « mutualisation des déchets »

Dans une démarche d'écologie industrielle, qui suppose d'optimiser les flux au sein d'un territoire donné, la problématique de gestion des déchets et de leur devenir est centrale. Pourtant les entreprises n'ayant pas atteint une taille suffisante n'ont souvent pas les mêmes marges de manœuvre par manque de moyens, de temps ou encore d'informations. S'assurer du respect de la législation sur la gestion de leurs déchets (conditions de stockage, filières de traitement) devient un casse-tête et elles ne savent pas quoi faire de leurs déchets.

Les bénéfices / intérêts pour les adhérents de Florange e2i d'une telle collaboration inter-entreprises (collecte groupée des déchets et massification) sont nombreux, qu'ils soient économiques, environnementaux ou organisationnels :

- solutions logistiques et techniques optimisées (dimensionnement des bennes pour le stockage en entreprise, véhicules de collecte...) permettant une réduction des coûts ;
- revente des déchets valorisables (plastiques, cartons...) en gros volumes et donc à de meilleurs tarifs ;
- réduction des déchets produits et valorisation systématique des déchets valorisables avec une préférence pour des solutions locales ;
- développement de solutions innovantes en matière de valorisation des déchets en lien avec des laboratoires de recherche de l'Université de Lorraine et des industries spécialisées.

→ Zoom sur le service « collecte de papiers de bureau »

Le diagnostic ayant identifié la collecte de papier comme un besoin non satisfait des entreprises du territoire, le PTCE a développé ce nouveau service, suscitant ainsi l'intérêt des entreprises du territoire à adhérer et cotiser au PTCE. Les entreprises qui adhèrent au PTCE bénéficient ainsi du service de collecte de papiers de bureau. Le Pôle bénéficie d'une convention avec la communauté d'agglomération, qui subventionne cette collecte, ce qui lui a permis de recruter un commercial pour démarcher les entreprises.

Organisation et partenaires

• **Structure porteuse** : Entreprise d'insertion Valo'Prest

• **Partenaires entreprises et recherche** : Association ELIPS, APEI, ThyssenKrupp Presta France, Cluster ELN, Valmetha, Ademe, Université de Lorraine (École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires), PASTNOV.

• **Partenaires** : Etat, Caisse des Dépôts, Région Lorraine, Communauté d'agglomération du Val de Fensch, Chambre de commerce et d'industrie de Moselle, Pôle Emploi Hayange, Mission Locale.

Sources : Entretien CRESS avec Philippe Lerouvillois, dirigeant de l'entreprise Valo ; Appel à projets PTCE 2014 ; Labo ESS ; RTES.



Ardaines, Association de regroupement pour le développement des acteurs et des initiatives nouvelles d'économie solidaire

Région Champagne-Ardenne, département des Ardennes

Contexte et enjeux

Le PTCE s'inscrit dans le territoire du Parc naturel régional des Ardennes. En projet depuis 2009, et créée en 2011, l'association regroupe plusieurs structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), ainsi que des associations et un organisme de formation.

Activités

Il est structuré autour de quatre filières d'activité au service de la population locale :

- valorisation des déchets,
- bois et éco-construction,
- maraîchage biologique,
- services à la personne.

Des passerelles entre ces quatre filières se mettent en place pour générer des effets de levier dans les démarches économiques de chacun des membres. La valorisation des déchets est ainsi couplée avec le relooking d'objets ménagers collectés et l'animation d'ateliers de loisirs créatifs. La localisation du projet de ressourcerie proche du centre d'enfouissement local a permis de réfléchir à la production d'énergie utile pour le maraîchage biologique. Les serres sont ainsi connectées à la centrale de méthanisation.

Le PTCE mutualise plusieurs locaux (bâtiment industriel de 1 500 m²) pour l'hébergement de créateurs d'entreprises solidaires, la réalisation de formations, les ressources humaines (services administratifs) et le matériel (véhicules et logistique).

Des partenariats sont développés avec des chercheurs pour analyser les innovations techniques et sociales mises en place par le PTCE et étudier les possibilités d'essaimage territorial de la démarche.

Le PTCE Ardaines a aussi pour mission d'identifier, rassembler et créer les services, outils et procédures répondant aux besoins de ses membres :

- mise en place d'un dispositif commun de veille commerciale,
- élaboration d'un plan de formation commun,
- mise en œuvre d'une démarche d'achats responsables,
- développement d'outils communs de suivi de gestion des entreprises,
- développement d'une stratégie de relations publiques.

Perspectives

L'enjeu aujourd'hui pour le PTCE Ardaines est de trouver de nouveaux adhérents, de consolider le partenariat entre les membres et leur implication dans le projet collectif, et surtout de consolider son modèle économique en pérennisant son activité après la fin de l'aide d'Etat PTCE.

Organisation et partenaires

Structure porteuse : Association Ardaines

Partenaires entreprises et recherche : Acacia Construction, Altaïs Conseil, Ardennes Services, L'Art Né Sens, Bell'Occas, Bell'Occas 3^E.

Partenaires institutionnels et financeurs : Etat, Caisse des Dépôts, Région Champagne-Ardenne, Conseil Départemental des Ardennes, PNR des Ardennes, CRESS Champagne-Ardenne, UT DIRECCTE 08.

Sources : Entretien CRESS avec Roland Thibeaux, coordinateur ; Appel à projets PTCE 2014 ; Labo ESS.

Pôle de gestion des déchets et de développement environnemental des Alpilles, ressourcerie multi-acteurs

PTCE

Région Provence Alpes-Côte-d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône

Contexte et enjeux

Le PTCE est situé dans le nord des Alpilles. Il a vocation à être un pôle de gestion des déchets et de développement environnemental des Alpilles, et vise à mettre en place un véritable schéma circulaire et vertueux sur le territoire, générant de l'activité et des emplois, dans le cadre d'un projet collectif au service du territoire.

Sa création a fait suite au dépôt de bilan d'une entreprise d'insertion et à la réalisation d'un diagnostic de territoire approfondi dans le nord des Alpilles, lequel a débouché sur la création d'un Collectif d'initiatives Nord Alpilles (CINA).

En association avec deux entreprises travaillant sur la revalorisation du bois de palette (Bopalett) et sur le recyclage des déchets industriels banals (Azur Trade Recyclage), le CINA développe depuis 2014 un projet de PTCE pour développer une plateforme territorialisée de gestion des déchets regroupant des fonctions de collecte, valorisation, sensibilisation et vente.

Activités

Le PTCE vise à :

- traiter et valoriser localement les déchets du territoire,
- créer du lien entre les acteurs socio-économiques du territoire,
- contribuer au développement des entreprises,
- sensibiliser les acteurs et habitants aux comportements éco-citoyens.

L'objectif est de s'appuyer sur les structures existantes pour permettre la mise en place de nouveaux services sur le territoire tout en favorisant leur développement.

Par exemple, la collecte des encombrants pourra être réalisée par une structure qui travaille sur l'accès à la mobilité et qui dispose d'un parc de véhicules. La valorisation des tissus pourra être faite par une entreprise de l'insertion qui travaille déjà sur la revalorisation des vêtements. Les palettes de bois pourront trouver une seconde utilité, grâce à une entreprise du territoire spécialisée dans la réutilisation de bois pour fabriquer des meubles, ou par leur transformation en granulés de bois alimentant des chaufferies, etc.

Le développement de ce PTCE permettra également de consolider les actions déjà mises en œuvre :

- création d'un centre d'accueil de publics RSA ;
- chantiers d'insertion dans le domaine des espaces verts, service d'accompagnement à l'auto-réhabilitation de logements ;
- création d'un dispositif de lieu d'accueil et de ressources itinérants ;
- mise en place d'une plateforme mobilité portée par un chantier d'insertion ;
- projet d'une recyclerie.

Perspectives

L'année 2014 a été dédiée à la finalisation du modèle économique : avant de mettre sur pied cette ressourcerie, les partenariats devaient encore se structurer, notamment avec les collectivités en tant que financeurs et potentielles parties prenantes. Il faudra également trouver un lieu physique où stocker et éventuellement transformer la marchandise. Le démarrage des premières activités est prévue dans le courant de l'année 2015.

Organisation et partenaires

Structure porteuse : Association la Courte Echelle

Partenaires entreprises : La Courte Echelle, Atol, TEEF, TMS, Actus, GDID, DSI, DSF, Azur Trade, Bopalett.

Partenaires institutionnels et financeurs : Pôle social du Conseil général des Bouches du Rhône, Maison Départementale des Solidarités, Pôle emploi de Chateaufort, Conseil Régional PACA.

Sources : Appel à projets PTCE 2014 ; Réseau rural PACA.

PTCE en Pays Terres de Lorraine

« Economie circulaire, une nouvelle matière de faire »

Région Lorraine, département de la Meurthe et Moselle

Contexte et enjeux

Développé par le pays Terres de Lorraine, le PTCE s'inscrit dans un projet de territoire autour d'un développement économique durable. La fermeture de l'usine Michelin de Toul en 2008 a amené les acteurs territoriaux à engager collectivement une reconversion industrielle dans le champ de l'économie du recyclage et des matières premières secondaires.

En 2013, l'ambition s'élargit à un projet d'économie circulaire visant à renforcer la résilience territoriale par : l'innovation et la coopération ; la reconquête systématique des friches industrielles, militaires et agricole et le développement d'une spécificité économique territoriale sur les technologies du recyclage matérialisée par une plateforme de compétences et d'innovation.

Cette plateforme partenariale publique/privée de recherche, de formation et d'activité, ECOREVIA, a pour objectifs de promouvoir le recyclage et de proposer une offre nouvelle aux entreprises. L'association porteuse anime une dynamique locale qui articule les enjeux de développement économique, de formation et d'insertion. Parmi les partenaires, on trouve plusieurs acteurs de l'Economie Sociale et solidaire ; Envie 2E, Le relais Lorraine, et d'autres SIAE, nombreuses sur le territoire.

Activités

Avec le projet de PTCE, le Pays a l'ambition d'enclencher une démarche de type cluster complémentaire aux actions développées dans le cadre du pôle de compétitivité Matéria. Plusieurs actions ont été engagées :

- une requalification lourde du site Kléber au sein du pôle industriel Toul Europe a été entreprise dès 2010, Un des axes s'appuie sur l'implantation d'activités «vertes» autour du recyclage et de la valorisation de la matière ;
- une démarche d'écologie industrielle (DEI) initiée pour mettre en œuvre sur le territoire des synergies entre acteurs économiques et assurer un bouclage local de différents flux de matière : réutilisation, réparation, recyclage ;
- le projet RECYTEX de recyclage des textiles, associant recherche et activité d'insertion (Le Relais Lorraine) ;
- la reconversion du site de Favières : préféabilité d'une plateforme de bois recyclé, étude d'une reprise du site BFP par un industriel du bois, actions de sensibilisation vers le grand public des utilisations possibles du bois ;
- une démarche « Labo de l'ESS » par le conseil de développement du Pays pour mettre en réseau des acteurs de l'économie classique et de l'ESS ; favoriser une réappropriation du développement économique par la préfiguration d'un système d'épargne locale ; promouvoir la citoyenneté économique.

Perspectives

Les objectifs 2014-2016 :

- Créer une émulation locale autour d'une nouvelle « matière de faire »
- Décloisonner pour accélérer le développement (coopérations)
- Encourager les comportements économiques responsables
- Produire des valeurs ajoutées
- Réduire l'empreinte environnementale de l'économie locale

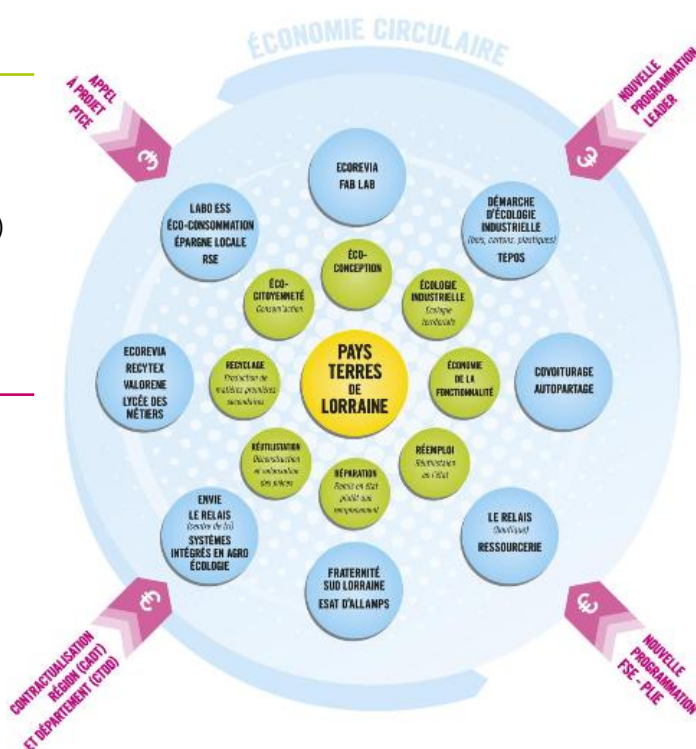
Organisation et partenaires

Structure porteuse : Pays Terres de Lorraine

Partenaires entreprises et recherche : Ecorevia, Parole d'entreprises, FEDEREC, Envie 2E Lorraine, Le Relais Lorraine, Union Régionale des Entreprises d'Insertion de Lorraine, Comité agricole du Toulais.

Partenaires institutionnels : Région Lorraine, Conseil départemental de la Meurthe et Moselle, CCI de Meurthe et Moselle, Université de Lorraine, ADEME, Lycée Professionnel Régional du Toulais, Agence de Développement du Sud Nancéien, Maison de l'Entreprise de l'Emploi et de la Formation.

Source : Appel à projets PTCE 2014.



L'ESS DANS LA GESTION DES DÉCHETS EN MIDI-PYRÉNÉES : CARACTÉRISTIQUES, ORGANISATION ET COOPÉRATIONS

1. Qui est l'ESS dans le secteur de la gestion des déchets ? Historique, typologie et idées reçues

L'Économie Sociale et Solidaire, pionnière et innovante dans le secteur

Enclines à se tourner vers des activités d'**utilité sociale** et soucieuses de contribuer à la préservation de l'environnement et au développement durable des territoires, **les entreprises de l'ESS se sont engagées très tôt** dans l'économie circulaire et plus spécifiquement dans la gestion des déchets.

Les activités d'enlèvement des boues et de chiffonnage, activité alors informelle de récupération des matières premières secondaires, existent depuis le 19^{ème} siècle. Après la disparition des chiffonniers, les activités de récupération perdurent et se structurent en 1944 au sein de la Fédération des entreprises de recyclage (FEDEREC)⁴. **Poursuivant la tradition des chiffonniers en la réinventant**, de nombreuses associations se spécialisent dans des activités de récupération, de réemploi et de recyclage de biens en fin de vie (textiles, objets, meubles, appareils électriques et électroniques...), créant ainsi des milliers d'emplois⁵.

Les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les entreprises d'insertion, développent des activités souvent très demandées en main d'œuvre dans des secteurs d'activité à fort contenu environnemental (aujourd'hui : collecte et tri des déchets, recyclage, éco-construction, éco-transports...). Elles ont vu, dans la gestion des déchets, une opportunité de **développement économique** au service de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, et ont proposé un autre regard sur ces déchets, en les considérant comme des ressources.

Souvent pionnières par leur capacité d'innovation et d'adaptation face aux besoins locaux émergents, les SIAE ont **défriché et structuré certains pans de la gestion des déchets** et de l'économie circulaire alors qu'ils n'étaient pas encore considérés comme des marchés. Les savoir-faire spécifiques qu'elles ont progressivement maîtrisés, les différents efforts de formation mis en œuvre sur les postes d'agents de tri ont encouragé les collectivités locales, soucieuses d'intégrer une dimension sociale à leurs impératifs environnementaux, à les choisir comme **partenaires privilégiés**.

Le **positionnement particulier des SIAE sur ce marché** se justifie en partie par leur **inscription historique** dans le secteur. En effet, le vide juridique autour du statut du déchet leur a donné à l'époque l'opportunité de s'orienter dessus avant des opérateurs plus classiques. Cette **antériorité** représente un véritable atout car elle a permis d'entretenir des rapports privilégiés avec les collectivités. Les structures historiques de l'ESS, notamment, bénéficient de cette antériorité, comme Envie (DEEE) et Le Relais (textile), créées en 1984.

Par la suite, **d'autres entreprises qui n'avaient pas vocation à faire de l'insertion**, mais qui développaient leur activité dans le cadre de l'ESS et de ses principes de fonctionnement, ont également investi le secteur. Plus récemment encore, on observe une tendance à créer des activités sous forme de SCIC, pour impliquer les collectivités au sein de l'entreprise, ou en PTCE, autour d'un projet de territoire.

L'organisation de la gestion des déchets par les pouvoirs publics en filières à « responsabilité élargie du producteur » (REP), avec des éco-organismes chargés de leur structuration, a réglementé le secteur. De plus, des marchés qui auparavant étaient considérés comme non rentables se sont solvabilisés, et ont vu les entreprises classiques venir s'y positionner, avec des moyens – notamment de communication – sans comparaison possible avec les entreprises de l'ESS. Ces éléments de contexte ont **restreint, voire fermé, l'accès aux gisements pour les structures de l'ESS**. Les "niches" sur lesquelles se positionnaient auparavant ces dernières, du fait qu'elles étaient inexploitées par les entreprises classiques, sont à présent moins accessibles.

Néanmoins, les entreprises de l'ESS **continuent à innover** en exploitant de nouvelles matières, ou en abordant le traitement de certaines matières selon de nouvelles modalités, notamment en renforçant leur réemploi ou leur réutilisation.

ESS & Économie circulaire, une histoire ancienne

« Dès les années 60, des associations et coopératives, en particulier des structures d'insertion, se sont engagées en faveur du réemploi, de la réutilisation et du recyclage de biens en fin de vie (objets, meubles, appareils électriques et électroniques). Inventives, beaucoup de ces structures de l'ESS ont diversifié leurs activités pour répondre aux besoins locaux émergents. Se distinguant des entreprises classiques, ces structures mettent leurs projets d'économie circulaire au service d'une finalité sociale (en particulier la lutte contre l'exclusion et l'accès aux biens de première nécessité) ».

Source : *Avise*

⁴ Lupton (S.), Économie des déchets, Bruxelles, De Boeck, 2011.

⁵ Bahers (J.-B.), Jaillet M.-C. et de Rouyer A. (dir.), Dynamiques des filières de récupération-recyclage et écologie territoriale : l'exemple de la filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en Midi-Pyrénées, 2012.



Principes et champs de l'Economie Sociale et Solidaire

La définition de l'ESS est dite « inclusive », l'ouverture du périmètre est contrôlée par un cadre strict. Peu importe ses statuts, l'entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire l'est par le respect de principes éthiques forts. En cela, l'ESS n'est pas un secteur mais bien un mode d'entreprendre présent dans tous les domaines d'activité, où les femmes et les hommes prédominent face au capital.

L'**Economie Sociale et Solidaire** est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine. Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Un **but poursuivi** autre que le seul partage des bénéfices ;
- Une **gouvernance démocratique**, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- Une **gestion** conforme aux principes suivants :
 - Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise;
 - Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'économie sociale et solidaire est composée des **activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services**, sous la forme de coopératives, d'unions, de mutuelles, de fondations ou d'associations, et de sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent certaines conditions, notamment la recherche d'une utilité sociale.

Sont considérées comme poursuivant une **utilité sociale** les entreprises dont l'objet correspond à l'une des trois conditions suivantes :

- Apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle, de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;
- Contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;
- Concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale.

Sources : Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, par les acteurs de l'ESS et le Conseil National des CRESS (CNCRESS), 20 novembre 2014.



Les SIAE : structures d'insertion par l'activité économique

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions fixe le cadre légal d'intervention de l'Insertion par l'Activité économique et l'inscrit dans le Code du Travail. Elle crée un cadre juridique général reposant sur trois principes majeurs :

- un conventionnement systématique de toutes les structures de l'IAE avec l'Etat,
- un agrément préalable des publics par le Pôle Emploi,
- un pilotage local de l'ensemble du dispositif assuré par un Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), sous la responsabilité du Préfet.

Le secteur est défini à l'article L5132-1 du code du travail de la manière suivante :

« L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. »

Les SIAE sont des structures spécialisées qui permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier de contrats de travail pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Différents types de publics peuvent donc être concernés : les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale, les jeunes de moins de moins de 26 ans en grande difficulté, etc.

L'agrément délivré par Pôle Emploi donne la possibilité au bénéficiaire de travailler pendant 24 mois au sein de l'IAE. Le parcours d'un salarié en insertion peut mobiliser plusieurs employeurs. Pendant la durée de l'agrément, les salariés en insertion bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement à la fois social et professionnel destiné à renforcer leur employabilité et leur intégration. La finalité du parcours au sein d'une SIAE est l'accès à un emploi durable, directement ou par le biais d'une formation qualifiante, chez un employeur dit classique.

On trouve parmi les structures d'insertion par l'activité économique :

- Les entreprises d'insertion
- Les entreprises de travail temporaire d'insertion
- Les associations intermédiaires
- Les ateliers et chantiers d'insertion
- Les régies de quartier / de territoire / rurales

Quand l'économie circulaire est sociale et solidaire

Des projets qui associent finalités environnementale et sociale

S'il est indispensable de transformer la société pour répondre aux enjeux écologiques, il ne faut pas pour autant en oublier l'humain. Les structures d'utilité sociale engagées dans l'économie circulaire y contribuent, principalement en poursuivant deux objectifs (qui peuvent se retrouver dans le même projet) :

- **Insertion de personnes éloignées de l'emploi**

De nombreuses structures d'utilité sociale engagées dans l'économie circulaire portent des dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE). Les activités de réutilisation et du réemploi peuvent effectivement servir d'activités support pour favoriser le retour à l'emploi de personnes souffrant de difficultés sociales et/ou professionnelles. A elle seule, la fédération Envie représente 1 050 postes en insertion (équivalents temps plein) et 1 450 personnes accueillies sur l'année. En dehors des dispositifs encadrés de l'IAE, des structures font le choix de créer des postes pérennes pour insérer durablement des personnes en détresse (découvrir à ce sujet Tri Rhône-Alpes).

- **Accès à des produits à prix réduits**

Actrices du réemploi, les boutiques Emmaüs, les ressourceries et recycleries mettent en vente des meubles, objets et vêtements à bas prix. Les personnes à faible revenu peuvent ainsi s'équiper et se vêtir à moindre coût. A titre d'exemple, la ressourcerie de Cenon pratique une fourchette de prix comprise entre 50 centimes et 30 euros pour du mobilier. Les Ateliers du Bocage (réseau Emmaüs) proposent des téléphones portables pour un prix 30 % inférieur à celui du marché.

Au-delà du champ du réemploi, les entreprises sociales facilitent l'accès aux biens en proposant des solutions de location à bas coût. C'est le cas de la Machine du Voisin qui facilite le partage de machines à laver entre voisins et de Cité lib qui loue des véhicules pour une durée déterminée aux habitants de Grenoble.

Des stratégies de développement spécifiques

Les structures d'utilité sociale, fortes de leur capacité d'expérimentation et de leur ancrage local, élaborent des stratégies de développement qui leur sont spécifiques.

Pour assurer leur pérennité face à la concurrence des opérateurs privés et à la baisse des aides publiques, elles doivent sans cesse s'adapter et innover. Au plus près des enjeux locaux, leur force réside dans leur capacité à répondre aux besoins des acteurs du territoire et à saisir les opportunités émergentes. Ces atouts leur permettent de se développer selon des stratégies spécifiques :

- **Expérimentation de démarches innovantes** pour répondre à des besoins sociaux mal ou non satisfaits. Projets souvent issus d'initiatives citoyennes, encore peu développées par les entreprises classiques (développement d'une solution d'autopartage par Cité lib dès 1999).

- **Exploration de niches de marché** qui ne sont pas investies par des opérateurs privés. Il peut s'agir de la valorisation de déchets qui sont peu ou pas pris en compte par les opérateurs classiques, le plus souvent en raison d'une quantité ou d'une qualité jugée insuffisante pour générer un taux de rentabilité estimé satisfaisant (transformation des rebuts de carton par GROUPE ID'EES).

- **Apport de savoir-faire technique** (en matière de collecte, de tri, etc.) dans des projets portés par des entreprises classiques, des clusters et/ou pôles de compétitivité (participation de Tri-Vallées à la mise en place d'une plateforme de logistique urbaine et à la création d'une unité de méthanisation).

- **Coopération inter-acteurs** : la coopération entre acteurs locaux est un préalable à l'émergence de synergies éco-industrielles territoriales. Ainsi, de nombreux Pôles territoriaux de coopération économique intègrent une activité liée à la gestion locale des déchets (ressourcerie, etc.). Pour certains, l'écologie industrielle est au cœur de la dynamique de mutualisation et de coopération (pour en savoir plus, consulter l'article Action en région sur les PTCE et l'économie circulaire).

Source : *Avisé, dossier sur l'économie circulaire.*

On compte 156 acteurs de l'ESS en Midi-Pyrénées qui œuvrent dans le secteur de la gestion des déchets (antennes locales et établissements secondaires compris), dont :

Retrouvez l'ensemble de ces acteurs dans l' « Annuaire des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire œuvrant dans la gestion des déchets en Midi-Pyrénées », publié en complément de ce Focus.

Territoire	Nb	%
Ariège	14	9 %
Aveyron	14	9 %
Gers	23	14,7 %
Haute-Garonne (hors Toulouse Métropole)	13	8,3 %
Haute-Garonne/Toulouse Métropole	32	20,5 %
Hautes-Pyrénées	17	10,9 %
Lot	10	6,4 %
Tarn	21	13,5 %
Tarn-et-Garonne	12	7,7 %
Midi-Pyrénées	156	100 %

Source : Base de données des acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets en Midi-Pyrénées, CRESS Midi-Pyrénées.

Typologie des entreprises de l'ESS

Les entreprises qui agissent dans la gestion des déchets et que l'on regroupe sous un même vocable, l'économie sociale et solidaire, parce qu'elles partagent un même mode d'entreprendre, montrent une **grande diversité** en termes de :

- > Maturité (certaines sont au stade de la création, d'autres existent depuis plus de 30 ans),
- > Forme juridique d'entreprise (association, SCOP, SCIC, SARL/SA/SAS...),
- > Forme de SIAE avec activité d'insertion ou non,
- > Taille (d'une association au fonctionnement bénévole sans salarié, jusqu'à une structure de plus de 100 salariés),
- > Modèle économique et positionnement sur le marché,
- > Fonctionnement en réseau (d'un positionnement d'isolement jusqu'à l'intégration dans un réseau / groupe national fort),
- > Filières (matières traitées),
- > Spécialisation ou pluri-activités.

Une distinction est également à faire sur les **motivations à l'origine de la création de l'entreprise dans le secteur de la gestion des déchets**. On trouve des profils variés :

- **Les SIAE et les associations dont l'objet premier est social**, qui visent d'abord à lutter contre l'exclusion et le chômage, et de contribuer à l'insertion des personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle. Pour celles-ci, le secteur d'activité est un "prétexte", une opportunité
- **Les structures militantes** (SIAE ou non), **pour qui l'objectif essentiel est de contribuer à la préservation de l'environnement et au développement durable** au sein d'une entreprise collective, et qui ont choisi l'activité porteuse de la gestion des déchets (c'est souvent le cas des porteurs de projet de recycleries).
- **Les entreprises** (SIAE ou non) **pour qui la première entrée est le secteur d'activité, le métier**, même l'activité économique vise toujours un impact sociétal avant la lucrativité.

On peut, schématiquement, trouver **quatre catégories d'acteurs**⁶ :

- **Les "préventeurs"** : structures militantes et essentiellement bénévoles, qui mobilisent le réemploi à des fins autres que le développement d'une activité économique (recycleries bénévoles, associations proposant des ateliers de réparation...).
- **Les "généralistes"** : structures avec une activité de réemploi de déchets divers, essentiellement ménagers (recycleries - ressourceries, Emmaüs, Secours populaire...).
- **Les "spécialisés"** : structures spécialisées sur un type de déchet, une matière spécifique, en voie de professionnalisation et/ou avec un des ressources mixtes (ventes / subventions).
- **Les "intégrés au marché concurrentiel"** : structures professionnalisées et spécialisées, dont l'activité est intégrée dans une filière de responsabilité élargie du producteur (REP), avec une activité économique bien développée reposant essentiellement sur l'obtention de marchés.

La structure de l'échantillon des répondants à notre enquête par questionnaire renseigne également sur quelques caractéristiques des entreprises de l'ESS :

- Elles sont partagées pour la moitié entre une échelle d'intervention locale et pour l'autre moitié à minima départementale ;
- Deux tiers d'entre elles ont été créées il y a plus de 10 ans, ce qui leur donne une ancienneté importante dans le secteur ;
- 8 sur 10 sont des associations, comme la structure globale de l'ESS, mais il y a davantage de SCOP et SCIC qu'ailleurs ;
- La moitié agit dans le champ du handicap ou de l'IAE ;
- Ce sont des petites et moyennes entreprises, avec moins de 10 % qui ont plus de 500 salariés ;
- Presque la moitié des postes sont des postes de permanents avec des contrats non "aidés" (subventionnés).

⁶ Typologie proposée par la CRESS Bretagne.

Echantillon de l'enquête par questionnaire : le profil des répondants

43 répondants, dont :

TERRITOIRE

- 21 % implantés Toulouse Métropole,
- 72 % sur un département hors Toulouse Métropole,
- 7 % sur plusieurs départements ou l'ensemble du territoire régional.
- 47 % interviennent à une échelle très locale (commune, intercommunalité),
- 21 % à l'échelle du département,
- 16 % à l'échelle de la région,
- 16 % au-delà de la région.

ANCIENNETÉ

- 11 % ont moins de 2 ans d'ancienneté,
- 19 % de 2 à 5 ans,
- 8 % de 5 à 10 ans,
- 43 % de 11 à 20 ans,
- 19 % ont plus de 20 ans.

STATUT

- 81 % sont des associations
- 12 % sont des SCOP / SCIC,
- 7 % ont un autre statut (entreprise sociale).
- 49 % agissent dans le champ de l'insertion par l'activité économique (IAE) :
26 % d'ACI, 2 % d'AI, 14 % d'EI, 7 % de RQ ;
- 2 % dans le champ du handicap ;
- 49 % hors IAE/handicap.

SALARIÉS

- 14 % n'ont aucun salarié (activité bénévole),
- 12 % ont 1 salarié,
- 23 % ont entre 2 et 10 salariés,
- 19 % ont entre 11 et 20 salariés,
- 23 % ont entre 21 et 50 salariés,
- 9 % ont plus de 50 salariés,
- 983 salariés au total dans les 43 structures.

Le plus grand nombre de salariés dans une structure s'élève à **123**.

En moyenne, **43 %** des postes sont permanents (hors insertion et emplois aidés).

En moyenne par entreprise :

- 22,9 postes
- 19,6 ETP
- 13,7 postes en insertion
- 6,0 postes en emplois aidés
- 8,2 postes de permanents

Source : Enquête « ESS et gestion des déchets en Midi-Pyrénées », ORESS / CRESS Midi-Pyrénées.

Images, représentations et idées reçues sur les entreprises de l'ESS

L'**Economie Sociale et Solidaire n'a pas toujours une bonne image**, notamment dans les secteurs concurrentiels comme la gestion des déchets. Un certain nombre de représentations, le plus souvent des idées reçues, circulent à son sujet.

Elle **manque aujourd'hui de visibilité** en raison d'une communication insuffisante, et le recours à ces entreprises par des partenaires et clients potentiels, par les usagers est encore loin d'être optimal.

Elle **manque également de valorisation** pour mettre en avant ses atouts et la plus-value qu'elle apporte à la gestion des déchets, plus largement à l'économie circulaire et au développement des territoires.

Si elle est à la fois visible et crédible sur l'aspect insertion de son activité, **on la cantonne souvent à un rôle social, au détriment de l'aspect économique**. La dimension entrepreneuriale et l'aspect "métier" de l'activité lui est difficilement associé.

On l'accuse également de **manquer de professionnalisme, ou de ne pas respecter les réglementations en vigueur**. « *On nous voit comme des bricoleurs sympathiques ou des guignols et, au mieux, quand on est bons, comme des tricheurs* », rapporte un acteur.

Elle **souffre de l'accusation d'exercer une concurrence déloyale sur les autres entreprises**, du fait qu'elle bénéficierait d'avantages inaccessibles pour les autres.

Or le **manque de sensibilisation à l'ESS** et à sa réalité, le **dialogue encore insuffisant entre ses entreprises et les entreprises classiques** et l'intégration encore balbutiante de l'ESS, notamment des CRESS mais aussi des têtes de réseau, dans les instances territoriales liées au développement économique, ne favorisent pas le changement de cette image.

Représentations des entreprises privées "classiques" vis à vis des structures d'insertion⁷

	Une activité continue de production de biens et/ou de services	Un degré élevé d'autonomie	Un niveau significatif de prise de risque économique	Un montant minimum de travail salarié
Positive	<ul style="list-style-type: none"> • Activité structurée qui donne un cadre à quelque chose de flou, une assise. • Transition d'une solution environnementale à une solution sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de collaboration proche avec des entreprises privées • Nécessité "politique" de s'associer avec les entreprises d'insertion : promouvoir un rapprochement plutôt qu'une concurrence 	<ul style="list-style-type: none"> • Chacun trouve sa place, pas de concurrence exacerbée • Aucun besoin de les repousser car les moyens sont différents (impossibilité d'investir dans des broyeurs par exemple). • Les entreprises en place prêtes à investir sont privilégiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail nouveau et délicat • Filière de recyclage très vorace en moyens humains, d'où l'utilité des entreprises d'insertion • Volonté forte de créer des emplois possibles d'insertion et durables
Critique	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence récente et déloyale • Bénéficie de marchés protégés • Difficultés des structures qui ne vivent qu'avec le gisement des DEEE • Marges négatives car entreprises subventionnées 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficie de passe-droits • Profite de privilèges vis-à-vis de l'administration • Profite de la sous-traitance d'entreprises privées 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche commerciale de l'insertion • Stratégies industrialo-commerciales démesurées et inopportunes • Faible coût de fonctionnement, d'où un coût de prestation minimisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur qui vivote grâce à un coût de main d'œuvre élevé pour les autres • Leur objectif est d'augmenter le nombre d'emplois d'insertion • Favoriser les emplois aidés plutôt que les emplois stables

⁷ Source : Bahers (J.-B.), sous la direction de Jaillet (M.-C.) et de Rouyer (A.), Dynamiques des filières de récupération-recyclage et écologie territoriale : l'exemple de la filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en Midi-Pyrénées, 2012.

Des entreprises qui vivent des subventions ?

Les SIAE sont des entreprises fonctionnant sur **une activité économique peu ou non subventionnée**. Elles obtiennent des financements publics sur l'"aide aux postes" afin d'assurer leur mission d'insertion, c'est-à-dire l'accompagnement des salariés (information, orientation, construction et suivi du parcours, organisation du poste de travail, ateliers...) durant leur parcours d'insertion, dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'accès au droit, à la santé, au logement, et à la citoyenneté. Cela constitue une compensation, car les salariés en insertion ne sont pas formés, ils sont moins productifs, et leur accompagnement nécessite un sur-encadrement qui demande du temps.

En dehors de cette mission d'insertion, les SIAE doivent, comme toute entreprise, **trouver un modèle économique permettant la rentabilité** de leur activité, et développer leur chiffre d'affaires. Simplement, **la rentabilité est mise au service de la mission sociale**, et non l'inverse. Quant aux **subventions** visant à être des supports pour le développement de l'activité économique, **les entreprises de l'ESS en bénéficient comme les autres entreprises**, qui ne sont pas exemptes d'aides publiques, notamment pour l'investissement matériel et immobilier.

A l'inverse, elles ont souvent des **difficultés** (notamment les associations) à **être éligibles aux dispositifs de financement de droit commun dédiés aux entreprises** (investissement, R&D, CICE...).

Une concurrence déloyale exercée sur les autres entreprises ?

La gestion des déchets est progressivement devenue un **secteur pleinement concurrentiel**, qui fonctionne essentiellement sur une logique de marchés. Dans ce contexte, on peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles les entreprises de l'ESS n'auraient pas le droit, comme toute entreprise, de se positionner sur ces marchés. Pour les défenseurs de cette théorie, elles auraient droit à des marchés réservés et des avantages auxquels les autres n'accèderaient pas.

En ce qui concerne les **financements**, comme nous l'avons vu, elles sont parfois mêmes défavorisées, et les financements spécifiques dont elles bénéficient visent l'activité d'insertion (aide aux postes), et non l'activité économique. On ne peut pas non plus considérer les salariés en insertion comme de la « main d'œuvre pas chère ».

Ce qui est appelé les « **marchés réservés** » dépasse souvent le cadre strict de l'appellation légale et touche à l'ensemble de marchés et lots assortis d'une clause d'insertion. Celle-ci est incluse dans les marchés publics afin de contribuer à répondre aux objectifs de réduction du chômage et d'accès au marché du travail, notamment pour les chômeurs de longue durée et les personnes handicapées. A l'échelle locale les élus peuvent également, par choix politique, faire appel de préférence aux entreprises de l'ESS : elles répondent à l'intérêt général, investissent l'argent public reçu uniquement dans l'entreprise et l'emploi... Enfin, les marchés des éco-organismes, à l'inverse, bénéficient peu aux structures de l'ESS, car ils réduisent drastiquement le nombre d'opérateurs pouvant accéder aux déchets. Elles sont, dans ce cadre, le plus souvent cantonnées à une activité de sous-traitance qui représente une partie minime du marché.

Enfin, elles se font parfois **concurrence entre elles**, et sont également **soumises à la concurrence d'entreprises classiques** qui se positionnent sur des marchés qu'elles avaient défrichés, ou sur lesquels elles pouvaient être seules jusqu'alors.

Un manque de professionnalisation ?

Les entreprises de l'ESS se sont **fortement professionnalisées**, même si l'on prend le cas des SIAE qui œuvrent dans la gestion des déchets avant tout comme support à leur activité d'insertion.

D'une part, parce que nombre d'entre elles sont anciennes et ont véritablement développé des compétences qui leur sont souvent non disputées, d'autre part parce que la réglementation dans le secteur contraint l'ensemble des entreprises à respecter un certain nombre de normes. Enfin, le manque de formation et les difficultés des personnes qui travaillent dans le cadre d'un emploi d'insertion ne signifie pas que l'entreprise et ses encadrants ne sont pas professionnels : ils sont en capacité à la fois d'assurer l'aspect technique de l'activité, et de former les salariés à la mener à bien.

Ainsi, nombre d'entreprises de l'ESS sont des prestataires choisis par leurs clients, leurs partenaires pour leur **professionnalisme** et la **qualité** de leurs réalisations, avant même de l'être pour leurs valeurs.

Le **besoin de professionnalisation** peut concerner, en revanche, les porteurs de projet qui démarrent une activité dans la gestion des déchets, et dont ce n'est pas le métier. On note alors un besoin d'acculturation et de formation à ce secteur d'activité qui est très technique, préalable pour que l'activité puisse se développer.

L'ESS, du social et de l'insertion uniquement ?

L'Économie Sociale et Solidaire concerne tous les secteurs d'activité, et toute activité peut se créer sous une forme juridique, ou selon des principes qui relèvent de l'ESS, même si elles ne sont pas directement d'utilité sociale (commerce, tourisme...). Dans ce sens, l'ESS regroupe des entreprises collectives (groupements de personnes et non de capitaux), dont seule une partie exerce une activité au sein de l'IAE.

En revanche, la gestion des déchets, comme le nettoyage, l'entretien des espaces verts, les travaux publics fait partie des secteurs d'activité très investis par l'IAE. C'est également le cas des structures caritatives (Emmaüs, Secours Populaire, Secours catholique...) dont l'objet est avant tout social, et qui sont inscrites dans ce secteur, avec la collecte et la revente des déchets ménagers (encombrants...), la récupération de produits alimentaires invendus, etc. Certaines entreprises de l'ESS investies dans ce secteur ne relèvent ni de l'IAE, ni du handicap (EA, ESAT), ni du caritatif, mais elles sont minoritaires.

Des emplois non pérennes ?

Dans l'insertion par l'activité économique, les **emplois aidés** proposés durent maximum 2 ans. Ils ne doivent en effet pas devenir des emplois de substitution, et servent à suivre un parcours qui permettra aux personnes, à l'issue de cette période (ou au mieux avant la fin), de s'insérer professionnellement. Du fait des difficultés sociales de ces personnes et d'un marché de l'emploi qui offre peu de possibilités, la réussite n'est jamais de 100 %. Néanmoins, l'objectif est bien une « sortie positive », soit un accès à une formation qualifiante ou un retour à l'emploi, après avoir levé un certain nombre de freins durant leur parcours au sein de la SIAE.

Ces emplois sont donc, en effet, non pérennes, mais ils se justifient par leur **utilité sociale**, celle de la lutte contre le chômage. Ils ne se substituent pas à des emplois pérennes.

De plus, il faut **prendre en compte tous les postes** de l'entreprise (encadrants, fonctions support...) qui sont des CDI. Un certain nombre d'entreprises de l'ESS tente également aujourd'hui de **développer des emplois pérennes** pour intégrer durablement des personnes, passées par un emploi d'insertion, dans l'entreprise.

Du fait d'une **concurrence accrue** dans le secteur, on peut observer des **dérives** quant à l'investissement de l'entreprise sur sa mission d'insertion. En effet, l'arrivée de nouveaux acteurs du secteur marchand sur le marché conduit parfois les structures d'insertion à s'adapter "par le bas" en abaissant le coût du travail ou en mettant une plus forte pression sur leurs salariés.

2. Que fait l'ESS dans le secteur ? Activités, filières et offre de services

En Midi-Pyrénées, les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire sont de plus en plus nombreuses à agir dans le secteur de la gestion des déchets, notamment avec le développement des recycleries-ressourceries.

L'enquête menée auprès des entreprises de la région montre qu'elles ont investi l'ensemble des activités liées à la gestion des déchets, mais à des niveaux différents.

La quasi-totalité d'entre elles réalisent de la collecte (88 %), ce qui en fait la première activité de l'ESS. Le tri, étape qui suit la collecte, et la revente, en aval, concernent également plus de 7 entreprises sur 10.

Concernant les activités de réemploi, réparation, réutilisation, recyclage, elles concernent respectivement environ la moitié (42 à 53 %) des entreprises.

Enfin, la redistribution (à titre gratuit) et la valorisation matière ou énergétiques sont les moins investies (28 %).

Les entreprises de l'ESS peuvent être amenées à gérer, chaque année, un grand volume de déchets. Le maximum parmi les répondants est de 17 000 tonnes de déchets traités en 2014. 22 % d'entre elles traitent plus de 2 000 tonnes de déchets par an.

On trouve également des de nombreuses entreprises qui déclarent des volumes plus modestes. La moitié traite ainsi moins de 200 tonnes de déchets.

Il est très rare qu'une entreprise de l'ESS ait pour unique activité la gestion des déchets. Elles ont, pour la plupart, des activités secondaires, au premier rang desquelles l'insertion qui concerne la moitié d'entre elles, que ce soit les SIAE ou les entreprises qui agissent dans le champ du handicap (EA, ESAT).

On trouve trois champs d'activité principaux chez les acteurs de l'ESS :

- **Les activités centrées sur le réemploi** (dont collecte, tri, revente en boutique...) **de déchets divers essentiellement issus des ménages** auxquels on donne une seconde vie : textile, chaussures, mobilier, vaisselle... Les acteurs concernés sont les associations dites "caritatives" et les recycleries - ressourceries (souvent des SIAE). Ces acteurs se démarquent notamment par la remise en état et la réutilisation plus ou moins poussée de ces objets, allant jusqu'à la création artistique ou du design (upcycling).
- **Les activités liées aux filières dont les matières sont destinées pour une grande partie au recyclage** (même s'il y a une activité de réemploi), sans que l'entreprise se charge forcément elle-même du recyclage de la matière (collecte et tri) : équipements électriques et électroniques (DEEE), papier / carton, textile (TLC).
- **Les activités liées à la construction ou aux matières organiques.** Le bois est la matière qui fait le pont entre ces deux types de filières. Dans le cadre de la construction, la prise en charge du bois et autres matériaux du BTP se fait à des fins de réemploi, réutilisation ou de recyclage. Les matières organiques (déchets verts, huiles alimentaires) peuvent être destinées à produire de l'énergie (huile de moteur, bois de chauffage, méthanisation...), ou au maraîchage et espaces verts (compost).

Plus d'un tiers développe, en parallèle de son activité de gestion et de traitement des déchets, une activité de sensibilisation et d'animation. On comprend là le rôle et le positionnement très spécifiques des entreprises de l'ESS, qui agissent dès l'amont sur la réduction des déchets, et pour qui la dimension citoyenne reste essentielle.

On trouve également, parmi les principales activités secondaires, la formation (16 %), les entreprises pouvant par cette activité transmettre les savoir et savoir-faire qu'elles ont développés, et compléter le traitement des déchets par une activité plus rentable. L'entretien des espaces verts et naturels est autant investi que la formation, et s'articule parfois directement avec l'activité de gestion des déchets, en l'occurrence des déchets verts, avec du broyage, du compostage ou de la méthanisation.

Les entreprises de l'ESS agissent également dans la quasi-totalité des filières, ce qui signifie qu'elles traitent la plupart des matières.

Les entreprises de l'ESS peuvent encore, potentiellement, développer leurs activités en termes de types d'activités, matières ou volume d'activités.

Au regard des opportunités offertes par ce secteur certes concurrentiel mais toujours en plein développement, elles comptent exploiter ce potentiel. En effet, plus d'1 entreprise sur 3 est en train ou a prévu de **développer son activité en se diversifiant**.

Il s'agit, pour 60 % de celles qui déclarent une intention de diversification, de nouvelles activités au sein de la gestion des déchets, et pour un tiers, de nouvelles matières traitées. Il s'agit également, pour presque la moitié d'entre elles, d'activités qui ne relèvent pas directement de la gestion des déchets.

Annuaire des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire oeuvrant dans la gestion des déchets en Midi-Pyrénées

Pour connaître plus précisément l'offre de services des entreprises de l'ESS sur la région Midi-Pyrénées, la CRESS a réalisé un annuaire. Cet outil est apparu comme un besoin et une attente des acteurs de l'ESS pour, à la fois, se connaître entre eux et se faire connaître.

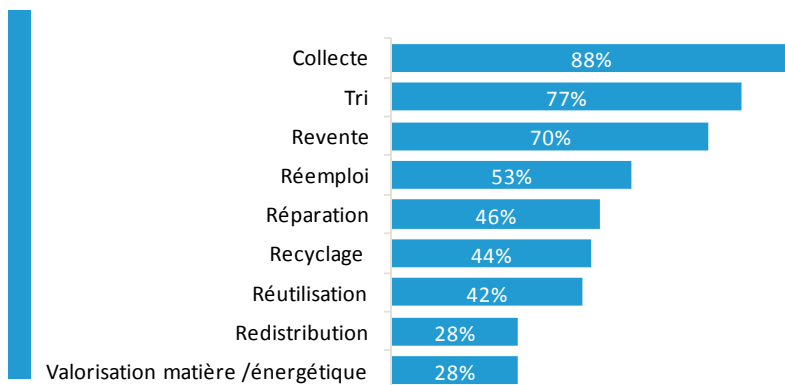
On y retrouve une liste des entreprises par département avec, pour chacune, les informations suivantes :

- > Nom
- > Statut juridique
- > Coordonnées
- > Périmètre d'intervention
- > Activités
- > Matières principales traitées
- > Matières annexes

Retrouvez l'ensemble des entreprises dans l'Annuaire publié en complément de ce Focus, en téléchargement sur : www.cress-midipyrenees.org (rubrique Observatoire)

Activités liées à la gestion des déchets

Part des acteurs par type d'activité



Volume de déchets traités

Volume de déchets traités (en tonnes / an)	
Moins de 100	21,7%
100 à 200	30,4%
201 à 2 000	26,1%
2 001 à 5 000	17,4%
5 000 à 17 000	4,3%
Total	100 %

Source : Enquête « ESS et gestion des déchets en Midi-Pyrénées », ORESS / CRESS Midi-Pyrénées.
Note de lecture : La collecte fait partie des activités de 88 % des répondants.

Matières traitées (quelle que soit l'activité)

Près d'1 entreprise sur 2 traite : encombrants mobilier ; textiles propres ; déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE).

1 entreprise sur 3 traite : bois et sous-produits du bois ; papiers - cartons ; métaux ; palettes.

Plus d'1 entreprise sur 5 traite : plastiques ; autres déchets industriels banals (DIB).

Plus d'1 entreprise sur 10 traite : déchets verts ; autres déchets organiques ; déchets organiques de la restauration et de l'industrie agro-alimentaire ; "autres matières".

Très peu d'entreprises traitent : déchets dangereux (batteries, solvants, peinture, encre, aérosols...) ; caoutchouc, pneumatiques ; matériaux composites ; verre ; déchets mixtes (dangereux ou non dangereux : piles et batteries usagées, consommables informatiques, véhicules hors d'usage...) ; huiles alimentaires ; déchets inertes (béton, gravats).

Aucune entreprise ne traite : déchets d'activité de soin (DASRI...) ; panneaux photovoltaïques ; plâtre ; déchets radioactifs⁸.

Source : Enquête « ESS et gestion des déchets en Midi-Pyrénées », ORESS / CRESS Midi-Pyrénées.

Activités secondaires

77 % des entreprises ont des activités secondaires, parallèlement à la gestion des déchets.

Il s'agit principalement des activités suivantes :

- Insertion socioprofessionnelle, accompagnement (51 %)
- Sensibilisation, animation (37 %)
- Formation (16 %)
- Entretien d'espaces verts et naturels (16 %)

Source : Enquête « ESS et gestion des déchets en Midi-Pyrénées », ORESS / CRESS Midi-Pyrénées.

Diversification de l'activité

Plus d'1 entreprise sur 3 est en train ou a prévu de diversifier son activité.

Les pistes de diversification sont les suivantes :

- Nouvelles activités / gestion des déchets (60 %)
- Nouvelles matières traitées (33,3 %)
- Nouvelles activités hors gestion des déchets (46,7 %)

⁸ Il s'agit de résultats de l'enquête par questionnaire. En réalité, il existe bien en Midi-Pyrénées des entreprises de l'ESS qui prennent en charge les panneaux photovoltaïques (comme Envoi) et les DASRI (comme Valoris).

3. Comment agit l'ESS dans le secteur ? Organisations et positionnements

Quelques tendances actuelles et orientations nouvelles

- **La création ou la transformation d'entreprises en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)**

Le rôle central des collectivités locales dans la gestion des déchets, la volonté des élus de maîtriser cette gestion, amène de plus en plus à la création ou à la transformation d'entreprises de l'ESS en SCIC, qu'elles aient une activité d'insertion ou non.

De plus en plus de porteurs de projets en ESS, notamment des recycleries - ressourceries, émettent dès le départ le souhait de créer leur structure sous forme de SCIC, en y associant la ou les collectivités partenaires. Il existe aussi des associations ou des Scop qui deviennent SCIC par la suite, afin d'impliquer davantage les collectivités dans la gouvernance et le financement de la structure.

Parfois, ces sociétés coopératives se créent même sans que des acteurs de l'ESS en soient membres, à l'initiative de collectivités (à l'instar du CTE du Plantaurel) ou d'entreprises classiques (à l'instar d'Organic Vallée, impulsée par Cler Verts).

- **La création de PTCE ayant une activité « matières / déchets »**

Les Pôles Territoriaux d'Activité Economique, qui permettent d'associer sur un territoire acteurs de l'ESS, entreprises classiques, collectivités locales et acteurs de la recherche dans un projet commun, séduisent de plus en plus dans le secteur des déchets, en Midi-Pyrénées (Pôle Gersois de l'ESS, doté d'un axe « réemploi des déchets » ; Initiatives Environnement autour du bois dans le Lot), ou ailleurs en France [Cf. *Benchmark*]. Il ne s'agit pas comme la SCIC, de créer une entreprise collective, mais un projet collectif territorial favorisant les coopérations et mutualisations.

- **L'installation de recycleries- ressourceries en milieu rural**

Les recycleries - ressourceries les plus anciennes et les plus développées en Midi-Pyrénées sont implantées dans les agglomérations urbaines (à l'instar de La Glanerie sur Toulouse Métropole, qui sert souvent de modèle aux autres, ou encore Valoris, sur le Grand Auch). Néanmoins, ces dernières années de nombreux nouveaux projets se créent, et contribuent au maillage territorial en s'implantant en milieu rural (CERR en Ariège, D'Arts et d'Eco en Aveyron, La Belle Récup et Planet'Réemploi dans le Tarn...). La plupart d'entre eux sont accompagnés dans le cadre du dispositif Catalis, incubateur d'innovation sociale Midi-Pyrénées.

- **La création d'activités ESS dans la gestion des déchets hors IAE**

Les porteurs de projet montrent de plus en plus la volonté de créer des activités, qui traditionnellement s'inscrivaient dans l'insertion par l'activité économique, sous une forme plus classique, de manière à créer dès le départ des emplois pérennes et non d'œuvrer à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi. Les recycleries - ressourceries qui s'inscrivent dans cette tendance s'inspirent notamment de leurs consoeurs dans le Limousin, qui ont développé ce nouveau modèle.

- **La pérennisation de postes en emplois durables au sein des structures d'IAE**

Par ailleurs, plusieurs structures d'insertion par l'activité économique commencent à allier, en leur sein, des emplois d'insertion permettant d'accompagner les personnes qui en ont besoin dans leur insertion socioprofessionnelle, et des emplois pérennes en CDI. Ces derniers sont proposés aux personnes ayant suivi un parcours d'insertion, qui ont acquis des compétences, se sont professionnalisées et bien intégrées dans l'entreprise. Lorsque le modèle économique de l'entreprise le permet, cette organisation permet de créer des emplois durables et de mettre en place au sein de la SIAE un parcours d'insertion complet.

Chiffre d'affaires et financements

Les entreprises de l'ESS ont pour particularité d'avoir un modèle économique basé sur des **ressources hybrides** : vente de produits et prestations, cotisations, subventions, mécénat, dons, bénévolat... Chaque entreprise mobilise plus ou moins chacune de ces ressources, et certaines ont un chiffre d'affaires entièrement auto-financé, c'est-à-dire lié à la vente de produits et prestations.

Deux tiers des entreprises déclarent que les ventes et prestations représentent plus de la moitié de leurs ressources ; pour un quart des entreprises cette part s'élève à plus de 90 %.

Un quart des entreprises ne reçoit aucune subvention pour leur activité (hors aide aux postes dédiée à l'insertion). Pour seulement

15 % des répondants, les subventions représentent plus du quart de leurs ressources.

L'**aide aux postes** ne concerne que les entreprises qui œuvrent dans le champ de l'insertion ou du handicap, soit environ la moitié. Parmi l'ensemble des entreprises interrogées, 15 % évaluent à plus du quart la part de l'aide aux postes dans leur chiffre d'affaires.

Dans la gestion des déchets, ces entreprises peuvent être de taille importante, et générer des **chiffres d'affaires conséquents** : en Midi-Pyrénées, 4 entreprises sur 10 ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 k€, et 2 sur 10 supérieur à 1 million d'€.

Le montant du **chiffre d'affaires observé est très variable**, puisqu'il s'échelonne de quelques milliers d'€ (20 % des répondant déclarent moins de 20 K €) à plus d'1 1 million d'€.

Les entreprises qui œuvrent dans le secteur de la gestion des déchets se portent bien : plus des 2/3 d'entre elles ont vu leur chiffre d'affaires augmenter sur les trois derniers exercices.

Cela n'est pas dû aux financements publics, qui sont au contraire stables dans 46 % des cas, et en baisse dans 39 % des cas.

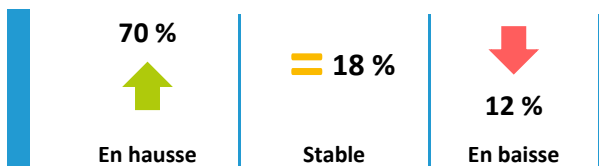
Chiffre d'affaires (produits)

Chiffre d'affaires de l'entreprise

Moins de 20 000 €	20 %
20 000 € à 100 000 €	17 %
101 000 € à 500 000 €	23 %
501 000 € à 1 000 000 €	20 %
Plus de 1 000 000 €	20 %
Total	100 %

Source : Enquête « ESS et gestion des déchets en Midi-Pyrénées », ORESS / CRESS Midi-Pyrénées.

Evolution du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices



Source : Enquête « ESS et gestion des déchets en Midi-Pyrénées », ORESS / CRESS Midi-Pyrénées.

Evolution des financements publics sur les trois derniers exercices (dont : subventions, prestations, marchés publics, appels à projets...)



Répartition des sources de financement

Vente, prestations		Subventions (hors aides aux postes)		Aide aux postes	
Moins de 50 %	35 %	Aucune	25%	Aucune	45 %
51 à 75 %	15 %	Moins de 10 %	25%	Moins de 10 %	10 %
76 à 89 %	25 %	10 à 15 %	20%	10 à 15 %	20 %
90 % et plus	25 %	16 à 25 %	15%	16 à 25 %	10 %
Total	100 %	Plus de 25 %	15%	Plus de 25 %	15 %
		Total	100%	Total	100 %

Note de lecture : pour 35% des entreprises, la part des ventes et prestations est inférieure à 50 % des sources de financement.

Source : Enquête « ESS et gestion des déchets en Midi-Pyrénées », ORESS / CRESS Midi-Pyrénées.

Les financements obtenus les plus mentionnés pour la CRÉATION et le DÉVELOPPEMENT de l'activité :

- La DIRECCTE (aide aux postes)
- Le Conseil Départemental (subvention / FDI)
- Les autres collectivités locales (subvention / projet)
- Les banques (prêts)
- Les fondations, les prix et concours

Autres sources de financements importantes, car directement liées à l'activité économique : marchés publics, appels à projets publics, marchés privés.

Positionnements sur le marché

Dans le secteur de la gestion des déchets peut-être plus que dans d'autres, les entreprises de l'ESS font face à une concurrence exacerbée.

Néanmoins, il y a tout de même en Midi-Pyrénées **4 entreprises sur 10 qui déclarent ne pas avoir de concurrent** sur leur activité et leur territoire d'intervention. Cela signifie que leur positionnement spécifique sur le marché les protège, ou qu'elles ont su opter pour une stratégie porteuse.

Pour celles qui sont soumises à la concurrence, **près des deux tiers déclarent se démarquer avant tout sur l'offre, le service proposé**. Pour un tiers d'entre elle, ce qui les démarque des autres est leur clientèle / le public visé, et pour un tiers également, leur tarif compétitif.

Le **positionnement des entreprises de l'ESS sur le marché de la gestion des déchets** peut ainsi être lié à une adaptation à la concurrence, mais également à des logiques qui sont propres à l'ESS (valeurs / finalités, principes de fonctionnement). La spécificité de ce positionnement rend l'offre de services de ces entreprises complémentaires à ce que proposent les entreprises "classiques" et notamment les grands groupes industriels.

Amenées à apporter des explications plus qualitatives sur ce positionnement, les entreprises interrogées ont mis en avant les points suivants :

• Offrir des solutions innovantes

Cette volonté de répondre à des besoins non satisfaits par les acteurs de l'économie classique conduit les acteurs de l'ESS à faire preuve d'innovation, que ce soit par la création de nouveaux métiers ou par un positionnement sur des niches de marché. Ceci pour atteindre un même objectif commun : créer des emplois locaux sur le territoire. Il peut s'agir de :

- > Proposer un nouveau service sur une filière existante,
- > Créer de nouveaux outils de travail,
- > Innover sur le plan de l'impact environnemental,
- > Fonctionner sur des modes de partenariat différents,
- > Développer de nouveaux process de traitement de la matière...

• Se spécialiser pour éviter la concurrence

Le premier avantage à se spécialiser sur certaines activités dans le secteur de la gestion des déchets est que cela apporte de la lisibilité et de la visibilité à l'entreprise. Le deuxième avantage est que cela permet d'éviter d'entrer dans une concurrence frontale, notamment à armes inégales avec les entreprises industrielles.

La stratégie qu'adoptent les acteurs de l'ESS est souvent d'être complémentaire, arguant qu'il y a "de la place pour tout le monde". Cette spécialisation peut concerner le fait de :

- > Cibler une clientèle spécifique,
- > Proposer une prestation, un service différent,
- > Proposer une destination différente du déchet (réemploi plutôt que recyclage ou enfouissement),
- > Intervenir sur une zone géographique ou s'implanter sur un territoire particulier,
- > Intervenir sur une phase spécifique du traitement du déchet, peu ou non exploitée,
- > Chercher à travailler en partenariat avec ses concurrents,
- > Ne pas saisir des opportunités de développement là où des concurrents sont déjà positionnés...

• Opter pour une logique de service de proximité

La stratégie adoptée par un certain nombre d'entreprises de l'ESS, de taille petite ou moyenne en particulier, est de positionner leur activité comme un service de proximité (géographique et relationnel). Cette dimension de "service rendu" par les structures de l'ESS, avec des prestations s'appuyant sur un mode opératoire personnalisé, de la souplesse et de la disponibilité, leur permet de se démarquer. A travers cet ancrage local, elles apportent une réponse que personne d'autre n'apporte sur un territoire donné.

• Se professionnaliser

Les pressions réglementaires, combinées à l'arrivée d'un nombre croissant de concurrents sur le secteur de la gestion des déchets, conduisent inévitablement les structures de l'ESS à se professionnaliser. Cela est plus complexe pour les petites structures qui disposent de peu de moyens et cherchent à garder un tarif accessible en maintenant leurs charges réduites. La professionnalisation passe par exemple par le fait de :

- > Maîtriser le processus de production / traitement,
- > Former les salariés,
- > Créer des postes spécialisés sur des métiers (ex : un mécanicien cycle dans une ressourcerie),
- > Disposer de locaux adaptés à l'activité et à la dimension commerciale,
- > Utiliser les TIC, le Web et les réseaux sociaux pour la communication,
- > Améliorer constamment la qualité des produits...

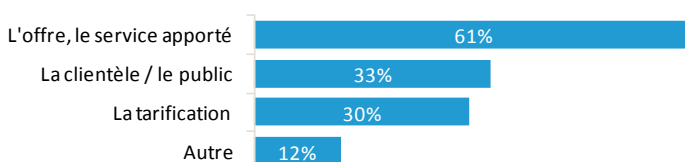
Concurrence

59 % des entreprises font face à de la concurrence sur leur territoire d'intervention.

Parmi les entreprises qui déclarent avoir des concurrents :

22 % mentionnent des entreprises de l'ESS et **72 %** des entreprises classiques.

En situation concurrentielle, l'entreprise se démarque sur :



Note de lecture : 60 % des entreprises déclarent se démarquer sur l'offre, le service apporté (question à réponses multiples)

Parmi les réponses « Autre » (question ouverte), on trouve :
le territoire d'intervention, une autre activité, les valeurs, la réputation, la réactivité.

Réseaux

L'appartenance à un réseau constitue une véritable force pour les entreprises dans un contexte très concurrentiel. C'est dans un fonctionnement en réseau que commencent la coopération et la mutualisation si précieuses aux entreprises de l'ESS qui, si elles sont isolées et n'ont pas d'appui extérieur, peuvent rapidement se trouver en difficulté.

Parmi les répondants à l'enquête en Midi-Pyrénées, **les trois quarts des acteurs adhèrent à un réseau.**

- Pour la moitié, il s'agit d'un **réseau IAE ou handicap** (FNARS, COORACE, UREI, CNLRQ, GESAT...). En effet, pour ces structures, l'adhésion à un réseau ayant une implantation régionale et nationale est quasi systématique et donne accès à des services tels que l'information, la formation, l'accompagnement, etc.
- Pour presque un quart, il s'agit d'un **réseau national qui peut s'apparenter à un "groupe" d'entreprises** (Mouvement Emmaüs / 283 groupes, Fédération Envie / 49 EI, groupe Le Relais/ 31 établissements...). Ces réseaux sont les plus influents, et font véritablement levier pour les établissements locaux en termes de mutualisation de moyens notamment. Par exemple, ils peuvent, par le biais de sociétés d'investissement immobilier, financer l'implantation dans les territoires, ou investir également sur le plan financier.
- Pour un plus du quart, il s'agit d'un **réseau lié à l'économie circulaire**, qui ont une finalité plus politique (promotion, lobbying) que technique :
 - le réseau des Ressourceries⁹ en premier lieu, ainsi que R'Cube, la FEDEREC ou l'Institut de l'économie circulaire ;
 - les réseaux "filière" : Alliance Papier pour le papier / carton, Tissons la Solidarité pour le textile (73 SIAE)...

Enfin, il est intéressant de noter que le quart des acteurs adhère également à un **pôle ou un collectif local** aux côtés d'autres acteurs de l'ESS, qu'ils partagent ou non un même secteur d'activité.

Les acteurs de l'ESS ont donc intérêt à se regrouper pour se développer, voire pour survivre. **S'il n'existe aujourd'hui ni réseau régional ni réseau national ESS spécifique au traitement des déchets ou à l'économie circulaire**, les acteurs tendent à se regrouper au sein des réseaux pré-cités pour **faire valoir leurs modèles**, et pouvoir **peser dans les décisions** qui se jouent au niveau national.

Ces **stratégies de regroupement et de coopération** peuvent être tout à fait porteuses. Par exemple, les acteurs ESS de la collecte, du tri et du recyclage de papier se sont constitués en réseau au niveau national (Alliance papier). Cela leur a permis de faire porter leur spécificité et de se faire reconnaître comme acteur incontournable de la filière.

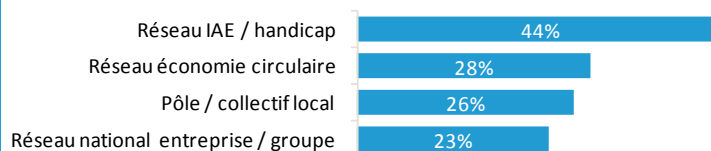
Cette reconnaissance du réseau s'est matérialisée dans la signature en 2012 d'une convention d'engagement volontaire (CEV) sur l'amélioration de la collecte et du recyclage des papiers de bureau, conjointement avec d'autres professionnels du secteur et l'Etat. Cette CEV prévoit notamment de privilégier les circuits courts de collecte des papiers de bureau et la mise en place de contrats d'approvisionnement entre collecteurs et papetiers.

Ce type de coopération entre acteurs de la filière permet de donner une meilleure vision sur le modèle économique, d'éviter les conséquences de la variabilité importante des prix de rachat des matières secondaires, et d'accroître leur capacité à s'inscrire dans le jeu de la concurrence des entreprises du secteur.

Fonctionnement en réseau

74 % des entreprises interrogées adhèrent à un réseau

Les principaux réseaux auxquels les entreprises adhèrent :



Note de lecture : Parmi celles qui adhèrent à un réseau, 44 % des entreprises adhèrent à un réseau IAE ou handicap (question à réponse multiple).

Source : Enquête « ESS et gestion des déchets en Midi-Pyrénées », ORESS / CRESS Midi-Pyrénées.

⁹ La « Ressourcerie© » est une marque déposée. Pour se nommer "ressourcerie" et non "recyclerie", l'entreprise doit adhérer au réseau national des ressourceries.

4. Avec qui agit l'ESS dans ce secteur ? Partenariats et coopérations

Les dynamiques de coopération des entreprises de l'ESS dans la gestion des déchets

Pour développer une activité économique, toute entreprise doit créer des partenariats, trouver des clients, des usagers, développer un réseau de relations... Ce partenariat peut être purement technique, logistique, commercial, il peut être ponctuel, lié à un effet d'opportunité, ou bien des coopérations plus poussées peuvent se construire.

Sur le secteur très concurrentiel de la gestion des déchets, les entreprises comprennent de plus en plus qu'elles doivent trouver des alliances pour faire face à la concurrence, notamment les PME (issues ou non de l'ESS) qui n'ont pas les moyens des grands groupes industriels. On trouve alors des partenariats entre entreprises complémentaires facilités par la spécialisation, mais également entre entreprises concurrentes : c'est ce que certains appellent la "coopétition".

Dans l'économie circulaire, face à l'objectif de réduction des déchets et d'optimisation de leurs flux, la mise en place de synergies territoriales entre entreprises et avec les collectivités territoriales est nécessaire. C'est l'esprit de l'écologie industrielle et territoriale, mais également des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), qui se développent de plus en plus autour des thématiques des déchets et de l'économie circulaire et qui permettent d'associer sur un territoire entreprises de l'ESS, entreprises classiques, collectivités territoriales, acteurs de la recherche et citoyens / usagers autour d'un projet commun.

La diversité des réalités des entreprises de l'ESS (modèle économique, maturité du projet, positionnement sur le marché, domaine d'intervention...) va jouer sur les modes et les processus de coopération qu'elles entretiennent avec les autres acteurs.

A travers une enquête par questionnaire, les entreprises de l'ESS qui œuvrent dans la gestion des déchets ont été interrogées sur leurs pratiques en termes de partenariat.

D'abord, sur **le rapport aux autres acteurs du territoire entre partenariat et concurrence**, on constate que les relations de nature essentiellement partenariales concernent les organismes publics en premier lieu (78 %, contre 56 % avec les autres entreprises de l'ESS, et 30 % avec les entreprises classiques).

Pour seulement 5 % des entreprises, les relations avec les entreprises de l'ESS d'une part, et les organismes publics d'autre part, les relations sont principalement concurrentielles. En fait, avec ces acteurs, celles-ci ont quasiment toujours une dimension partenariale, même si la logique de concurrence peut s'y associer. Ainsi, avec leurs pairs, 4 entreprises de l'ESS sur 10 entretiennent des relations à la fois partenariales et concurrentielles.

Avec les entreprises classiques, si pour 30 % des répondants les relations sont essentiellement partenariales, pour 28 % elles sont avant tout concurrentielles, et pour 42 % elles mêlent ces deux logiques.

Concernant **le type de partenariat qui lie les entreprises de l'ESS avec leurs partenaires**, on observe d'abord que les autres entreprises de l'ESS ont tendance, pour 73 % des répondants, à être des partenaires sans échange commercial. On perçoit ici combien la coopération entre acteurs de l'ESS est fortement tournée vers la mise en réseau, l'informalité, les échanges, l'entraide hors activité économique. Parmi ces 73 %, on en compte 40 % pour qui l'échange commercial entre également en jeu, les entreprises de l'ESS entretenant souvent également des coopérations de type économique.

A l'inverse, aucune entreprise de l'ESS n'entretient de relation purement "sans échange commercial" avec des entreprises classiques, même si pour 14 % la relation commerciale a également une dimension non économique. Pour 27 % des entreprises de l'ESS, les entreprises classiques sont d'abord leurs clientes, pour 23 % elles sont d'abord leurs prestataires, et pour 18 % à la fois l'un et l'autre.

Avec les organismes publics, on trouve davantage de relations décrites comme étant essentiellement sans échange commercial (15 %) ou à la fois commerciales et non commerciales (23 %). Pour 23 % des entreprises de l'ESS, ces partenaires sont avant tout des clients, et pour 11 %, des financeurs (hors prestations / ventes), ou les deux à la fois.

Pour leur **activité de collecte** des déchets, les entreprises de l'ESS mentionnent parmi leurs clients principaux : des organismes publics et collectivités locales (56 %), des particuliers (51 %), des entreprises classiques (37 %) et des entreprises de l'ESS (26 %).

Pour leur **activité de traitement** des déchets, les entreprises de l'ESS mentionnent parmi leurs principaux partenaires techniques : des organismes publics et collectivités locales (39 %), des entreprises classiques (35 %) et des entreprises de l'ESS (28 %).

Pour leur **activité de revente et redistribution**, les entreprises de l'ESS mentionnent parmi leurs partenaires ou clients / usagers principaux : des particuliers (60 %), des entreprises classiques et des entreprises de l'ESS (30 %), et des organismes publics et collectivités locales (23 %).



La coopération

Dans le contexte de la division du travail des économies contemporaines, une majorité d'individus et d'organisations qui participent aux efforts des appareils de production sont mis en concurrence de plus en plus ouverte. A l'échelle individuelle et dans ce contexte incertain, ces acteurs, que Bourricaud appelait les « associés-rivaux condamnés à vivre ensemble », coopèrent fréquemment sur certains projets, tout en restant concurrents sur d'autres.

« Par le biais des ententes sur les prix ou des alliances visant l'innovation (technique, écologique, juridique, ou autre), la coopération entre concurrents est devenue - après le capital, le travail et les ressources naturelles - un quatrième facteur de production pour reprendre l'expression de Laurent Coordonnier ». ¹⁰ Ce phénomène est connu sous le nom de « coopération » (Nalebuff et Brandenburger, 1986) ou de « stratégies collectives » (Bresser et Harl, 1986) menées par des entreprises concurrentes.

Les relations avec les autres acteurs du territoire d'intervention de l'entreprise ont plutôt tendance à être :

	Structures de l'ESS	Entreprises privées (hors ESS)	Organismes publics
Partenariales	55,8 %	30,2 %	76,7 %
Concurrentielles	4,7 %	27,9 %	4,7 %
A la fois partenariales et concurrentielles	39,5 %	41,9 %	18,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Les partenaires de l'entreprise ont plutôt tendance à être ses :

	Structures de l'ESS	Entreprises privées (hors ESS)	Organismes publics
Prestataires	6,7%	22,7 %	11,5 %
Clients	6,7%	27,3 %	23,1 %
A la fois prestataires et clients	3,3%	18,2 %	3,8 %
Financeurs (hors prestation / vente)	3,3%	4,5 %	11,5 %
A la fois financeurs et clients	0,0 %	4,5%	11,5 %
Co-traitants	6,7%	9,1 %	
Partenaires sans échange commercial	33,3%	0,0 %	15,4 %
Partenaires à la fois avec et sans échange commercial	40,0%	13,6 %	23,1 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Partenaires, clients, usagers : l'entreprise a plutôt l'habitude de travailler avec :

	Collecte (clients)	Traitement (partenaires techniques)	Redistribution, revente (partenaires, clients, usagers)
Organismes publics, collectivités locales	56 %	39 %	23 %
Entreprises privées (hors ESS)	37 %	35 %	30 %
Structures de l'ESS	26 %	28 %	30 %
Particuliers	51 %	0 %	60 %
Autre	2 %	7 %	2 %

Note de lecture : 56 % des répondants déclarent, pour la collecte des déchets, avoir pour clients des organismes publics et collectivités locales (question à réponses multiples).

¹⁰ Steiner (P.) et Vatin (F.) (dir.), Traité de sociologie économique, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige Manuels, 2009.

Coopérations entre entreprises de l'ESS

□ Les modalités de coopération observées

• Les réseaux

Comme cela a été évoqué plus haut, l'un des principaux leviers de développement des entreprises de l'ESS dans ce secteur d'activité est le fonctionnement en réseau. Ceci qu'il s'agisse de réseaux dédiés à l'IAE ou au handicap, de réseaux nationaux de type "groupes" d'entreprises, ou de réseaux liés à l'économie circulaire. Le réseau est en effet une forme de coopération très structurée et à grande échelle (le plus souvent national, avec un grand nombre d'entreprises parties prenantes) entre entreprises distinctes ou liées à un même "groupe" (doté d'une stratégie commune, d'une mutualisation de moyens poussée...).

• Les principaux types de partenariat

Les partenariats qui se sont développés entre entreprises de l'ESS peuvent être **bien structurés**, ainsi la santé et le développement économique va reposer en partie sur ceux de l'autre, et elles peuvent aller ainsi vers un co-développement.

Cependant, on trouve beaucoup de **formes de partenariat plus informelles** (rencontres, échange d'informations...), ponctuelles (projets simples, à court terme). La coopération informelle procède souvent d'une envie de travailler avec l'autre, liée au constat de valeurs partagées, celles de l'ESS. Elle se développe surtout parmi les structures les moins professionnalisées. L'entente trouvée entre structures rend ensuite parfois complexe de trouver un équilibre entre le partenariat formel dans le cadre d'une coopération économique (négociation des devis...) et le partenariat informel, teinté d'affect.

Le plus souvent, les partenariats se nouent entre **un nombre limité d'entreprises** (deux, trois ou quatre maximum) lorsqu'il s'agit de projets opérationnels. Ils sont **facilités au sein d'une même filière**, mais moins fréquents lorsque les matières traitées diffèrent.

Les coopérations plus globales sont plus complexes et plus rares. A ce jour, hormis la filière « déchets valorisation » de Synthetic qui pour l'heure se limite au territoire de Toulouse Métropole et à trois entreprises adhérentes, il n'existe **pas de dynamique en Midi-Pyrénées visant à structurer les acteurs de l'ESS sur l'ensemble du secteur.**

La coopération entre acteurs de l'ESS dans ce secteur très investi par les structures de l'insertion par l'activité économique **peut toucher à l'activité économique et/ou à l'activité d'insertion.**

Concernant les partenariats liés à **l'activité d'insertion**, il s'agit essentiellement de poursuite de parcours d'insertion, pour les salariés, entre une structure et une autre.

Par exemple, un compagnon d'Emmaüs va devenir salarié de l'ACI de la Glanerie, et un salarié de l'ACI de la Glanerie va devenir salarié de l'EI du Relais. D'autres partenariats peuvent se mettre en place sur la formation (par exemple, le certificat de qualification professionnelle), mais ils sont plus rares, bien qu'il y ait un besoin.

L'enquête auprès des acteurs de la région montre que les **projets communs opérationnels et intégrés à l'activité**, sont l'un des deux principaux types de coopération mis en place entre entreprises de l'ESS (37 % des entreprises sont concernées).

Les **rencontres et échanges d'expériences** se pratiquent autant que les projets opérationnels communs (37 %).

Environ un quart des répondants travaillent avec d'autres entreprises de l'ESS autour de **l'échange de compétences et de formations**, ainsi que dans le cadre de **projets ponctuels** (organisation d'événements...).

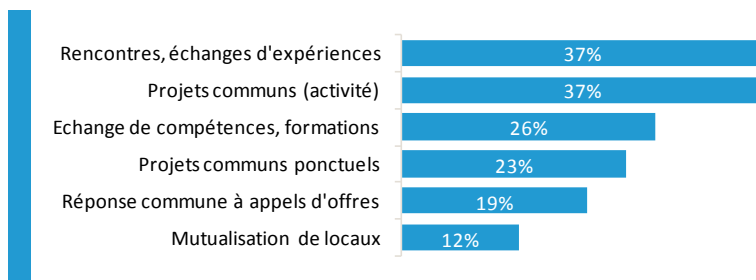
Enfin parmi les principales coopérations mises en œuvre qui concernent plus d'1 entreprise sur 10, on trouve la **mutualisation de locaux et la réponse commune à appels d'offres**. Le groupement d'entreprises leur permettant de se porter candidates dans le cadre d'un marché est encore trop rare aux yeux des entreprises interrogées. Il constitue pourtant une nécessité pour s'adapter à un marché dans lequel l'appel d'offres devient la norme, avec des marchés qui souvent sont de trop grande ampleur pour qu'une entreprise de l'ESS seule puisse y répondre.

• La voie des Pôles Territoriaux de Coopération Economique

Comme ailleurs en France [Cf. Benchmark], en Midi-Pyrénées se développent des **projets de PTCE autour de l'économie circulaire**. Trois projets ont vu le jour : un projet dans le Lot autour de la filière bois (approvisionnement durable) porté par la SCIC Initiatives Environnement ; un projet dans le Gers regroupant les SIAE du territoire sur l'axe "réemploi et réutilisation" du Pôle gersois de l'ESS, et Organic Vallée, un projet autour des agro-activités dédié à la gestion durable de la matière organique. Des projets de recyclerie peuvent également naître au sein d'autres projets de PTCE : Les Ateliers à Castres, Chrysalide à Colomiers.

Le PTCE permet en effet de **rassembler des entreprises de l'ESS autour d'un projet commun** très ancré territorialement, de **faciliter les dynamiques de mutualisation et de coopération** entre elles, mais également avec les collectivités et les autres entreprises du territoire, ou encore les organismes de recherche et de formation. On n'est plus là dans le cadre de réseaux nationaux, mais de réseaux ou collectifs locaux, plus orientés vers des projets opérationnels et économiques, au-delà du partage d'une stratégie commune.

Les principales coopérations mises en place avec d'autres entreprises de l'ESS :



Note de lecture : 37 % des répondants coopèrent avec d'autres entreprises de l'ESS dans le cadre de rencontres et échanges d'expériences (question à réponses multiples).

❑ Les freins à la coopération et à la structuration des acteurs de l'ESS au sein du secteur

• Manque d'interconnaissance

Le réflexe de la mise en réseau, de la recherche de coopération entre entreprises n'est pas partagé par tous. Ainsi, si généralement les entreprises de l'ESS connaissent l'existence des autres qui œuvrent dans la gestion des déchets, au moins sur le même territoire, **l'interconnaissance, la connaissance du "qui fait quoi" reste limitée**. Soit parce qu'elles n'ont pas davantage d'informations sur les activités des autres, soit parce qu'elles ne les ont jamais rencontrées. Les acteurs du secteur n'avaient par ailleurs jamais fait l'objet d'un recensement auparavant.

Certaines structures se retrouvent même très **isolées**, notamment en milieu rural, et d'autant plus lorsqu'elles n'adhèrent pas à un réseau. Sur un même territoire, les structures qui œuvrent dans la gestion des déchets peuvent être très disséminées géographiquement et ne se mettent pas forcément en rapport les unes avec les autres.

• Cloisonnement

On fait donc le constat, malgré les coopérations existantes, d'un cloisonnement relativement important des entreprises sur le secteur. La réflexion autour de la nécessité d'une meilleure articulation est pourtant relativement partagée par toutes.

Ce cloisonnement est particulièrement important **entre les entreprises de grande et de petite taille**, entre lesquelles le partenariat n'est pas aisé. Le décalage entre le **modèle économique** des unes et des autres peut être un facteur d'explication. C'est également parce que les structures qui ont une forte **antériorité**, qui dépendent d'un **groupe national** et qui ont une **activité économique** très développée, ont moins besoin que les autres de coopérer et sont moins enclines à développer des partenariats.

• Manque d'engagement, de temps

Malgré une certaine conscience que la coopération leur est nécessaire, notamment en regardant à moyen et long terme, les entreprises de l'ESS fonctionnent souvent sur du court terme, préoccupées par la **gestion quotidienne**. Cela limite leur engagement, ainsi même **les initiatives de coopération** (projet commun, PTCE...) **sont difficiles à mettre en place**, à moins qu'elles ne soient liées à une opportunité d'activité et de financement supplémentaires à court terme.

• Concurrence

La gestion des déchets étant un secteur très concurrentiel, cela touche également les entreprises de l'ESS. La concurrence exacerbée, la difficulté de se faire une place sécurisée sur le marché rend difficile la **confiance** entre opérateurs.

La coopération a besoin d'être **régulée**, et de reposer sur des bases saines et constructives. Une bonne **communication** peut régler certains problèmes lorsqu'elle intervient en amont, pour éviter des situations complexes lorsque l'un, parfois sans intention malveillante, empêche sur le "territoire" de l'autre.

• Existence et adaptation de l'offre

Lorsqu'une entreprise révèle un problème interne qui nécessiterait la création d'un partenariat pour le résoudre, elle ne trouvera pas nécessairement, parmi les activités d'ESS existantes, l'offre adéquate.

Ainsi, faute de connaissance des acteurs et des filières, ou faute d'existence de l'activité au sein de l'ESS, **une partie des déchets collectés par les entreprises de l'ESS ne trouve pas de destination** permettant de favoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage... Ils restent stockés, posant des problèmes de place lorsque les locaux sont limités, ou finissent par être enfouis alors que cela aurait pu être évité.

• Demande des partenaires et types de marché

Selon que les donneurs d'ordre, les clients, les partenaires orientent leur demande dans un sens ou dans l'autre, choisissent tel ou tel type de contractualisation, les entreprises de l'ESS sont plus ou moins incitées à coopérer. Par exemple un marché de taille importante est plus incitatif qu'une prestation locale en gré à gré. La clause d'insertion, elle, amène plus souvent les entreprises de l'ESS à s'associer à des grandes entreprises classiques qu'à des entreprises de l'ESS.

Coopérations avec les entreprises "classiques"

• Développer des partenariats ?

Le partenariat entre entreprises de l'ESS et entreprises dites "classiques" ne va pas de soi. Leur offre de services est **complémentaire**, mais il se joue également une logique de **concurrence**. Pourtant, au moins pour une partie des entreprises de l'ESS, il est nécessaire à leur développement.

Tandis que certains cherchent à développer ce type de partenariat, acceptant le credo "business is business", ou que cela répond tout à fait à leurs attentes, d'autres refusent d'entretenir toute relation commerciale avec des entreprises hors ESS. Les raisons invoquées ont trait aux valeurs portées par l'entreprise, et à ses pratiques. C'est également parce que, à la différence des partenariats avec les entreprises de l'ESS, on est plus dans ce cas sur un partenariat limité à une logique opérationnelle et logistique, de prestataire, qui ne s'étend pas à une logique de projet et de réelle coopération.

Ou encore, afin de garder leur indépendance, des entreprises de l'ESS développent volontiers des partenariats mais y posent des conditions : par exemple, elles refusent de signer un contrat d'exclusivité qui leur est proposé par les entreprises industrielles.

• Les modalités de coopération

Le partenariat le plus observé est l'association d'une structure de l'insertion par l'activité économique à une **grande entreprise industrielle** (Veolia, Sita / Suez...) dans le cadre de marchés. Ces dernières sont dans l'obligation de faire appel aux SIAE, soit que le marché public ait inclus une clause d'insertion, soit que l'éco-organisme le pose comme condition à l'obtention de son marché. Cela répond également à un intérêt de l'entreprise, d'une part parce que la main d'œuvre d'une SIAE est moins coûteuse, d'autre part parce que ce partenariat offre une "caution sociale" avantageuse en termes d'image.

Ce partenariat se formalise par de la **sous-traitance** le plus souvent, ou par de la **co-traitance**. Il est à la fois nécessaire pour que les entreprises de l'ESS puissent se développer dans ce secteur d'activité au regard de son fonctionnement, et biaisé car la relation est inégalitaire.

Par le biais de leurs fondations, les grandes entreprises peuvent soutenir les entreprises de l'ESS en leur attribuant des **subventions** pour les aider à investir dans du matériel, par exemple.

Pour ce qui est des **PME locales**, plus proches du mode d'entreprendre des entreprises de l'ESS, les partenariats sont paradoxalement plus rares.

On observe une certaine défiance envers les entreprises de l'ESS, confirmée par les chambres consulaires qui les représentent, les idées reçues sur l'ESS et en particulier l'IAE faisant presque norme, notamment sur la concurrence déloyale. Le manque de lisibilité qui la caractérise parfois dessert le développement de ses entreprises. Pourtant, de nombreuses possibilités peuvent s'ouvrir, car la complémentarité reste vraie. On trouve néanmoins quelques exemples : des PME qui se fournissent en matériaux de BTP de récupération chez Recyclo'Bat, ou encore des PME de la zone industrielle d'Auch qui fournissent la ressourcerie Valoris par des **dons** d'objets et matières divers...

Elles peuvent être également **clientes** des entreprises de l'ESS, en se fournissant en matières premières secondaires auprès de celles qui revendent, ou parce qu'elles sont productrices de déchets, auprès de celles qui collectent et trient les déchets.

Qu'il s'agisse des entreprises industrielles ou des PME locales, au-delà de l'activité économique, les entreprises de l'ESS recherchent à créer des **partenariats autour de l'insertion**. L'enjeu est de former les salariés des SIAE à des compétences et métiers, de les qualifier, et de favoriser leur embauche dans les entreprises classiques offrant des emplois traditionnels (CDD ou CDI).

• La concurrence

La concurrence peut être rude, avec les grands groupes industriels. Les entreprises de l'ESS peuvent rarement être des concurrents égalitaires, n'ayant pas les mêmes moyens pour s'imposer sur le marché, ni la possibilité de s'aligner sur les mêmes prix.

Or, s'ils travaillent en partenariat avec elles, ils développent également des stratégies pour gagner des parts de marché à leur détriment. On voit de grands groupes **créer leurs propres entreprises d'insertion par le biais de filiales**, ce qui leur permet d'obtenir également les lots des marchés assortis d'une clause d'insertion.

On voit également des entreprises industrielles **investir un territoire ou une filière** qui se sont révélés suffisamment rentables pour qu'elles s'y intéressent, **alors que des opérateurs ESS avaient défriché et structuré ce marché**. C'est le cas par exemple du groupe allemand Soex et de Suez, qui ont créé une filiale commune « Next Textile Association », arrivée sur le Tarn-et-Garonne alors que Le Relais s'y était installé et était encore en train de structurer la collecte du textile auprès des collectivités locales. Or le fonctionnement et la finalité des uns et des autres n'est pas la même. Si du côté des industriels, dont le coût est beaucoup plus bas, le textile collecté est envoyé en Allemagne où il est trié et traité de manière automatisée par des machines, du côté du Relais il est trié en France à la main, et crée des emplois d'insertion et pérennes.

Coopérations avec les collectivités locales et autres organismes publics

• La nécessité de coopérer avec les collectivités à l'échelle locale

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont besoin des collectivités territoriales, des institutions publiques, pour mener à bien leurs missions. Le type de relation qu'entretiennent les acteurs ESS avec la collectivité territoriale en charge de la gestion des déchets sur leur territoire d'implantation est un **facteur-clé de réussite**, que ce soit pour leur démarrage, leur développement ou leur pérennisation.

L'activité économique et la création d'emplois (obtention de marchés publics, subventions de projets...), **l'activité d'insertion** (aide aux postes...), et enfin **la dimension de service public et d'intérêt général, la plus-value sociétale de l'activité** (soutien pour leur contribution au développement durable, à la cohésion sociale...) sont autant de justifications pour ces entreprises de rechercher un appui.

Ce partenariat est d'autant plus important pour les petites structures **en démarrage**, et **en milieu rural**, où la création d'une activité va directement dépendre du levier apporté par le soutien de la collectivité d'appartenance.

C'est le cas notamment pour les **recycleries - ressourceries** qui s'implantent loin des agglomérations. De manière générale, ces structures nécessitent un partenariat avec les collectivités :

- très ancrées territorialement, elles ont besoin a minima de l'accès aux gisements de déchets ;
- elles peuvent être créées sous l'impulsion d'une collectivité ou d'un syndicat mixte ;
- elles constituent une véritable opportunité de création d'emplois, notamment dans les territoires ruraux reculés.

Or on constate que ce sont les partenariats les plus difficiles à développer et qui, lorsqu'ils voient le jour, donnent régulièrement lieu à des subventions d'ordre symbolique plutôt qu'à une réelle coopération.

On constate, dans les territoires, un **phénomène contradictoire**. D'un côté, il est plus difficile de créer du partenariat avec les plus petites collectivités au **niveau très local** (communes, intercommunalités) car elles ont moins de moyens, sont moins formées et sensibilisées, moins contraintes à agir...qu'avec des syndicats mixtes structurés ou le Conseil Départemental, qui agissent dans le cadre de plans et de dispositifs. De l'autre, lorsque tout est centralisé au **niveau départemental** et que le partenariat ne fonctionne pas, l'entreprise n'a plus aucun autre débouché. Globalement, pour les acteurs de l'ESS, il semble que la coopération avec les agglomérations soit la plus facilitante.

Certaines entreprises de l'ESS **peuvent également œuvrer dans le secteur de la gestion des déchets sans partenariat spécifique avec une collectivité locale**, parce qu'elles sont plutôt en contrat avec des éco-organismes et/ou d'autres entreprises, que leur modèle économique repose sur l'auto-financement et ne requiert pas de demander des subventions publiques, ou qu'elles ne soient pas (encore) parvenues à créer ce partenariat, dont elles auraient pourtant besoin.

• Un besoin de pilotage et d'animation

Au-delà du soutien direct aux entreprises, les pouvoirs publics, en jouant leur rôle de pilotage de la gestion territoriale des déchets, facilitent le travail et le développement des entreprises de l'ESS.

Les **départements**, notamment dans le cadre de la conception ou de la révision de leur plans départementaux, peuvent avoir un **rôle d'animation** sur leur territoire plus ou moins important : mettre les acteurs autour de la table, définir des priorités, favoriser les coopérations... Cette action est soulignée par les acteurs de l'ESS comme étant facilitante en termes de structuration ; elle donne également à ces acteurs l'occasion d'être forces de proposition pour optimiser la réduction et le réemploi des déchets sur le territoire. Les Conseils départementaux peuvent également **être moteurs pour la structuration de nouvelles filières**, et susciter ainsi de nouvelles activités économiques et la création d'emploi.

Le **plan de prévention et de gestion des déchets**, d'autant plus s'il est ambitieux et doté de moyens, facilite la coopération entre les acteurs de l'ESS et les collectivités locales. En effet, les plans départementaux et locaux constituent un cadre incitatif pour l'action des syndicats de collecte et traitement des déchets et autres collectivités compétentes, qui doivent s'efforcer d'atteindre les objectifs annoncés. Il donne également aux opérateurs (dont ESS) des objectifs chiffrés assortis d'échéances.

La présence d'un plan est donc essentielle pour favoriser une augmentation du réemploi et du recyclage. Néanmoins, on constate que :

- Les plans départementaux sont dotés d'objectifs mais restent des **"documents d'intention"** : les Conseils Départementaux ne sont pas obligés d'y allouer de moyens spécifiques, ce qui a pour conséquence une action et un soutien limités aux activités de réemploi. Ils ont pour obligation d'élaborer et de suivre le plan, mais pas de le mettre en œuvre. Leur rôle est essentiellement un rôle d'animation, pour orienter et piloter la mise en œuvre par les collectivités et les acteurs de terrain.
- Les projets d'ESS peuvent néanmoins être financés par les CD sur d'autres lignes budgétaires (développement économique pour l'investissement sur des locaux, insertion pour les SIAE...).
- La **coordination** ne se fait pas toujours bien **entre le plan départemental et les plans locaux**, lorsque le Conseil Départemental n'a pas un positionnement assez fort dans le pilotage et que le plan départemental n'est pas suffisamment contraignant.
- Les collectivités locales agissent souvent **davantage sur le volet sensibilisation** (partenariat avec des associations, plan de communication auprès des habitants sur le tri des déchets ménagers...) que sur le volet réemploi, encore assez peu investi.

• Différentes formes de soutien à l'ESS

Le guide AMORCE sur le partenariat entre les collectivités locales et les structures de l'économie sociale et solidaire montre les différentes formes que celui-ci peut prendre :

- la mise à disposition de biens ou de personnels,
- l'attribution de subventions,
- un partenariat via une délégation de service public ou un marché public,
- la signature d'un partenariat sans mise à disposition...¹¹.

A ces différentes modalités, on peut ajouter :

- la **politique d'achat** de la collectivité, qui peut être tournée vers l'achat responsable, et faire appel à des entreprises de l'ESS et du développement durable,
- la **mise en disposition de locaux**, dont ont souvent besoin les entreprises,
- la **communication** : soit par le biais du plan local, soit par celui des conventions passées avec les éco-organismes, les collectivités disposent de moyens pour communiquer sur la gestion locale des déchets, et peuvent agir sur l'amélioration du tri, l'augmentation des apports volontaires, la promotion des activités des acteurs locaux,
- l'**insertion** : soutenir l'activité d'insertion, suivre cette activité dans le cadre de PLIE ou autres dispositifs locaux.

« Dans tous les cas, il convient de bien garder à l'esprit qu'il s'agit d'une **activité économique**, soumise à ce titre aux règles du droit public, du droit de la concurrence et du droit des marchés publics. (...) Afin de déterminer le **régime juridique qui s'applique au partenariat** entre une collectivité et une structure de l'économie sociale et solidaire dans le domaine du service public des déchets, il convient de répondre à plusieurs questions : s'agit-il pour la collectivité de répondre à une demande de soutien de la structure, ou est-ce la collectivité qui a manifesté son intention de soutenir celle-ci ? Y a-t-il des contreparties respectives ? La collectivité conserve-t-elle le risque d'exploitation ? En fonction des réponses à ces questions s'appliqueront les règles juridiques applicables aux subventions, aux délégations de service public ou aux marchés publics. », rappelle également AMORCE.

Donner accès aux gisements de déchets reste l'attente essentielle des entreprises de l'ESS envers les collectivités, essentiellement les déchetteries, en haut de quai (collecte) ou en bas de quai (traitement). Le **champ du partenariat** va en effet tourner essentiellement autour des **déchets ménagers**, au travers des déchetteries et de la collecte des encombrants, mais peut aussi concerner les **déchets professionnels**. Par exemple, la Scop Greenburo est partenaire de Toulouse métropole pour la collecte des cartons auprès des commerçants en centre ville.

• Les freins à la coopération

Le premier frein à la coopération entre entreprises de l'ESS et collectivités locales qui ressort est le **manque de compréhension des réalités de l'ESS** par les élus, au-delà de la **réduction croissante des moyens financiers** des collectivités.

Sa **dimension de "service public"** et du lien nécessaire avec les collectivités n'est pas évidente. Le partenariat est également souvent **associé systématiquement à un coût**, par la demande de subvention qu'il induit, plutôt qu'à un apport en termes de dynamiques sur le territoire, de richesses, de création d'emplois. Or souvent, les entreprises de l'ESS recherchent une réelle dynamique de coopération, et souhaitent être **considérées comme des partenaires dans le cadre du projet de territoire**.

De plus, il existe souvent une **confusion entre ESS et IAE**, soit que les élus, très favorables aux activités d'insertion, ne veulent pas considérer les autres entreprises, soit l'inverse, lorsqu'ils ont une image moins positive des SIAE, notamment parce que la collectivité des déchets, culturellement, est associée à de l'emploi municipal. Pour les premiers, ils sont sensibles à l'argument de l'insertion pour sa fonction sociale et pour sa promesse de réduction des coûts liés à la main d'œuvre. Ils sont ainsi volontaires pour travailler avec des SIAE, mais sans pour autant les considérer comme des acteurs économiques à part entière. Ces dernières sont ainsi souvent **cantonnées à un rôle de sous-traitance**, quand il serait possible de traiter en direct avec elles.

Parfois, les élus et les techniciens peuvent être gênés par la **complexité du financement des structures de l'ESS**. La collectivité disposant de lignes budgétaires très précises (insertion, activité économique, déchets...) et ces structures pouvant potentiellement émarger à plusieurs d'entre elles, des choix internes, qui ne sont pas évidents, doivent être faits. De leur côté, les acteurs de l'ESS soulignent un **manque de lisibilité des interlocuteurs pertinents, des marchés publics, des financements publics et des possibilités de soutien**.

Les **temporalités longues** du développement des partenariats, de l'obtention de subventions, de paiement de ces dernières découragent parfois également les acteurs de l'ESS. Le temps de chacun coïncide rarement.

Le **manque d'ambition des politiques publiques locales en termes de réduction et de réemploi des déchets** est également un frein important. La volonté politique est cruciale pour développer l'activité, innover et ne pas s'essouffler.

A l'inverse, certains porteurs de projets de l'ESS, qui ont davantage un profil militant et qui développent leurs compétences entrepreneuriales, peuvent sembler **manquer de professionnalisation ou de maturation du projet** (démonstration de la viabilité du modèle économique...) aux yeux des collectivités. L'effort doit ainsi être également porté dans ce sens, pour que la confiance et la compréhension mutuelles soient facilitées.

A l'inverse, l'**antériorité et la taille** de certaines structures, comme Emmaüs et Envie, les aident beaucoup à ce que les élus jugent leur action crédible. Pour eux, la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec les collectivités semble moindre car elle est davantage acquise, et affecte moins leur santé financière.

5. Etat des lieux par département

Sur la base de recherches et d'ateliers organisés dans chaque département de la région Midi-Pyrénées, une fiche récapitulative a été réalisée pour chacun d'entre eux. Ces huit fiches exposent : les acteurs de l'ESS locaux, l'organisation locale de la gestion des déchets, et un mini diagnostic (état des lieux et perspectives) de la situation locale en termes de gestion des déchets et de place de l'ESS dans ce secteur.

¹¹ Guide « Partenariats entre les collectivités et les structures de l'économie sociale et solidaire », AMORCE, 2009.



ARIÈGE

L'ESS sur le département :
716 établissements
5 228 salariés
4 459 ETP
117 M € de masse salariale brute
12,9 % de l'emploi total

Acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets

- De la ressource à la clef (Recyclerie)
- Emmaüs Ariège, *Emmaüs Lavelanet (Antenne de Pamiers)*
- Fédération du Secours Populaire Français en Ariège : *Antenne de Foix Espinet, Comité de Pamiers, Comité de Saint Giron, Antenne de Tarascon Sur Ariège*
- CERR - Centre d'Expérimentation de la Récup' et du Réemploi (Recyclerie)
- SCIC CTE du Plantaurel
- Secours catholique Délégation Ariège-Garonne
- Vertex
- VVM Tarascon sur Ariège

Organisation de la gestion des déchets

→ Collecte des déchets :

- SMECTOM du Plantaurel
- SICTOM du Couserans
- 7 communautés de communes
- Communes autonomes

→ Traitement des déchets :

- SMECTOM du Plantaurel (*qui couvre 80% des habitants du département*)
- SICTOM du Couserans (via le SYSTEM des Pyrénées)
- 3 communautés de communes, communes autonomes.

→ Document-cadre :

Plan Départemental de réduction et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2010

Etat des lieux et perspectives

→ Constats

- > 8 acteurs de l'ESS recensés, hors antennes / établissements secondaires.
- > Pas de syndicat départemental et peu d'interventions de grandes entreprises : souhait des collectivités de garder une maîtrise locale et gisement faible sur un territoire étendu et montagneux.
- > Le SMECTOM est un des rares syndicats en France en charge de la collecte et du traitement des déchets.
- > Une SCIC, le CTE du Plantaurel, créée par le SMECTOM (au CA également : 2 EPCI, salariés, bénévoles), pour gérer son Centre de Tri des Emballages (CTE) et les DEEE informatiques avec une Entreprise d'Insertion.

> Partenariats ESS/collectivités développés (CC de Foix/De la ressource à la clef, Daumazan sur Arize /CERR, SMECTOM /SCIC CTE et Vertex...).

> Dynamique récente de création de ressourceries : deux en projet.

→ Besoins

> Développer la sensibilisation auprès des habitants sur le tri des déchets ménagers.

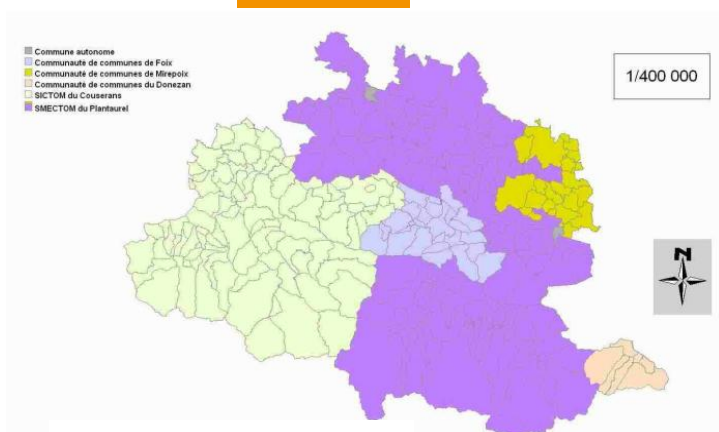
→ Perspectives

> Développement de la filière DEEE / informatique par la SCIC CTE du Plantaurel (en expérimentation).

Collecte

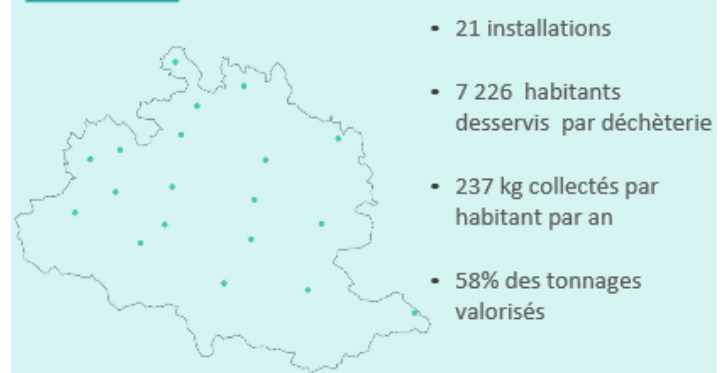


Traitement



Source : Conseil Départemental de l'Ariège

Déchèteries



- 21 installations
- 7 226 habitants desservis par déchèterie
- 237 kg collectés par habitant par an
- 58% des tonnages valorisés

Source : ADEME, 2011



AVEYRON

L'ESS sur le département :
 1 392 établissements
 14 137 salariés
 12 053 ETP
 349 M € de masse salariale brute
 17,1 % de l'emploi total

Acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets

- D'Arts et d'Eco (Recyclerie)
- Emmaüs : Emmaüs Rodez, Comité d'Amis Emmaüs Decazeville, Comité des Amis d'Emmaüs à Millau.
- La Recyclerie du Rouergue
- La Recycllette (Recyclerie)
- Passerelle Nord Aveyron
- Pièces d'Occ
- PROGRESS – Régie de territoire du Grand Rodez
- La Recyclerie d'Eve
- Recyclerie Olt et Aubrac
- Secours catholique - Délégation Tarn Aveyron
- Secours populaire - Fédération de l'Aveyron

Organisation de la gestion des déchets

→ Collecte des déchets :

41 collectivités

→ Traitement des déchets :

SYDOM Aveyron (36 collectivités adhérentes)

→ Documents-cadre :

Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux 2013

Etat des lieux et perspectives

→ Constats

- > 11 acteurs de l'ESS recensés, hors antennes / établissements secondaires.
- > De nombreuses recycleries (5) mais qui ne couvrent pas l'ensemble du territoire (très étendu).
- > Peu de coopérations entre acteurs de l'ESS.
- > Un rôle de l'ESS récent sur l'agglomération du Grand Rodez dans le domaine des déchets, avec la création d'une régie de territoire.
- > Un Conseil départemental actif pour animer autour des déchets, et qui impulse de nouvelles filières.
- > Une gestion de la collecte et des déchetteries très locale, peu mutualisée entre collectivités / un syndicat départemental pour le traitement.

Collecte



Source : Conseil départemental de l'Aveyron

Déchèteries



- 46 installations
- 5 590 habitants desservis par déchèterie
- 169 kg collectés par habitant par an
- 66% des tonnages valorisés

Source : ADEME, 2011

→ Besoins

- > Créer une recyclerie-ressourcerie sur le ruthénois.
- > Développer des conventions entre structures de l'ESS et collectivités en charge des déchetteries pour améliorer l'accès aux gisements.

→ Perspectives

- > Développement d'une filière réemploi DEEEE / informatique sous l'impulsion du Conseil Départemental et en partenariat avec les entreprises de l'ESS.



HAUTE- GARONNE

L'ESS sur le département :
4 738 établissements
45 626 salariés
38 356 ETP
1 142 M € de masse salariale brute
8,7 % de l'emploi total

Acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets

- ART'IDÉO
- Atout Bout'Champ
- Banque alimentaire
- Bois & Cie
- CATIC (ESAT des invalides civils)
- La Remixerie (Recyclerie)
- Corudo
- Croix-Rouge
- DivertCity
- Eco'cit
- Emmaüs : Emmaüs A.G.I.R ; Emmaüs Toulouse, *Escalquens, Saint-Jory* ; Comité d'amis Emmaüs Carbonne Volvestre ; Emmaüs Saint-Gaudens
- Envie
- Envoi
- GreenBuro
- Humus & Associés
- La Glanerie (Ressourcerie)
- La Sève (Ressourcerie)
- Le Relais 31
- Le Relais de Blagnac, *Relais Boutique, Vêti Relais*
- Les Rudovaloristes (Recyclerie)
- Mitsa
- Organic Vallée
- Picojoule
- Recyclo'Bat
- Recobrada (Ressourcerie)
- Régie de quartier Bellefontaine
- Régie de quartier Desbals Services
- Régie de quartier Reynerie Services
- Revivre Pays d'Oc
- Roule ma frite 31
- Scop Encre 31
- Secours catholique - Délégation Ariège-Garonne
- Secours populaire - Fédération de la Haute-Garonne
- Sensactifs
- SO Phénix
- Terr'Eau Ciel

Organisation de la gestion des déchets

→ Collecte des déchets :

35 collectivités

→ Traitement des déchets :

10 collectivités, notamment DECOSET, regroupant lui-même 10 EPCI dont Toulouse Métropole et qui couvre près d'1 million d'habitants

→ Document-cadre :

Plan Départemental de Réduction et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2005 (révision en cours), couvrant 701 communes dont une partie situées en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées.

Etat des lieux et perspectives

→ Constats

> 36 acteurs de l'ESS recensés, hors antennes / établissements secondaires.

> 5 recycleries-ressourceries, dont 2 en cours de création hors métropole (Muretain, Comminges).

> Une concentration des acteurs de l'ESS sur la métropole toulousaine, une grande diversité d'activités et de matières traitées sur ce territoire.

> Un partenariat essentiel de Toulouse Métropole avec les acteurs de l'ESS (La Glanerie / déchetteries, Greenburo / collecte des papiers et cartons, Humus&Associés / compostage...).

→ Besoins

> Développer les coopérations entre acteurs de l'ESS, mieux communiquer sur l'offre et la plus-value de l'ESS.

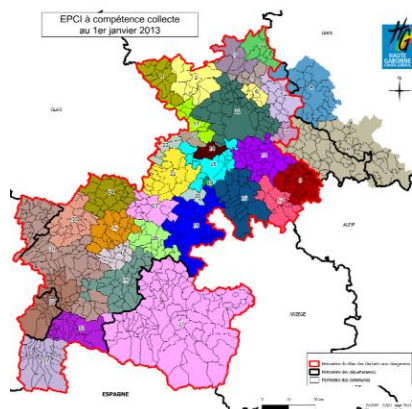
> Gérer les déchets en travaillant davantage le lien urbain-rural, soit l'interdépendance entre Toulouse Métropole et le reste du département.

→ Perspectives

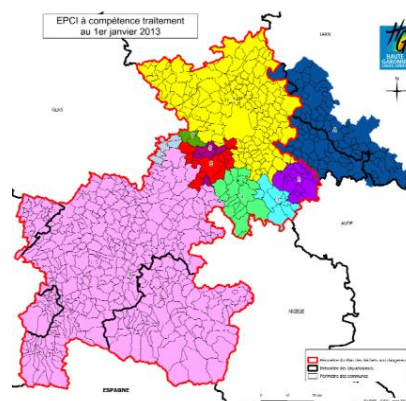
> Développement de nouvelles initiatives, présentées à l'AMI Economie circulaire de l'Ademe (Organic Vallée ; Les Cycles Heureux ; projet gaspillage alimentaire Revivre Pays d'Oc / So Phénix...).

> Groupe de travail en cours pour structurer le réseau des acteurs de l'ESS autour des déchets et développer des outils et projets communs.

Collecte

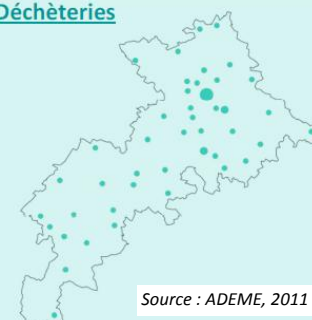


Traitement



Source : Conseil départemental de la Haute-Garonne

Déchèteries



- 52 installations
- 28 931 habitants desservis par déchèterie
- 127 kg collectés par habitant par an
- 62% des tonnages valorisés

Source : ADEME, 2011



GERS

L'ESS sur le département :
 954 établissements
 7 021 salariés
 6 057 ETP
 170 M € de masse salariale brute
 13,7 % de l'emploi total

Acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets

- AG2I : Ateliers Gersois d'Innovation et d'Insertion, *R2D2, Le comptoir solidaire*
- AIM (Association d'Insertion à la Mobilité)
- Emmaüs Auch
- Le Relais 32
- Régie rurale Garros Services
- Régie rurale de services de Fezensaguet
- Régie rurale de services de Lomagne
- Secours catholique Délégation Pyrénées-Gascogne, antennes de : *Eauze, Nogaro, Condom, Lectoure, Fleurance, Samatan, Mirande, Masseube, Barcelone-du-Gers.*
- Secours populaire - Fédération du Gers
- Sésame (Recyclerie)
- Valoris (Ressourcerie), *Les Ateliers de Vêtements*

Organisation de la gestion des déchets

→ Collecte des déchets :

7 SICTOM / 8 secteurs de collecte des déchets ménagers.

→ Traitement des déchets :

Syndicat départemental Trigone (regroupement des 7 SICTOM)

→ Document-cadre :

Plan Départemental de Réduction et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2003 (révision en cours).

Etat des lieux et perspectives

→ Constats

- > 11 acteurs de l'ESS recensés, hors antennes / établissements secondaires.
- > 2 recycleries-ressourceries.
- > Une concentration des principaux acteurs sur l'agglomération d'Auch.
- > Une coopération avancée des entreprises de l'ESS : des SIAE* structurées en réseau depuis plusieurs années ont initié un Pôle ESS pour s'ouvrir aux autres entreprises de l'ESS. Ce Pôle a aujourd'hui 2 axes, dont un "gestion des déchets".
- > Action collective pour valoriser les textiles depuis 2010.
- > Un plan départemental révisé en 2014 en associant les acteurs de l'ESS sur l'atelier « réemploi – recyclage ».

→ Besoins

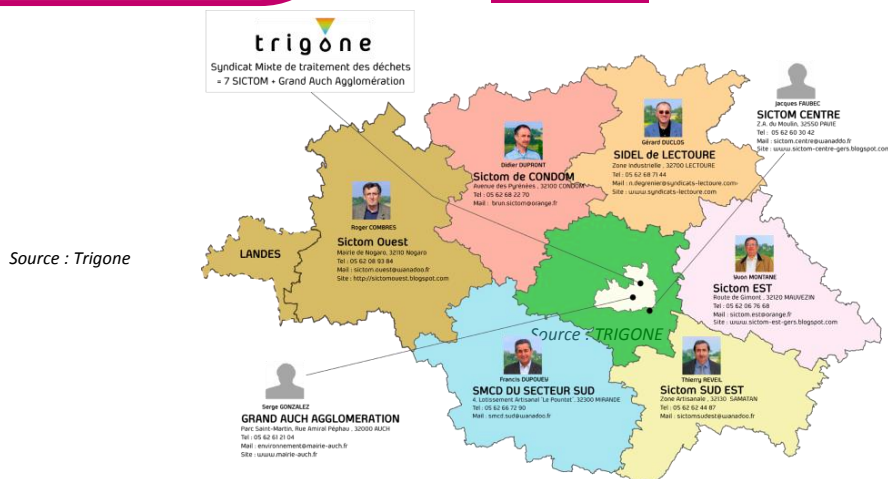
- > Développer des conventions entre structures de l'ESS, Trigone et les SICTOM en charge des déchetteries pour améliorer l'accès aux gisements.
- > Intégrer les SIAE comme opérateurs de la prévention, sensibilisation dans le cadre du plan de Trigone.

→ Perspectives

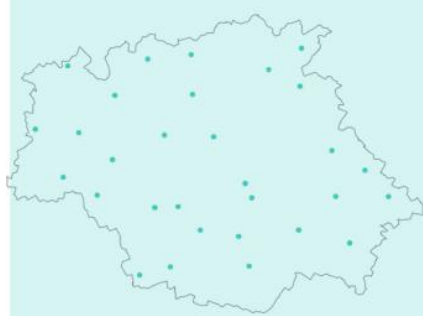
- > Animation par le CD32 d'un groupe de travail « réemploi et réutilisation ».
- > Projet commun en cours d'élaboration dans le cadre du Pôle ESS pour améliorer l'accès aux déchets apportés en déchetteries : communication mutualisée ; événementiel ; points d'apport volontaire et/ou accès aux déchetteries. *Expérimentation à partir de novembre 2015 en auto-financement.*
- > Opportunité autour des déchets d'ameublement dans les déchetteries, non triés et récupérés (enfouis).

* Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Collecte



Déchèteries



- 31 installations
- 6 395 habitants desservis par déchèterie
- 206 kg collectés par habitant par an
- 43% des tonnages valorisés

Source : ADEME, 2011



LOT

L'ESS sur le département :
758 établissements
7 531 salariés
6 534 ETP
187 M € de masse salariale brute
15,5 % de l'emploi total

Acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets

- Ami Bois d'Assier
- AVEBRF - Association pour la Valorisation et l'Expérimentation des Bois Raméaux Fragmentés
- Emmaüs : *Comité des Amis Cahors, Comité d'Amis Figeac*
- La Recup'rit (recyclerie)
- Les Colin-Maillard
- Regain (ressourcerie)
- SCIC Initiatives Environnement
- Secours catholique - Délégation de Quercy
- Secours populaire - Fédération du Lot

Organisation de la gestion des déchets

- ➔ **Collecte des déchets :**
- 6 syndicats intercommunaux
- 9 communautés de communes

➔ **Traitement des déchets :**
SYDED (Syndicat Départemental d'Élimination des déchets)

➔ **Document-cadre :**
Plan Départemental de Réduction et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2005 (révision en cours)

Etat des lieux et perspectives

➔ Constats

- > 8 acteurs de l'ESS recensés, hors antennes / établissements secondaires.
- > Peu d'acteurs de l'ESS, peu de recycleries-ressourceries.
- > Territoire partagé en 3 recycleries (Cahors : Emmaüs / Nord : La Recup'rit / Figeac : Regain), avec des zones restées non couvertes.
- > Une mutualisation au niveau de la collecte, un syndicat départemental pour le traitement des déchets.
- > Un partenariat structuré entre SYDED et acteurs de l'ESS ; bennes dans les déchetteries / communication – sensibilisation auprès du grand public.
- > Inventaire en cours des acteurs de l'éducation à l'environnement.

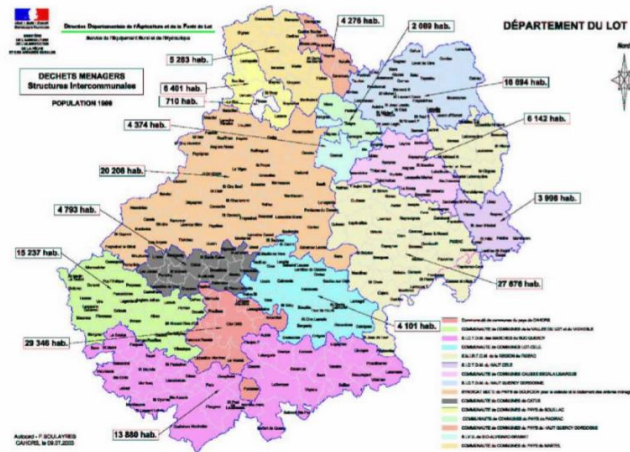
➔ Besoins

- > Développer des synergies déjà existantes entre acteurs de l'ESS autour des déchets

➔ Perspectives

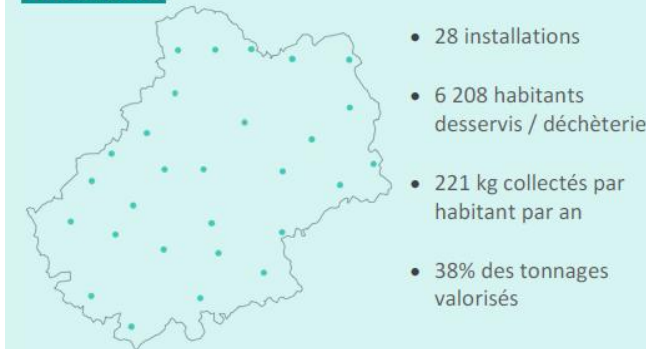
- > Création d'une nouvelle grande ressourcerie par Regain, intégrée dans un projet de développement durable.
- > Création d'un projet de PTCE autour d'une filière bois en combinant les ressources du territoire et les compétences des acteurs existants (Initiatives Environnement, Amis Bois, AVEBRF...).
- > Mieux intégrer la dimension déchets dans les projets de PTCE existants.
- > Besoin de structurer une filière autour des DEEE / informatique.

Collecte



Source : Conseil départemental du Lot

Déchèteries



Source : ADEME, 2011



HAUTES-PYRÉNÉES

L'ESS sur le département :
 948 établissements
 9 541 salariés
 8 026 ETP
 216 M € de masse salariale brute
 13,8 % de l'emploi total

Acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets

- 4B - Bric à Brac Brocante Bigourdan
- Bigorre Solidarité
- Emmaüs Lannemezan
- Le débarras des fées
- Mob'65
- Récup action 65, *Récup'collecte, Recyclerie des Forges*
- Recyclo Loco
- Secours catholique - Délégation Pyrénées-Gascogne : *Castelnau Magnoac, Tarbes, Arreau, St-Pé-de-Bigorre, Cauterets.*
- Secours populaire - Fédération des Hautes-Pyrénées
- Solidar' Meubles

Organisation de la gestion des déchets

→ Collecte des déchets :

- 21 EPCI dont 13 communautés de communes
- 6 syndicats intercommunaux
- 2 établissements publics intercommunaux.

→ Traitement des déchets :

- SMTD 65 (Syndicat Mixte de traitement des déchets), auquel adhèrent les EPCI de collecte
- SYMAT (agglomération tarbaise)

→ Document-cadre :

Plan Départemental de Réduction et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2010

Etat des lieux et perspectives

→ Constats

- > 10 acteurs de l'ESS recensés, hors antennes / établissements secondaires.
- > Une concentration des principaux acteurs sur l'agglomération de Tarbes, le reste du territoire mal couvert.
- > Un projet collectif de 4 structures de l'ESS (*Récup'Action, Bigorre Solidarité, Mob'65, Solidar'meubles*) : la Recyclerie des Forges, créée en 2012 sur le Grand Tarbes, qui fonctionne essentiellement sur de l'apport volontaire, avec la mise en commun de locaux mais une répartition des déchets et une gestion distincte.

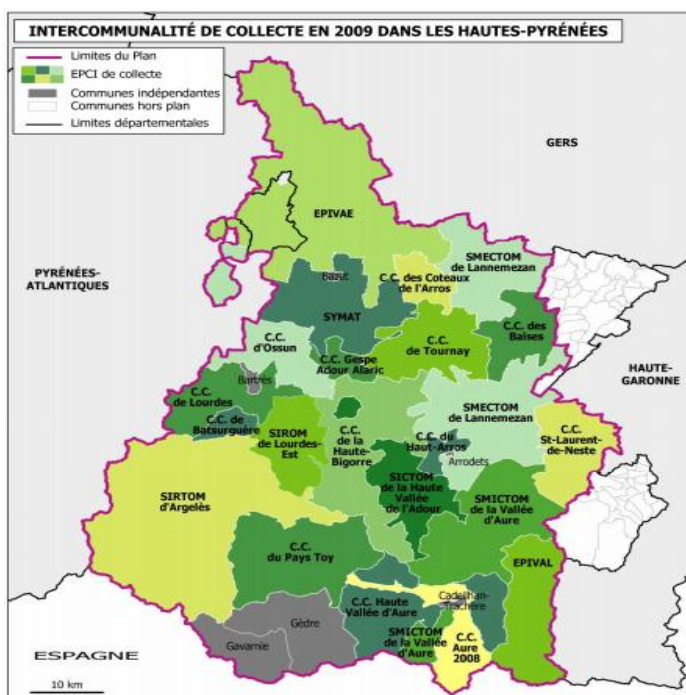
→ Besoins

- > Un partenariat renforcé avec les collectivités et syndicats locaux.
- > Soutien du Conseil Départemental à la collecte de textile.

→ Perspectives

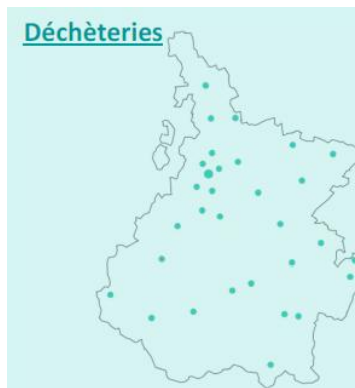
- > Suite à l'expérimentation, création d'une recyclerie d'ambition sur l'agglomération tarbaise, projet de coopération ESS en partenariat avec le syndicat de traitement : installation dans le cadre d'une nouvelle grande déchetterie créée, avec tri à la source (valorisation accrue en tonnage).
- > Projet de recyclerie sur la CC de la Haute Bigorre, avec Recyclo Loco et Terra Ma Terre (en réflexion).

Collecte



Source : Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

Déchèteries



- 32 installations
- 8 170 habitants desservis par déchèterie
- 233 kg collecté par habitant par an
- 49% des tonnages valorisés

Source : ADEME, 2011



TARN

L'ESS sur le département :
1 630 établissements
17 263 salariés
14 413 ETP
404 M € de masse salariale brute
16,7 % de l'emploi total

Acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets

- Emmaüs : *Communauté Villefranche d'Albigeois, Comité d'amis Carmaux, Communauté Lisle sur Tarn, Emmaüs Tarn Sud*
- Fédération Familles Rurales du Tarn : *Marssac, Vaour, Laguépie*
- La Belle Récup (recyclerie-ressourcerie)
- L'atelier "La boîte à outils"
- Le Relais 81
- L'Envers
- Les habits pour l'emploi, *Vet bis*
- Planète réemploi (recyclerie)
- Recyclerie du Centre Social et Culturel Cordes Vaour
- Regain Insertion
- Régie inter quartiers d'Albi
- Secours catholique - Délégation Tarn Aveyron
- Secours Populaire - Fédération du Tarn

Organisation de la gestion des déchets

→ Collecte des déchets :

- 14 syndicats dédiés (SIVU et SIVOM)
- 15 intercommunalités
- 10 communes indépendantes

→ Traitement des déchets :

- Syndicat départemental TRIFYL
- SITOMA – Albigeois
- SICTOM de Lavaur
- Syndicat mixte de l'Ouest Héraultais

→ Document-cadre :

Plan Départemental de Réduction et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2011

Etat des lieux et perspectives

→ Constats

- > 13 acteurs de l'ESS recensés, hors antennes / établissements secondaires.
- > Dynamique récente de création de recycleries-ressourceries.
- > Une coopération informelle de réseau entre les recycleries-ressourceries, mais peu de projets concrets de coopération entre acteurs de l'ESS, disséminés sur le territoire.
- > Une gestion de la collecte, des déchetteries très locale, peu mutualisée entre collectivités / un syndicat départemental pour le traitement.
- > Un AAP destiné à l'ESS / innovation sociale avec pour thématique l'économie circulaire en 2015 sur l'Albigeois.

→ Besoins

- > Développer les partenariats entre les entreprises de l'ESS et le syndicat départemental, mais aussi les autres intercommunalités.
- > Donner davantage d'ambition aux objectifs de réemploi sur le département, ouvrir davantage aux opportunités d'innovation.
- > Développer le compostage et la méthanisation : potentiel autour des déchets verts.

→ Perspectives

- > Une réflexion en cours sur l'agglomération Castres-Mazamet sur l'économie circulaire et les marchés émergents.

Collecte

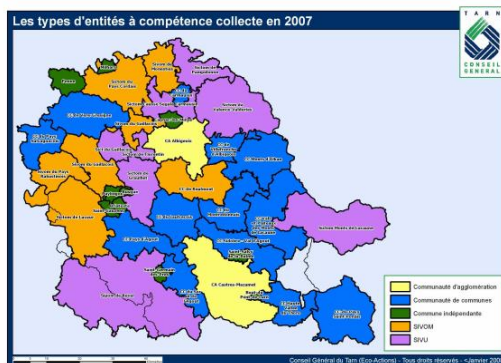


Figure 5 : Répartition des entités par statut pour la compétence collecte des déchets

Traitement

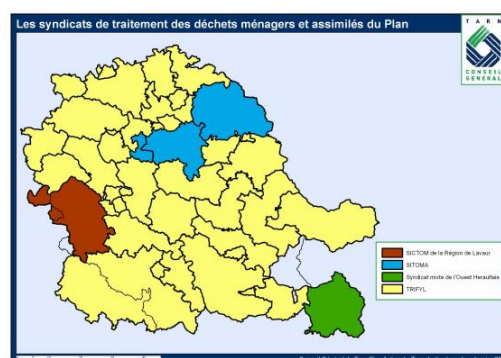
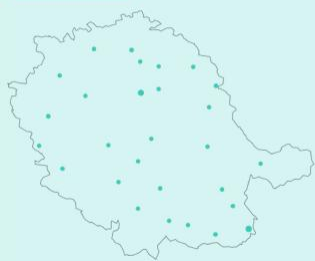


Figure 6 : Les syndicats de traitement des déchets ménagers et assimilés du Plan

Déchetteries



- 30 installations
- 13 073 habitants desservis par déchetterie
- 172 kg collectés par habitant par an
- 57% des tonnages valorisés

Source : ADEME, 2011

Source : Conseil départemental du Tarn



TARN-ET-GARONNE

L'ESS sur le département :
 924 établissements
 9 062 salariés
 7 943 ETP
 214 M€ de masse salariale brute
 14,1 % de l'emploi total

Acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets

- AGERIS 82
- Au fil de soie
- Emmaüs : Castelsarrasin, Montauban
- ESAT Les Ateliers de l'If
- IDDEES : Caussade ; Lafrançaise (Ressourcerie)
- Inservest
- Le Relais 82
- Régie de quartier Montauban services
- Secours catholique - Délégation de Quercy
- Secours populaire - Délégation du Tarn-et-Garonne

Organisation de la gestion des déchets

→ Collecte des déchets

- 4 syndicats intercommunaux (dont 3 SIEEOM)
- 8 communautés de communes

→ Traitement des déchets

- Syndicat Départemental des Déchets couvrant les 2/3 du territoire
- 2 syndicats intercommunaux (dont le SYTOMAD pour l'agglomération de Montauban)
- 5 communautés de communes
- 2 communes

→ Document-cadre

Plan Départemental de Réduction et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2003 (révision en cours)

Etat des lieux et perspectives

→ Constats

- > 10 acteurs de l'ESS recensés, hors antennes / établissements secondaires.
- > Une seule recyclerie-ressourcerie.
- > Peu d'acteurs ESS mais un périmètre d'intervention des acteurs existants qui s'étend.
- > Une bonne dynamique de coopération entre acteurs de l'ESS autour du textile, mais peu sur les autres filières.

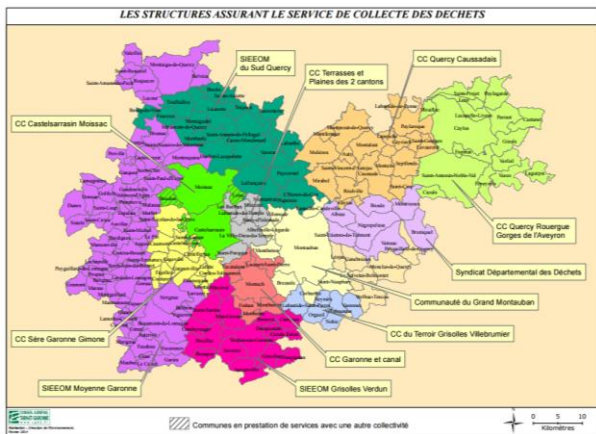
→ Besoins

- > Développer les initiatives de l'ESS sur le territoire et les coopérations entre elles.
- > Développer la clause sociale dans les marchés publics sur le département.
- > Améliorer la lisibilité de l'offre de services ESS auprès des élus.

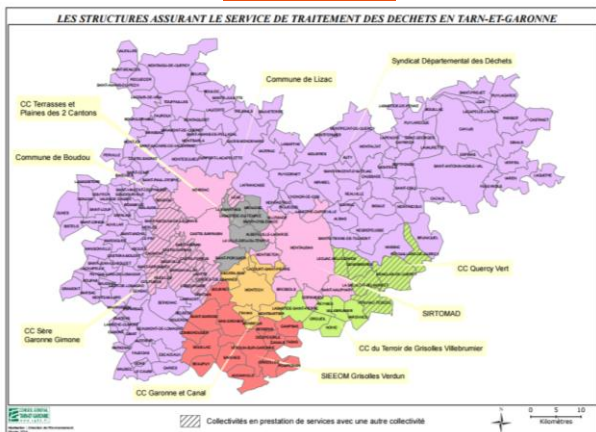
→ Perspectives

- > Projet d'expérimentation du traitement des déchets vers à la source pour compostage sur le Grand Montauban.

Collecte

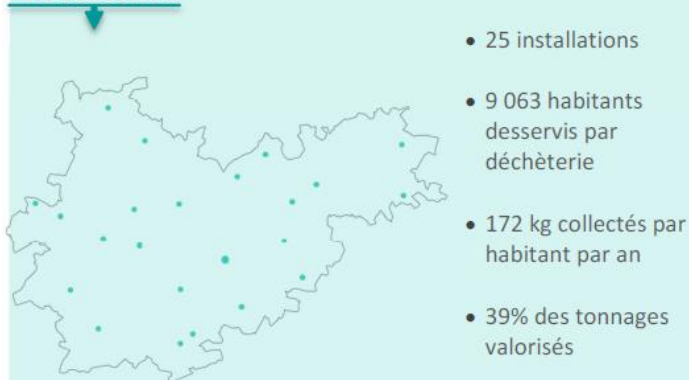


Traitement



Source : Conseil départemental du Tarn-et-Garonne

Déchèteries



- 25 installations
- 9 063 habitants desservis par déchèterie
- 172 kg collectés par habitant par an
- 39% des tonnages valorisés

Source : ADEME, 2011

BESOINS DES ACTEURS ET PISTES D'ACTION POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESS DANS LA GESTION DES DÉCHETS ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

« L'ESS doit se positionner fièrement et avoir confiance dans ses compétences !¹² »

Pour **maintenir et renforcer leur investissement dans le secteur de la gestion des déchets**, face à une concurrence grandissante, les entreprises de l'économie sociale et solidaire vont devoir continuer à **s'adapter** et à **innover**. Il s'agit d'un enjeu de développement économique, dans un secteur porteur qui offre de nombreuses possibilités, mais peut-être aussi de survie. La **valorisation des entreprises** de l'ESS et de leur plus-value, la **structuration** de ces entreprises autour d'une **stratégie commune** dans ce secteur d'activité, sont les grands enjeux auxquels il va falloir répondre.

Demain, **les politiques publiques sont en pleine évolution** en matière de déchets : la nouvelle **Loi sur la transition énergétique** du 17 août 2015 et ses objectifs et mesures en matière de réduction des déchets ; le transfert de compétences des départements au région dès 2016 avec la création d'un **plan régional** de prévention et de gestion des déchets et la réorganisation territoriale que cela induit... Des changements attendent les entreprises de l'ESS ; c'est également une période propice pour se faire connaître des acteurs institutionnels et de renforcer le dialogue.

Le **contexte défavorable** de la concurrence, avec un marché qui devient de plus en plus rentable et une offensive marquée des groupes industriels sur le secteur, les impératifs techniques et réglementaires auxquels doivent répondre les entreprises de l'ESS comme les autres, leur ont fait perdre l'avance qu'elles avaient prise dans ce secteur, par leur capacité d'anticipation et d'innovation dans les années 80.

D'un autre côté, l'activité économique autour de la gestion des déchets a un **potentiel de développement considérable** : filières, matières, gisements de déchets encore inexploités, déchets destinés à l'enfouissement cherchant des solutions de recyclage, déchets destinés au recyclage cherchant des solutions de réemploi et de réutilisation, modes d'exploitation et d'organisation à (ré)inventer, nouveaux besoins sociaux et usages, etc. Il s'agit de métiers d'avenir si les ambitions se montrent à la hauteur des enjeux.

Les entreprises de l'ESS peuvent encore inventer de nouvelles activités, trouver de nouvelles niches à investir, sans nécessairement se limiter aux activités que les opérateurs de l'économie classique délaissent, jugeant leur rentabilité insuffisante. Leur ancrage territorial, leur volonté de créer des emplois non délocalisables sur les territoires, leurs valeurs tournées vers la solidarité et la protection de l'environnement sont également leurs atouts.

Une **réflexion stratégique** est nécessaire face à ces éléments de contexte : les entreprises de l'ESS vont progressivement revoir leur positionnement sur le marché de la gestion déchets, et se faire reconnaître comme des acteurs économiques à part entière, crédibles tant économiquement que techniquement.

Plusieurs **pistes** peuvent être envisagées : rester sur une diversité de structures de petite taille qui traitent l'activité délaissée par les entreprises classiques et notamment les grands groupes industriels ; miser sur les volontés politiques au niveau local et sur une coopération territoriale (EIT, PTCE) ; changer d'échelle et envisager notamment des stratégies de regroupement qui se multiplient par ailleurs dans ce secteur ; se professionnaliser toujours plus ; diversifier les activités ; analyser les besoins sociaux non satisfaits, saisir les opportunités qui émergent et innover par des nouveaux modes d'organisation (notamment par de la coopération), méthodes, activités, publics, etc.

Les **besoins transversaux** des entreprises de l'ESS, les enjeux auxquels elles sont confrontées, les **pistes d'action**, les **leviers de développement** pour y répondre sont explorés dans cette partie.

L'objectif est de comprendre et d'envisager comment permettre à ces entreprises de se développer individuellement et collectivement, et de **nourrir la réflexion stratégique** des acteurs de l'ESS pour leur organisation, de la CRESS et autres partenaires qui les accompagnent, et des institutions pour adapter leurs politiques publiques.

¹² Parole d'acteur.

1. Les besoins des entreprises de l'ESS et les pistes d'action en matière de développement

Au travers des ateliers, des entretiens et de l'enquête par questionnaire réalisés, la question de la santé économique, du développement économique des entreprises de l'ESS dans la gestion des déchets a pu être explorée. Les besoins des entreprises repérés dans ce secteur peuvent bien entendu se retrouver dans d'autres secteurs d'activité, du fait des caractéristiques de l'économie sociale et solidaire d'une part, et du contexte économique d'autre part, mais on peut gager qu'une partie d'entre eux sont spécifiques à ce secteur.

Les difficultés et besoins liés au développement économique des entreprises

Interrogées sur leur situation économique actuelle, **la moitié des entreprises de l'ESS estiment, dans leur situation actuelle, être en difficulté.**

Pour pérenniser leur activité et, mieux, pour se développer, la moitié des entreprises de l'ESS dit avoir **besoin en priorité de financements,** et d'améliorer sa **communication.**

Environ un tiers placent également **l'évolution de l'activité, l'accès aux marchés** (publics et privés), le **renforcement des moyens humains** parmi leurs besoins prioritaires.

Enfin, un quart mentionne **l'amélioration des partenariats institutionnels, l'optimisation du modèle économique,** des **locaux** plus adaptés, et de **l'accompagnement / conseil.**

D'autres besoins sont également mis en avant, mais paraissent moins prioritaires.

1 entreprise sur 10 est encore en phase de démarrage, et 2 sur 10 en phase de consolidation de son activité.

Malgré les difficultés énoncées, la moitié (51 %) des entreprises est en train de développer ses activités actuelles, ce qui est signe de bonne santé économique ou tout du moins de dynamisme, et 12 % des entreprises sont en train de diversifier ses activités, pour accroître leur chiffre d'affaires et leurs effectifs salariés.

Les difficultés

51 % des entreprises estiment, dans leur situation actuelle, être en difficulté.

21 % des entreprises estiment que la diminution des financements est la première des difficultés qu'elles rencontrent.

Parmi les principales qui ont été mentionnées, on trouve également des difficultés* :

- > à trouver des financements adaptés,
- > à maintenir et/ou développer le chiffre d'affaires,
- > liées à une diminution de l'activité,
- > liées au temps administratif (recherche de financements, suivi des partenariats...),
- > à maintenir ou à recruter des bénévoles,
- > à créer et/ou conserver des postes,
- > à accéder aux marchés,
- > à concilier activité économique et insertion.

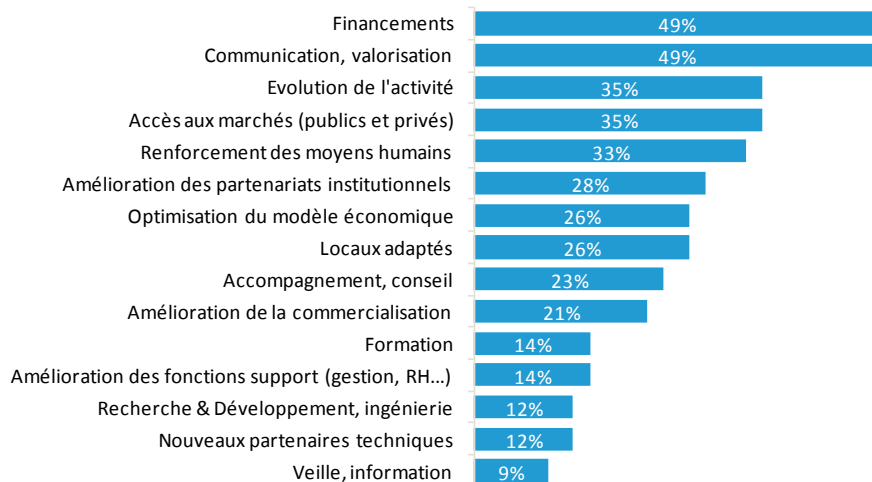
* Réponses données par plus de 10 % des répondants, que ce soit en choix 1, 2 ou 3.

Les perspectives pour l'entreprise relèvent plutôt :

Du démarrage	11 %
De la consolidation	21 %
Du développement de l'activité actuelle	51 %
De la diversification des activités	12 %
Autre	5 %
Total	100 %

Source : Enquête « ESS et gestion des déchets en Midi-Pyrénées », ORESS / CRESS Midi-Pyrénées

Les besoins prioritaires des entreprises pour les aider à se pérenniser ou se développer :



Note de lecture : Pour 49 % des entreprises, la communication fait partie de leurs besoins prioritaires pour pérenniser ou développer leur activité (question à réponses multiples).

Diagnostic synthétique des entreprises : modèle économique et positionnement sur le marché

ATOUS

- L'aspect environnemental et social du positionnement, la vision globale en terme de développement durable
- Le service et la méthode proposés
- La palette diversifiée de services
- La complémentarité du service
- La qualité du service
- La réactivité, la souplesse
- Le coût du process de recyclage
- La non concurrence sur le marché investi
- L'ancrage territorial
- Le travail en circuits courts
- La réputation, l'image de marque, l'historique et l'antériorité
- Les partenariats développés
- Le réseau national

FAIBLESSES

- Le modèle économique ne permettant pas une rentabilité suffisante
- La fragilité économique de l'entreprise
- La communication
- Le commercial
- Les moyens techniques et humains (taille)
- Les locaux inadaptés pour l'accueil et le stockage

LEVIERS

- La hausse du prix de l'énergie, des matières, favorisant l'utilisation de matériel issu du réemploi ou du recyclage
- L'augmentation de la demande
- L'obligation pour le producteur de déchets de trouver une solution d'évacuation et de traitement
- Les opportunités liées à des pans de marchés encore inexploités
- Les assouplissements législatifs, les réglementations incitatives
- La volonté politique des élus
- Les subventions
- La qualité des locaux pour l'accueil, la vente
- La professionnalisation de l'activité
- Le positionnement sur les appels d'offres
- La diversification de l'activité
- La prospection
- Le réseau
- Le bouche-à-oreille
- Les partenariats développés

FREINS

- L'éparpillement de la stratégie et de l'activité
- La concurrence
- Les filiales d'insertion créées par les grands groupes industriels
- Le manque de moyens
- La coopération insuffisante entre entreprises de l'ESS
- Les locaux inadaptés
- Les temporalités longues liées aux partenariats avec les collectivités
- La difficulté d'accès aux financements
- Les baisses de prix du matériel neuf, qui défavorisent l'utilisation de matériel d'occasion issu du réemploi
- Les blocages liés à la réglementation

Pistes d'action pour faire évoluer les politiques publiques "déchets" en faveur du développement d'activités dans l'ESS

CHANGER DE PERSPECTIVE SUR LES DÉCHETS

- ➔ Modifier l'approche sociétale des déchets, par l'impulsion des politiques publiques.
- ➔ Changer le regard sur les "déchets" pour les considérer comme étant potentiellement des "ressources", des "produits", c'est-à-dire non pas de la matière que l'on jette, mais que l'on réutilise, que l'on recycle... Le terme de "déchets", au sein même de l'économie circulaire, peine à trouver un autre nom ("matières", "rebut"...).
- ➔ Renforcer les "sorties de statut de déchet" pour toutes les matières qui peuvent être réutilisées, comme par exemple les biodéchets, le pain...pour les rendre exploitables, notamment pour la réutilisation. Ce statut de "déchet", au sens réglementaire ou en termes de référentiel de pensée, enlève de la valeur à la matière.
- ➔ Valoriser les déchets localement en fonction des usages dont on a besoin sur le territoire.

PRIVILÉGIER UNE GESTION LOCALE DES DÉCHETS

- ➔ Organiser la gestion des déchets de manière à ce que les déchets soient traités un maximum sur le département dont ils proviennent.
- ➔ Réemployer, réparer, réutiliser et recycler les déchets au plus près du local, pour des raisons écologiques (empreinte carbone), de soutien à l'économie et à l'emploi locaux, de soutien au réemploi des déchets.
- ➔ Maintenir une part d'autonomie des collectivités locales pour permettre des choix locaux en matière de traitement des déchets.
- ➔ Favoriser les opérateurs locaux, permettre aux acteurs de l'ESS du territoire d'accéder aux déchets avant qu'ils ne partent sur d'autres territoires. De nombreux déchets sont en effet traités au travers d'appels d'offres nationaux, ou par des entreprises agissant à l'échelle nationale ou internationale.

CRÉER DES PLANS TERRITORIAUX DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS AMBITIEUX ET CONTRAIGNANTS

- ➔ Donner de l'ambition aux futurs plans régional et territoriaux, renforcés notamment en termes d'objectifs de réemploi.
- ➔ Rendre les plans plus contraignants envers les collectivités et les opérateurs, pour s'assurer de la mise en œuvre des objectifs.
- ➔ Doter les collectivités de réels moyens pour la mise en œuvre de ces objectifs.
- ➔ Prendre en compte les spécificités locales (par exemple, le taux de couverture du territoire par les recycleries-ressourceries).
- ➔ Renforcer le rôle d'animation des collectivités et des syndicats pour structurer les filières, en faire émerger de nouvelles, favoriser les coopérations entre acteurs, etc.
- ➔ Favoriser une logique de projet à une logique purement gestionnaire au sein des syndicats mixtes chargés des déchets

FAVORISER L'ACCÈS AUX GISEMENTS DE DÉCHETS

- ➔ Développer des conventions entre entreprises de l'ESS et collectivités en charge des déchetteries pour améliorer l'accès aux gisements (ressources matières) des déchets ménagers (et d'entreprises éventuellement).
- ➔ Développer les activités de collecte d'encombrants sur les territoires où cela repose uniquement sur de l'apport volontaire en déchetterie.
- ➔ Permettre l'accès aux déchets dans les déchetteries, en amont de l'intervention des éco-organismes sur les différentes filières :
 - > Créer un point de réemploi en haut de quai dans lequel les structures peuvent puiser,
 - > Repenser les espaces de dépôt des déchets ménagers (hors déchetteries)...
- ➔ Organiser l'orientation des déchets vers le réemploi au sein des déchetteries : mise en place de bennes, mise à disposition ou accueil de personnel dédié...

PRIVILÉGIER L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE AU RECYCLAGE ET À L'ENFOUISSEMENT

- ➔ Privilégier le réemploi, la réutilisation, la réparation des déchets, dans la logique de l'économie circulaire qui est d'agir le plus en amont possible, et dans une perspective de transition écologique.
- ➔ Réorienter les stratégies des éco-organismes, des collectivités locales et des syndicats mixtes, pour privilégier le réemploi au recyclage, même s'il est moins intéressant financièrement.
- ➔ Appliquer un taux bas de TVA (5,5 % plutôt que 20 %) pour les produits issus du réemploi.
- ➔ Soutenir l'action des structures qui font du réemploi le cœur de leur activité.

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION, LA SENSIBILISATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

- ➔ Développer la prévention pour renforcer le tri, réduire les déchets et augmenter le gisement de déchets destinés à être réparés, réutilisés, réemployés.
- ➔ Faire connaître l'offre de l'ESS auprès du grand public à l'échelle locale, pour favoriser l'apport volontaire et la vente des produits de réemploi.
 - > Créer des plateformes Web de demande de collecte pour les particuliers, pour leur permettre de trouver un opérateur de proximité,
 - > Créer des plateformes de dons publics, en milieu rural, qui maillent le territoire hors des déchetteries.
- ➔ Toucher de nouveaux publics pour sortir des publics actuels souvent déjà sensibilisés.

RENFORCER LES RELATIONS PARTENARIALES ENTRE ENTREPRISES DE L'ESS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ➔ Sensibiliser les élus :
 - > aux réalités de l'ESS, pour dépasser les idées reçues et lever les craintes,
 - > au rôle actuel et potentiel de l'ESS dans le développement économique et social des territoires, notamment la création d'emplois non délocalisables,
 - > à la mobilisation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics,
 - > aux différentes possibilités de soutien à l'ESS hors des marchés publics : subventions, appels à projets, apports en nature / locaux, mise à profit des moyens de communication, clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, achats responsables...
 - > à l'importance de développer le réemploi et aux solutions pour y parvenir,
- ➔ Regrouper les acteurs de l'ESS au niveau local pour renforcer et améliorer le dialogue avec les collectivités territoriales et syndicats mixtes, jusqu'à proposer un interlocuteur unique lorsque c'est nécessaire (dialogue et conventionnement).

Pistes d'action pour le développement économique des entreprises de l'ESS

OBTENIR UNE RECONNAISSANCE EN TANT QU'ACTEURS ÉCONOMIQUES

- ➔ Améliorer la lisibilité de l'ESS et de ses spécificités pour ses partenaires actuels et potentiels dans le secteur de la gestion des déchets.
- ➔ Favoriser la reconnaissance des entreprises de l'ESS comme acteurs économiques à part entière, visant à développer une activité économique, même si la finalité de cette activité est différente (utilité sociale, intérêt collectif, création d'emplois...).
- ➔ Renforcer la représentation des acteurs de l'ESS dans les instances régionales et locales de la gestion des déchets, de l'économie circulaire, du développement durable.
- ➔ Développer les outils de communication, le marketing pour contribuer à faire connaître l'offre de services de l'ESS et à changer son image.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

- ➔ Renforcer la veille des entreprises de l'ESS sur les marchés, appels à projets, appels à manifestation d'intérêt...
- ➔ Créer des plans "achats responsables" au sein des institutions.
- ➔ Renforcer le recours des institutions aux clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.
- ➔ Allotir suffisamment les marchés pour que les structures de petite taille puissent répondre aux appels d'offres.
- ➔ S'appuyer parfois sur l'outil de l'appel à projets plutôt que de l'appel d'offres.
- ➔ Changer de regard sur les entreprises de l'ESS pour les considérer comme des prestataires à part entière, et pas uniquement des sous-traitants.

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS, LA CLIENTÈLE, LES NOUVEAUX PUBLICS

- ➔ S'appuyer sur le développement d'affaires dans le cadre des achats (responsables) des clients potentiels
- ➔ Toucher de nouveaux publics, dès l'amont (sensibilisation). Le travail auprès et avec les citoyens relève d'une spécificité de l'ESS dans l'économie circulaire, elle doit y rester attentive.
- ➔ Renforcer les coopérations avec les collectivités locales et les entreprises de l'ESS [Cf. plus loin]

RENFORCER LES COOPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES CLASSIQUES

- ➔ Favoriser la mise en réseau entre entreprises de l'ESS et entreprises classiques : rencontres, tables rondes, clubs d'entrepreneurs, salon d'affaires...
- ➔ Développer la coopération ESS / économie classique au niveau des chambres consulaires (ex : programme Répar'acteurs de la Chambre des Métiers, outil Ac'tif / EIT des CCI)
- ➔ Développer les partenariats avec les PME locales, au-delà des grandes entreprises industrielles
- ➔ Transformer les effets d'opportunité en dynamiques de projet (par exemple avec la clause sociale, pour favoriser l'insertion des salariés des SIAE avec les entreprises partenaires).

OPTIMISER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPER L'AUTO-FINANCEMENT

- ➔ Faire évoluer les modèles économiques de manière à ce que l'activité de gestion des déchets soit rentable, ou que des activités complémentaires compensent le manque de rentabilité.
- ➔ Trouver des modèles économiques bien équilibrés, pour les SIAE, qui permettent de concilier insertion et activité économique.
- ➔ Créer des stratégies pour développer les ventes (notamment dans les boutiques d'objet de réemploi) : ventes de matières, vente de produits finis et rénovés...

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS

- ➔ Améliorer la lisibilité des financements disponibles (publics, bancaires, fondations, solidaires...).
- ➔ Mieux adapter les financements pour les entreprises de l'ESS de petite taille, avec des tickets d'entrée moins élevés (15 k€).
- ➔ Améliorer l'accès aux financements liés à l'investissement, pour permettre notamment aux petites entreprises de s'équiper en matière et d'acheter des locaux immobiliers.
- ➔ Proposer davantage de financements structurels, de conventions pluri-annuelles pour favoriser la pérennisation des activités et des emplois.

DÉVELOPPER LES FONCTIONS SUPPORT

- ➔ Renforcer les moyens humains sur : la gestion financière, administrative et de projets ; les ressources humaines ; la communication ; le commercial ; etc. pour faciliter le bon fonctionnement de l'entreprise et éviter l'essoufflement des dirigeants et des équipes.

Ces fonctions sont en effet insuffisamment développées au sein des entreprises de l'ESS.

- ➔ Développer l'activité économique, trouver un modèle économique, trouver des solutions de mutualisation (groupements d'employeurs...) permettant de créer des postes sur les fonctions support.

AMÉLIORER L'ACCÈS À DES LOCAUX ADAPTÉS

- ➔ Permettre l'accès des entreprises à des locaux adaptés à leur activité, qui nécessitent notamment, pour la gestion des déchets, de l'espace important de stockage et/ou un espace de vente. La vente en boutique impose également d'avoir un emplacement accessible et visible. *A noter que les normes très contraignantes des ICPE imposent des coûts importants.*
- ➔ Soutenir les entreprises de l'ESS par de l'apport en nature en mettant à leur disposition des locaux, gratuitement ou à moindre coût.
- ➔ Développer les dispositifs d'"immobilier d'entreprises" adaptés à l'ESS.
- ➔ Développer la mutualisation de locaux entre entreprises de l'ESS ou avec d'autres organismes.

ACCOMPAGNER L'INNOVATION ET LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS

- ➔ Permettre aux entreprises de l'ESS d'accès aux financements liés à la Recherche & Développement.
- ➔ Trouver de nouvelles niches, développer d'autres cœurs de métier, d'autres types d'activités, sur de nouvelles filières ou en optimisant les filières existantes...
- ➔ Repérer et analyser les besoins non satisfaits sur les territoires, auprès des collectivités, des entreprises et des habitants, pour explorer ces nouvelles niches d'activités.
- ➔ Diversifier les activités pour développer les entreprises et les emplois, conforter la place de l'entreprise sur le marché, changer d'échelle.

PROFESSIONNALISER LES PORTEURS DE PROJET (phase création)

- ➔ Rendre plus lisibles des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise dans l'ESS, et inciter les porteurs de projet à se faire accompagner, pour optimiser leurs chances de pérenniser leur entreprise.
- ➔ Accompagner les porteurs de projet à concevoir un modèle économique pour assurer une viabilité de l'activité
- ➔ Former les porteurs de projets sur les fonctions entrepreneuriales (gestion, commercial, communication...)
- ➔ Former les porteurs de projets à la gestion des déchets, son éco-système (filiales, organisation et politiques locales...), sa réglementation, les relations avec les institutions.

AMÉLIORER L'ACCÈS À DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU CONSEIL (phase pérennisation / développement)

- ➔ Accompagner les dirigeants d'entreprises sur la fonction employeur / sociale : réglementations, relations avec les organismes liés à l'emploi (Pôle Emploi, URSSAF...).
- ➔ Apporter une assistance juridique pour bien appliquer la réglementation liée au secteur, notamment pour les entreprises qui n'adhèrent pas à un réseau.
- ➔ Permettre l'accès à du conseil adapté à la recherche de financements, à de l'ingénierie sur le modèle économique.
- ➔ Organiser des formations pour les dirigeants dans ce secteur à l'échelle régionale.

FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS ET AMÉLIORER LES PARCOURS D'INSERTION

- ➔ Développer la GPEC dans ce secteur d'activité pour analyser les métiers en tension, afin de favoriser la création d'"emplois verts" et l'insertion des salariés des SIAE.
- ➔ Développer les "poursuites de parcours" pour les salariés en insertion, avec des SIAE, entreprises de l'ESS, et entreprises classiques partenaires.
- ➔ Renforcer l'orientation des postes dédiés aux salariés en insertion sur des métiers porteurs : permettre l'acquisition de compétences professionnelles qui relèvent d'une demande sur le marché du travail (par exemples les métiers de la récupération).

FORMER LES SALARIÉS ET RECRUTER DES BÉNÉVOLES

- ➔ Former les salariés, notamment dans le cadre de l'insertion, sur des compétences et des métiers porteurs, qu'il s'agisse de débouchés sur le secteur de la gestion des déchets ou sur un autre secteur.
- ➔ Mutualiser les formations dédiées aux salariés entre entreprises de l'ESS.
- ➔ Faciliter le recrutement de bénévoles : structurer la recherche de compétences externes, cibler des types de publics (jeunes au chômage, retraités, emplois aidés en insertion...).
- ➔ Développer des stratégies pour attirer et conserver les compétences (bénévolat / emploi), pérenniser les emplois.

Des opportunités de création de nouvelles initiatives d'ESS : types de déchets ou modes de traitement inexploités, repérés sur le territoire régional

Alimentation (restes, surplus, compostage / méthanisation)

DEEE (électroménager, informatique)

Bois (gestion de forêt, valorisation en combustible type granulés de bois pour chauffage)

Déchets organiques

Mobilier : meubles et sommiers

Pneus

Papiers / cartons (collecte sur les territoires non couverts)

Plastique (sacs plastique transparents)

DASRI

Panneaux photovoltaïques

DIB (collecte et tri en grande quantité : centre de tri)

Source : Enquête « ESS et gestion des déchets en Midi-Pyrénées », ORESS / CRSS
Midi-Pyrénées

Zoom sur l'accès aux gisements de déchets : un enjeu crucial

L'accès aux gisements de déchets dépend en partie de la volonté des élus locaux, qui pilotent les collectivités et les syndicats mixtes compétents, ainsi que du système mis en place avec les éco-organismes.

• L'accès aux déchetteries

Lorsque les entreprises de l'ESS ont accès aux déchetteries, leur action peut s'organiser de différentes façons :

- L'installation de bennes spécifiques sur place, que les containers soient mis à disposition par la collectivité ou qu'ils appartiennent à l'entreprise (par exemple, une benne « DEEE », ou une borne textile Le Relais), avec une collecte ponctuelle ;
- La présence de bennes et de personnel sur place, chargé de l'accueil des personnes et du tri ;
- Le tri des déchets pour récupérer ce qui peut être traité par les entreprises de l'ESS se fait par du personnel mis à disposition par la collectivité ou du personnel / des bénévoles internes à l'entreprise ;
- Les déchets récupérés sont issus d'un tri des déchets ménagers au sein de la déchetterie ou d'un apport volontaire des habitants...

Selon les possibilités techniques, la rentabilité de l'opération, la stratégie des élus locaux, l'accès aux déchetteries est plus ou moins assurée pour les acteurs de l'ESS. Pourtant, **l'activité de nombre d'entre eux est dépendante de cet accès**. Par exemple, une recyclerie - ressourcerie qui n'en bénéficie pas ne peut que vivre, comptant sur l'apport volontaire des citoyens dans ses locaux : elle ne peut pas s'approvisionner à la source.

Avant que le secteur d'activité de la gestion des déchets ne soit encore structuré et formalisé par une série de réglementations, les opérateurs en capacité d'agir étaient multiples, et les possibilités de développement d'activités nombreuses. Or **le système tel qu'il s'est organisé a en partie freiné le développement de l'ESS** dans le secteur, notamment avec le rôle des éco-organismes.

• Le rôle des éco-organismes : frein ou levier pour l'ESS ?

Les éco-organismes sont compétents sur des filières spécifiques appelées "REP" (responsabilité élargie du producteur) : DEEE, textile, mobilier... L'avantage pour les acteurs de l'ESS est que la structuration de ces filières développe les volumes à traiter, et que le coût lié au traitement est pris en charge, ce qui peut permettre une consolidation de leur activité, pour les entreprises oeuvrant de longue date dans le secteur. L'antériorité de ces dernières a en effet poussé les éco-organismes à insérer dans leurs cahiers des charges des objectifs de réemploi qui leur sont plus favorables, et à demander aux entreprises prestataires de travailler avec des entreprises de l'ESS.

Les éco-organismes proposent ainsi de structurer les filières REP, de prendre en charge une partie des coûts de cette structuration et notamment de l'investissement, de financer des actions...autant d'actions apportant une certaine satisfaction également aux collectivités locales partenaires. Lorsqu'une collectivité, un syndicat mixte conventionne avec un éco-organisme sur les déchetteries qu'ils gèrent, dès lors tout déchet relevant de sa compétence (par exemple Eco-systèmes sur les DEEE) déposé dans la déchetterie, même en apport volontaire, devient la **propriété de l'éco-organisme**. Les acteurs de l'ESS ne peuvent alors plus y accéder, ce qui signifie également que le réemploi potentiel de ces déchets est perdu. En effet, les éco-organismes traitent plutôt ces déchets par du broyage industriel, et favorisent le recyclage.

Par ailleurs, le fonctionnement des filières autour des éco-organismes crée une **massification de la collecte** et ainsi une économie de masse, avec des déchets traités à une échelle plus large (régionale, voire nationale). Or, les entreprises de l'ESS agissent à un niveau local, et sur des petits gisements : ici les flux de **déchets locaux sont détournés**, ce qui laisse peu de place à leur action.

Si l'on prend l'exemple du Gers, ce sont des acteurs de l'ESS, les SIAE, qui ont permis de faire émerger le marché des DEEE. Elles ont perdu la possibilité de traiter cette matière en 2012, avec la création des centres de traitement de Toulouse et Bordeaux. Le marché ne leur est plus accessible aujourd'hui faire du réemploi sur les DEEE, car la collecte passe directement par l'éco-organisme, et que le recyclage est privilégié au réemploi. Néanmoins, l'éco-organisme a lancé un appel d'offres pour sélectionner un opérateur sur le département, et l'association locale AG2I s'est vue confier une mission pendant trois ans ; elle a ainsi accès à l'espace dédié aux DEEE dans chaque déchetterie.

• Les stratégies des collectivités locales et syndicats mixtes

La **stratégie pour laquelle optent les syndicats mixtes** joue encore beaucoup sur les possibilités d'accès aux gisements de déchets par les entreprises de l'ESS. Le choix se pose souvent entre **privilégier la solution la plus écologique ou la solution la plus économique**. Pour choisir son système de collecte des déchets, le syndicat peut passer par un marché public assorti d'une clause d'insertion, ou centraliser les déchets collectés directement par l'éco-organisme, solution toujours plus économique. C'est souvent celle qui est choisie, au détriment d'une stratégie visant à favoriser le tri sur place, le réemploi et les emplois locaux créés dans les SIAE.

C'est le cas par exemple sur les déchets d'ameublement. Dans les Hautes-Pyrénées, depuis 2012, les déchets sont collectés par l'éco-organisme, empêchant l'association Bigorre Solidarité, qui avait proposé ses services, d'assurer son développement. Dans le Gers, le choix a été fait d'une benne "tout venant" plutôt qu'une benne dédiée au mobilier : le potentiel perdu de réemploi a été évalué à 10 tonnes par an.

A l'inverse, un syndicat, même s'il contractualise avec un éco-organisme, a des **marges de manœuvre** pour créer un partenariat avec une entreprise de l'ESS sur les déchets concernés, et favoriser leur réemploi. Des **solutions** peuvent être trouvées pour que les entreprises de l'ESS puissent intervenir en amont de l'éco-organisme.

Dans les Hautes-Pyrénées, le taux de réemploi des DEEE dans les déchetteries autorisé par l'éco-organisme se limite à 20 %. Le SYMAT, syndicat du Grand Tarbes, a réussi à obtenir une dérogation pour que l'association Récup'Action puisse collecter les DEEE réemployables.

Si ce n'est pas le système lié au partenariat avec l'éco-organisme qui est en jeu, cela peut être également les **intérêts économiques** propres du syndicat. Si celui-ci gère des équipements liés au traitement et à l'enfouissement des déchets, il a intérêt à ce qu'un maximum de déchets transite par ces équipements pour assurer leur rentabilité. Ceci, cette fois encore, au détriment du réemploi.

La volonté politique, les stratégies des collectivités et des syndicats sont donc des leviers essentiels pour assurer de l'activité et des emplois aux entreprises de l'ESS. Il s'agit de **conventionner** avec les entreprises de l'ESS pour leur donner accès aux déchetteries. Mais cela peut aussi être d'autres **choix stratégiques**, comme celui d'augmenter le taux de réemploi visé, ou de développer la collecte des déchets, notamment des encombrants, pour remplacer progressivement l'apport volontaire, et la confier à des SIAE.

2. Les pistes de coopération entre entreprises de l'ESS, la structuration de l'ESS dans le secteur de la gestion des déchets

Parmi les leviers de développement de l'ESS, le développement des partenariats entre entreprises de l'ESS, des coopérations qu'elles soient économique ou non, occupe une place de choix.

Pour certains, il s'agit même d'une stratégie devenue incontournable : ne pas l'adopter serait se garantir une "mort à petit feu", tant le secteur est concurrentiel et la pression au regroupement des entreprises intense.

Pour se développer et donc même pour survivre (un grand nombre d'entreprises étant en difficulté et en recherche de nouvelles solutions), la coopération est une piste sérieuse.

Bien que les entreprises de l'ESS soient de nature enclines à la coopération – cela fait partie de leurs principes de fonctionnement caractéristiques, celle-ci ne va pas de soi et ne se décrète pas.

Les effets de concurrence existent également entre entreprises de l'ESS, de plus la coopération est chronophage, et demande un investissement en temps et une réflexion sur le long terme.

La coopération offre de nombreuses possibilités, permet un développement mutuel, et ouvre des champs d'action pour les entreprises. Elles sont explorées ici, sur la base des propositions faites par les acteurs eux-mêmes.

Les besoins en coopération des entreprises

La coopération avec d'autres entreprises de l'ESS est mise en avant comme une nécessité pour un grand nombre d'entre elles.

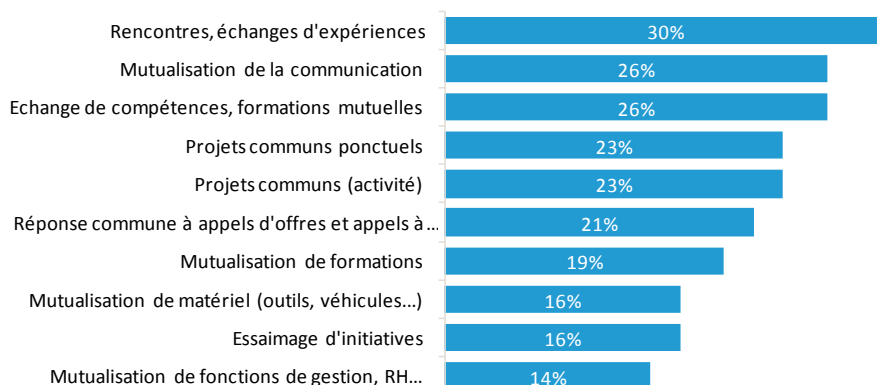
Parmi les pistes de coopération et de mutualisation proposées, les **rencontres et échanges d'expériences** est la piste qui a été la plus proposée comme étant prioritaire dans l'enquête par questionnaire (30 % des répondants).

Suivent **l'échange des compétences, les formations mutuelles**, type de coopération similaire, et la **mutualisation de la communication** (respectivement 26 %).

Les **actions opérationnelles** sont également bien placées : projets communs liés à l'activité ou ponctuels (organisation d'événements...) (23 %), la réponse commune à des appels d'offres ou appels à projets (21%).

On trouve enfin, dans une moindre mesure, les **mutualisations diverses** : formations, matériel, fonctions support.

Les coopérations et mutualisations à mettre en place prioritairement avec d'autres entreprises de l'ESS :



Note de lecture : 30 % des entreprises pensent que les rencontres et échanges d'expériences représentent une coopération prioritaire avec les autres entreprises de l'ESS (question à réponses multiples).

Source : Enquête « ESS et gestion des déchets en Midi-Pyrénées », ORESS / CRESS Midi-Pyrénées .

Les "petites annonces" de l'ESS

Des solutions partenariales recherchées,
des opportunités de coopération en Midi-Pyrénées

Recyclo'Bat

Emmaüs Toulouse

Greenburo

Passerelle Nord
Aveyron

D'arts et d'éco

Desbals Services

Le Relais 32

Picojoule

Amis Bois d'Assier

Ecocit

La Belle Récup

Planet'RéEmploi

AGERIS 82

Solidar'meubles

AG2I

Emmaüs Saint

Gaudens

Valoris

Bigorre Solidarité

...recherche
un partenaire
pour mieux...

collecter et valoriser l'ensemble des déchets qu'ils traitent (bois, BTP)

valoriser le plastique ((jouets, K7 vidéo, DVD...))

réutiliser le matériel de bureau

réparer / réutiliser le matériel informatique

valoriser les plastiques par le surtri

valoriser les caquettes en bois (compactage et fabrication d'allume-feu ?)

recycler les chaussures

revendre les tissus

redistribuer l'électronique

revendre le métal

réemployer les pneus

valoriser les chariots de supermarché

collecter les cartons

réemployer le bric à brac

méthaniser la matière organique

revendre et stocker les copeaux

revendre et stocker les chutes de bois

stocker les biodéchets des toilettes sèches

réemployer les VHS

réemployer la vaisselle cassée

redistribuer les livres

revendre le métal

valoriser les DEEE

valoriser les meubles non réutilisables

accéder aux gisements de DEEE (informatique et électroménager)

gérer les papiers et cartons

gérer les déchets d'ameublement (DEA)

accéder aux gisements (meubles, bois, ferraille)

démanteler les meubles et la literie non réutilisables

Pistes d'action pour favoriser les coopérations entre entreprises de l'ESS

RECENSER LES ENTREPRISES DE L'ESS ET L'OFFRE DE SERVICES

- ➔ Identifier les entreprises de l'ESS qui œuvrent dans le secteur de la gestion des déchets sur la région Midi-Pyrénées.
- ➔ Créer une base de données, un annuaire pour rendre lisibles les entreprises de l'ESS, favoriser l'interconnaissance entre elles.
- ➔ Créer une base de données, un portail Web pour rendre lisible l'offre de services (« qui fait quoi ») des entreprises de l'ESS, auprès de partenaires, clients, usagers potentiels (par territoire, par filière...).

A noter : au regard de la priorité donnée par les acteurs au recensement des entreprises, préalable aux actions de coopération et de communication pouvant être développées, la CRESS a souhaité le mettre en place dès 2015. Un recensement a donc été réalisé, et un annuaire spécifique a été produit et rendu public. L'ORDIMIP prépare également un recensement de l'ensemble des acteurs du secteur en Midi-Pyrénées.

ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DES ENTREPRISES DANS LE SECTEUR

- ➔ Construire une stratégie commune, régionale et/ou locale, pour agir collectivement dans l'intérêt des entreprises de l'ESS, et se doter d'outils de pilotage.
- ➔ Construire des objectifs communs, tout en prenant en compte la diversité et les spécificités des entreprises.
- ➔ Structurer une offre de services globale, pour permettre de bien articuler les activités des entreprises de l'ESS et de communiquer sur cette offre.
- ➔ Formaliser et développer l'ensemble de la chaîne sur les filières, de l'amont à l'aval : structurer des partenariats, développer l'offre économique de l'ESS.
- ➔ Faire en sorte que les plus grandes entreprises, bien structurées, soient moteurs auprès des plus petites.
- ➔ Mutualiser des moyens et des outils à l'échelle du secteur : outils de gestion, outils de communication, formations, etc.

CRÉER ET ANIMER UN / DES RÉSEAU(X) DES ENTREPRISES DE L'ESS DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- ➔ Formaliser un/des réseau(x) – selon l'échelle territoriale – des entreprises de l'ESS dans le secteur des déchets. Centrer le réseau sur ce secteur dans un premier temps pour faciliter sa structuration, puis l'élargir à l'économie circulaire, les possibilités de coopération étant nombreuses avec les entreprises concernées par l'éco-conception, la consommation responsable, l'économie de la fonctionnalité, etc.
- ➔ Mettre en place une animation régionale, avec des moyens et un poste dédié, du ou des réseaux "ESS, déchets, économie circulaire" pour favoriser :
 - > la mise en réseau des acteurs, le décroisement
 - > l'échange d'expériences, la formation mutuelle des dirigeants, la mise en synergie de leurs compétences
 - > la confiance entre acteurs, la gestion des situations de concurrence, le travail en complémentarité et la solidarité
- ➔ Organiser des rencontres régulières pour favoriser l'interconnaissance, les mutualisations et coopérations, échanger des expériences, trouver des solutions communes à des problématiques collectives :
 - > départementales, inter-filières
 - > régionales, par filière
- ➔ Accompagner les projets de coopération entre entreprises de l'ESS

ENCOURAGER ET OUTILLER LES MUTUALISATIONS

- ➔ Rationaliser les moyens, optimiser les ressources des structures, renforcer les partenariats
- ➔ Explorer les possibilités de mutualisation :
 - > les postes (moyens humains)
 - > les fonctions support : gestion, comptabilité, RH...
 - > la veille : réglementations, marchés, concurrence, benchmark, technologies...
 - > les formations, banque de CV
 - > les parcours d'insertion, pour favoriser les poursuites de parcours
 - > la communication
 - > la commercialisation : la fonction commerciale, les circuits de commercialisation, les carnets clients, les lieux et supports de vente (boutique, showroom, Web...)
 - > les locaux (bureaux / stockage)
 - > le matériel : outils, véhicules, informatique et logiciels...
 - > la logistique
 - > les achats, les prestataires, les services opérateurs (téléphonie, énergie...)
- ➔ Accompagner les initiatives de mutualisation
- ➔ Outiller les initiatives de mutualisation, développer les solutions techniques adéquates

DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE ENTREPRISES DE L'ESS

- ➔ Développer les partenariats et les projets de coopération économique :
 - > Activités économiques, projets communs : co-traitance, sous-traitance...
 - > Création de groupements à l'occasion de réponse commune à appels d'offres et appels à projets
 - > Regroupement dans une structure commune, fusion
 - > Essaimage d'initiatives sur d'autres territoires
- ➔ Encourager et accompagner ces initiatives de coopération

S'INSCRIRE DANS LES DÉMARCHES TERRITORIALES DE COOPÉRATION (EIT, PTCE)

- ➔ Initier des dynamiques de coopération sur les territoires, entre entreprises de l'ESS, ainsi qu'avec les collectivités territoriales, les entreprises classiques, la recherche, les citoyens... pour ne pas rester dans l'entre-soi. C'est ce que permettent les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, regroupant ces acteurs autour d'une stratégie commune, et constituant des supports pour le développement d'initiatives de mutualisation et de coopération.
- ➔ Développer des projets communs sur un territoire donné, entre entreprises de l'ESS (et avec d'autres acteurs, a minima la collectivité territoriale : à partir d'un diagnostic des flux de déchets, de leur prise en charge ou non par des opérateurs, développer de nouvelles activités, optimiser le traitement de ces déchets. C'est le cadre de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), vouée à se développer fortement sur les territoires.

A noter que l'outil Ac'tif, porté aujourd'hui par la CCI 82 et demain par les autres CCI de Midi-Pyrénées et de France, permettra aux acteurs de l'ESS de faire recenser leur offre de services, les flux de déchets traités, et facilitera les démarches d'EIT, les coopérations en prenant connaissance des actions menées par les autres acteurs.

Le cas du groupe expérimental Toulouse Métropole

La démarche qui a été menée, visant à la structuration des entreprises de l'ESS dans le secteur de la gestion des déchets, s'inscrit dans une perspective régionale : le diagnostic sectoriel est régional, les actions menées en 2015 et 2016 sont et seront régionales.

Néanmoins, pour travailler le plan opérationnel, pour expérimenter l'accompagnement d'acteurs à coopérer au sein de ce secteur, la CRESS et les membres du Comité technique ont souhaité mettre en place une expérimentation sur un territoire circonscrit.

Le territoire choisi a été celui de Toulouse Métropole, là où la démarche avait été imaginée, avec les acteurs et les dispositifs d'accompagnement de ce territoire (Première Brique, Parcours Adress, DLA, mais aussi Synethic). C'est également un territoire qui compte de nombreux acteurs de l'ESS, et qui pouvait garantir une certaine diversité et une mobilisation suffisante.

Les enseignements, les actions, les outils issus de ce travail pourront soit bénéficier aux autres acteurs de la région, dans une logique d'essai, soit inclure les autres acteurs dans un second temps.

Les objectifs de cette expérimentation avec les acteurs est de :

- > Faire un état des lieux du secteur, de ses dynamiques, des besoins des entreprises.
- > Identifier les freins et leviers à la coopération.
- > Repérer des pistes potentielles de coopération, prioriser ces pistes.
- > Mettre en place un accompagnement, avec les dispositifs adaptés et en articulant leurs compétences, pour mettre en place ces coopérations.

Un groupe de travail a été mis en place, dont la composition, hormis un noyau dur, a été évolutive selon les rencontres et les disponibilités.

Comme conditions à la réussite de cette expérimentation, les acteurs ont mis en avant :

- > de travailler en amont sur l'interconnaissance,
- > de partir de pistes qui rassemblent en laissant de côté les points de divergence,
- > de mener une démarche pragmatique avec des ambitions raisonnables pour garantir la faisabilité,
- > de lancer une dynamique opérationnelle rapidement avec des premières actions de coopération.

Suite aux différentes réunions, des pistes de coopération ont émergé. Elles ont fait l'objet d'un travail :

- > de priorisation : en fonction de leur importance, de leur urgence, de leur faisabilité,
- > de caractérisation : les actions prioritaires ont été détaillées, rassemblant les idées des différents acteurs.

Cette partie présente la synthèse des pistes d'actions vers lesquelles les acteurs du groupe d'expérimentation ont souhaité s'orienter. Un accompagnement DLA a été lancé en novembre 2015 pour les aider à avancer sur ces pistes, en premier lieu la charte.

Le projet de coopération inclut quatre premières étapes prioritaires, à mettre en place dans cet ordre :

1) Co-construire une Charte des acteurs de l'ESS dans le secteur de la gestion des déchets

Cette charte a été considérée comme un préalable nécessaire à tout projet collectif, à la coopération entre acteurs.

Objectifs : poser les principes et les possibilités de coopération, le périmètre d'engagement / communiquer sur les spécificités et valeurs (ajoutées) de l'ESS.

[Actions menées en 2015 : lancement de l'accompagnement DLA sur la création de la Charte]

2) Définir et rendre visible l'offre de services de l'ESS dans la gestion des déchets

A partir du recensement des acteurs, il s'agira de créer des outils ad hoc et de les diffuser.

Objectifs : favoriser l'interconnaissance entre acteurs de l'ESS (et ainsi les possibilités de coopération), et visibiliser l'offre ESS auprès des partenaires potentiels hors ESS (et ainsi faciliter le développement économique).

[Actions menées en 2015 : réalisation du recensement et d'un annuaire]

3) Définir des pistes de mutualisation de l'offre, de la fonction de développement et commerciale

Objectifs : articuler l'offre ESS, mutualiser des ressources et des outils pour favoriser le développement des structures.

4) Travailler sur des actions et outils de communication

Objectifs : améliorer la visibilité et la crédibilité des structures de l'ESS dans le secteur de la gestion des déchets (et ainsi faciliter les coopérations et le développement économique).

Cibles : entreprises classiques, institutions, grand public.

[Actions menées en 2015 : création des fiches initiatives ; organisation d'un événement régional dans le cadre du Mois de l'ESS]

Les pistes de coopération ont été imaginées de la manière suivante :

A noter que les pistes 2 et 4 ("rendre visible l'offre de services" et "travailler sur des actions et outils de communication") ont été fusionnées : la première fait partie des actions de la seconde, mais doit être mise en place en amont.

Co-construire une Charte des acteurs de l'ESS dans le secteur de la gestion des déchets

Objectifs

- Assurer la visibilité et la crédibilité de l'ESS dans le secteur
- Créer des synergies entre les acteurs et aller vers une structuration du secteur
- Créer une identité commune
- Définir les valeurs, principes de fonctionnement, bonnes pratiques des structures de l'ESS, les défendre et les diffuser
- Poser les principes de coopération entre acteurs ESS – et les principes en cas de concurrence
- Définir le périmètre d'engagement de chacun dans la démarche collective
- Communiquer sur les spécificités et valeurs (ajoutées) de l'ESS

Freins

- Les effets de concurrence
- Une Charte trop conceptuelle / trop contraignante / qui enferme
- La capacité à contrôler le respect de la Charte
- Le temps nécessaire à l'élaboration de la Charte
- Le risque de nier les réalités de terrain, et les particularités de chacun

Leviers

- Fonction de catalyseur pour que les acteurs intègrent et s'approprient la démarche
- Fonction de sécurisation du partenariat
- Fonction de communication vers l'extérieur

Pistes d'action

- ➔ Bénéficier d'un accompagnement pour co-construire une charte entre acteurs
- ➔ Une charte générale (ESS / secteur de la gestion des déchets) ou une charte expérimentale sur un premier projet ?
- ➔ S'appuyer sur des chartes existantes comme modèles
- ➔ Définir les modalités d'animation et de contrôle du respect de la Charte

Définir des pistes de mutualisation de l'offre, de la fonction de développement et commerciale

Objectifs

- Faire un état des lieux de l'offre de services des entreprises de l'ESS (« qui fait quoi ») en amont
- Rendre visible cette offre : communication interne (auprès des acteurs de l'ESS) / et externe (auprès des partenaires actuels et potentiels, et du grand public).
- Mutualiser des ressources et outils pour favoriser le développement économique des structures
- Repérer les coopérations potentielles
- Articuler l'offre ESS par filière / entre filières ; par territoire / entre territoires
- Repérer de nouveaux gisements, trouver de nouveaux partenaires et clients

Freins

- Les différents niveaux de maturité des structures
- Les craintes liées à la concurrence
- La prise de risque : réticence à partager ses fichiers clients, circuits de commercialisation sans avoir de retour sur investissement

Leviers

- Créer la confiance pour permettre la coopération : les principes posés par la charte, qui permettra un engagement des acteurs notamment sur la question de la concurrence
- Créer un projet pilote avec quelques acteurs pour expérimenter la mise en application de la Charte
- Créer des conventions inter-structures pour sécuriser le partenariat en allant plus loin que la Charte
- Trouver un modèle économique sur cette mutualisation (viabilité économique, seuil de rentabilité)
- Favoriser le retour sur investissement pour les structures participantes

Pistes d'action

- ➔ Créer un / des outil(s) de communication sur l'offre ESS en matière de gestion des déchets (annuaire, plateforme Web...)
- ➔ Créer un outil de partage des fichiers partenaires / clients
- ➔ Créer des emplois partagés sur le développement, la commercialisation (*potentiellement, dans le cadre d'un groupement d'employeurs*)
- ➔ Expérimenter l'articulation de l'offre par la mise en place de coopérations concrètes entre structures ESS, dans une logique de filières

Par exemple : une entreprise repère un besoin chez un de ses clients, et l'oriente vers l'entreprise ESS compétente ; deux entreprises aux champs d'action complémentaires s'associent dans la réponse à un appel d'offres pour pouvoir répondre à l'ensemble des attentes du client ; une entreprise de l'ESS collecte un type de déchet qu'elle ne sait pas ou ne souhaite pas traiter, et fait appel à une entreprise de l'ESS compétente, etc.

- ➔ Faire de la prospective et repérer les besoins sur le territoire pouvant donner lieu à de nouvelles activités

Travailler sur des actions et outils de communication

Objectifs

- Améliorer la visibilité des acteurs / activités de l'ESS, faire connaître l'offre de services
- Renforcer la crédibilité de l'ESS et de ses acteurs : valoriser l'aspect "métier", les activités sur le marché, montrer le professionnalisme, le bon respect des réglementations, la qualité du travail réalisé...
- Sensibiliser, faire changer les mentalités, dépasser les idées reçues sur l'ESS
- Faire du lobbying organisé auprès des pouvoirs publics, pour peser sur les politiques publiques locales et nationales, les évolutions réglementaires
- Faire levier pour le développement économique des structures (gagner des « parts de marché »)
- Améliorer l'interconnaissance des acteurs de l'ESS, renforcer la coopération
- Mutualiser la communication des entreprises de l'ESS dans le secteur de la gestion des déchets
- Favoriser le recours des entreprises aux outils de communication

Cibles

Entreprises de l'ESS / Entreprises classiques / Institutions, pouvoirs publics, collectivités / Grand public

Pistes d'action

- ➔ Créer une stratégie et un plan de communication, en adaptant le message et l'outil à la cible
- ➔ Créer une identité commune : message et visuel
- ➔ Communiquer à la fois sur l'offre de services et sur la plus-value de l'ESS (valeurs, emplois...)
- ➔ **Campagne de communication / créations d'outils :**
 - ↪ **Slogan / label** pour rendre l'ESS immédiatement identifiable (exemple de l'artisanat : « première entreprise de France »)
 - ↪ Campagne de publicité : **affiches** 4X3...
 - ↪ **Flyers** présentant les acteurs et activités de l'ESS, mis à disposition du grand public dans les différentes entreprises et dans les événements
 - ↪ **Films** de présentation des structures (Cf. films du Parcours Adress).
 - ↪ Développer les **référéncements** dans les outils **institutionnels** concernant le secteur des déchets, s'appuyer sur la communication institutionnelle (gazettes, newsletters...)
- ➔ **Événements :**
 - ↪ Création de nouveaux événements spécifiques sur les territoires
 - ↪ Participer à des événements existants (comme le Mois de l'ESS ou la Semaine européenne de la réduction des déchets en novembre)
- ➔ **Portail Web / communication externe :**
 - ↪ Portail pratique et opérationnel, avec moteur de recherche par thématique et territoire
 - ↪ Recensement des acteurs de l'ESS (le « qui fait quoi »)
 - ↪ Offre marchande, produits en vente
- ➔ **Portail Web - outils collaboratifs / communication interne et mutualisation :**
 - ↪ **Bourse aux besoins / offres** entre structures (prêt de matériel, échange de compétences, formation, banque de CV...)
 - ↪ **Plateforme d'échange et de partage de matériel** (mise à disposition de véhicules...)
 - ↪ **Fonctions supports** : veille informative, emplois, appels d'offres / appels à projets...
 - ↪ **Forum** pour communiquer entre acteurs, échanger des idées, faire du réseau...
- ➔ **Lieux physiques**
 - ↪ Créer un/des lieu(x), zone(s) d'activité, boutique(s) rassemblant les acteurs ESS de la gestion des déchets

[Précaution : réglementation liée à l'utilisation de la publicité par des associations (risque de fiscalisation – règle des 4P)]

RESSOURCES

Des études, contributions, guides, outils qui pourront nourrir et orienter les réflexions des entreprises de l'ESS, des élus et techniciens des collectivités locales sur l'économie circulaire, la gestion des déchets et leurs liens avec l'ESS, afin de poursuivre le développement de cette économie qui propose un modèle de société plus solidaire et durable.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Agence de l'Environnement et de la
Maîtrise de l'Énergie
www.ademe.fr

Dossiers déchets / économie circulaire : www.ademe.fr/expertises

Economie circulaire : notions, Fiche technique, octobre 2014.

Chiffres-clés déchets, édition 2015

Réemploi, réparation et réutilisation, édition 2015

Panorama de la deuxième vie des produits en France, octobre 2014.

Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France, en partenariat avec l'Association des Régions de France, Décembre 2014.

Évolutions du comportement des français face au développement de l'économie circulaire, en partenariat avec le CREDOC, Juin 2014.

Vidéo « L'économie circulaire, du concept à l'action. Mobilisons-nous ! », Ademe Bourgogne, 2015.



AMORCE, Association nationale des
collectivités, des associations et des
entreprises pour la gestion des déchets,
de l'énergie et des réseaux de chaleur.
www.amorce.asso.fr

Guide « gestion déchets : partenariats entre les collectivités et les structures ESS », Série Juridique DJ 09, mars 2009.

55 questions - réponses pour favoriser le partenariat entre les collectivités « déchets » et les structures de l'économie sociale et solidaire, Série Juridique DJ 14, avril 2013.

Les compétences déchets des collectivités et leurs groupements, série juridique DJ17, juillet 2014.

Guide « l'élu et les déchets », édition 2014

Livre blanc « Déchets 2025 ». 32 propositions des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour une politique efficace à l'horizon 2025, octobre 2013.



www.avise.org

Dossier sur l'économie circulaire

Qu'est-ce que l'économie circulaire ? Infographie interactive avec Say Yess.

Fiche pratique « Créer son projet dans la filière du réemploi », Mars 2015.

Economie circulaire et innovation sociale. Étude de cas sur cinq initiatives socialement innovantes répondant aux objectifs de l'économie circulaire, en partenariat avec l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts, Septembre 2014.

La lettre nationale du Dispositif Local d'Accompagnement, spéciale "Economie circulaire", Novembre 2014.



www.cress-pdl.org

La place de l'Économie Sociale et Solidaire dans les éco-filières en Pays de la Loire, mars 2013.

Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises, septembre 2012.



<http://economiecirculaire.org>

Plateforme de connaissances et de coopération pour une économie circulaire, Bonnes pratiques, projets collaboratifs, actualités, communautés d'échanges.



www.ellenmacarthurfoundation.org

Schéma de l'économie circulaire

Rapport « Vers une économie circulaire. Arguments économiques en faveur d'une transition accélérée. » Note de synthèse.

Études de cas

Vidéo « L'économie circulaire : du consommateur à l'utilisateur », janvier 2013.

Vidéo « Repenser le progrès »



www.projetdeterritoire.com

Guide « Écologie industrielle et territoriale. Les collectivités actrices de la transition énergétique et écologique », 2010.

Développement économique. La transition énergétique, levier de développement territorial, juin 2015.



www.institut-economie-circulaire.fr

Qu'est-ce que l'économie circulaire ? Schéma.

Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ?, 2014.

Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ? Etude bibliographique, 2015.

L'économie circulaire, une trajectoire clé pour la lutte contre le dérèglement climatique, 2015.



Jeune Chambre Economique Française
Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

www.jcef.asso.fr

Kit de démarrage de l'économie circulaire



www.lagazettedescommunes.com

Dossier juridique sur les déchets à destination des collectivités locales
<http://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/les-dechets/>



lestablesrondes.ted.fr

Les tables rondes de Tarn & Dadou sur l'Economie Circulaire : synthèses



Ministère de l'écologie et du
développement durable
developpement-durable.gouv.fr

Dossier Prévention des risques > Gestion des déchets

L'économie circulaire dans la transition énergétique pour la croissance verte

L'économie circulaire, état des lieux et perspectives, Conseil général de l'Environnement et du développement durable, novembre 2014.

L'économie circulaire, un nouveau modèle économique, Commissariat général au développement durable, novembre 2014.

Comparaison internationale des politiques publiques en matière d'économie circulaire, Commissariat général au développement durable, Études et documents n°101, janvier 2014.

Écologie industrielle et territoriale : le guide pour agir dans les territoires,

Commissariat général au développement durable, Références, décembre 2014.

L'écologie industrielle et territoriale, un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique, Commissariat général au développement durable, Le point sur - Numéro 185 - Juin 2014.



www.oree.org

Dossier économie circulaire

L'économie circulaire au service de la préservation des ressources et du climat. Une approche flux et filières vers un écosystème territorial, septembre 2015

Le recueil cartographique des initiatives franciliennes en économie circulaire. 90 initiatives pour illustrer l'économie circulaire en Île-de-France. 2015

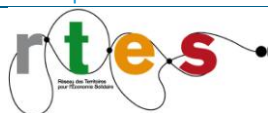
Fiches pratiques sur l'écologie industrielle et territoriale à destination des collectivités, 2014.

Le recueil d'expérience en écologie industrielle et territoriale, 2013



www.pourlasolidarite.eu

L'économie circulaire : changement complet de paradigme économique ?, Notes d'analyse, Novembre 2014.



<http://rtes.fr>

Economie circulaire, éco activités, et rôle de l'ESS. WebConférence en partenariat avec Idéal Connaissances, 8 décembre 2014.



www.france-universite-numerique-mooc.fr

Formation / MOOC : Economie circulaire et Innovation

L'économie circulaire : un désir ardent des territoires, Jean-Claude Lévy et Vincent Auzé, presse des Ponts, 2014.

Economie circulaire : l'urgence écologique ? Jean-Claude Lévy, Ed. Ponts et chaussées, janvier 2010.

L'économie circulaire : les enjeux économiques d'une transition écologique, Virginie SCHWARZ et Patrick SOUET (coord.), N° 76 - Octobre 2014, Les annales des Minimes.

L'Économie circulaire : comment la mettre en œuvre dans l'entreprise grâce à la reverse supply chain ?, Rémy LE MOIGNE, Fonctions de l'entreprise, 2014.

Dynamiques des filières de récupération-recyclage et écologie territoriale : l'exemple de la filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en Midi-Pyrénées, Bahers (J.-B.), Jaillet M.-C. et de Rouyer A. (dir.), thèse, 2012.

Économie sociale et gestion des déchets ménagers, Gillet (M.), *Reflets et Perspectives*, XLI, 2002/1.

Entreprise d'insertion et développement « durable », Glémain (P.), *Marché et organisations*, 2008/2 (N° 7).

Dossier « Déchets, une filière pour l'insertion », Madoui (L.), *La Gazette*, 16/02/2009.

OUVRAGES, REVUES, ARTICLES

ANNEXES

LEXIQUE

ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
AI	Association Intermédiaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS	Déchets Diffus Spécifiques ménagers
DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
DEEE	Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
EA	Entreprise Adaptée
EI	Entreprise d'Insertion
EIT	Écologie industrielle et territoriale
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ESS	Économie Sociale et Solidaire
IAE	Insertion par l'Activité Économique
MNU	Médicaments Non Utilisés
PTCE	Pôle Territorial de Coopération Économique
REP	Responsabilité élargie du producteur
RQ	Régie de Quartier
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société COopérative et Participative
SIAE	Structures de l'Insertion par l'Activité Économique
TLC	Textiles, Linge de maison et Chaussures
VHU	Véhicules Hors d'Usage

Ils ont participé à cette démarche coordonnée par la CRESS, et nous les en remercions :

Comité de suivi

- DIRECCTE Midi-Pyrénées
- Région Midi-Pyrénées
- Toulouse Métropole
- Caisse des Dépôts et Consignations
- ADEME
- ORDIMIP
- Les membres de la CRESS Midi-Pyrénées

Comité technique

- Toulouse Métropole (dispositif Première Brique, incubateur d'innovation sociale)
- Mouvement Associatif Midi-Pyrénées (dispositifs DLA régional / Parcours Adress)
- CLAP Midi-Pyrénées (dispositif DLA du territoire de Toulouse Métropole)
- Synethic (filière « Déchets – valorisation »)



Acteurs divers

- Les Conseils Départementaux du Gers et de l'Aveyron [Entretiens et ateliers]
- La Chambre des Métiers de la Haute-Garonne et les CCI Haute Garonne et Tarn-et-Garonne [Entretiens]
- Les DLA des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne [Ateliers départementaux]
- Coop'Action (coopérative d'activités et d'emploi, structure d'accompagnement) [Comité technique]
- La CRESS Languedoc-Roussillon [Fiches initiatives], la CRESS Bretagne [Benchmark]
- Les PTCE Ardaines et Florange E2i [Benchmark]
- Institut de l'Economie circulaire, SYDED 46, SMECTOM du Plantaurel, PALANCA, Veolia, La Clinique Pasteur [Journée régionale ORESS du 17 décembre]

Entreprises de l'ESS (Midi-Pyrénées)

Elles ont participé à des groupes de travail, des ateliers, des entretiens ; elles ont répondu à l'enquête par questionnaire ; elles ont contribué aux fiches initiatives ; elles ont activement participé à la journée événementielle du 17 décembre 2015 :

- AG2I / R2D2
- AGERIS 82
- Ami Bois d'Assier
- Association 4B
- Association le RELAIS
- Association Valorisation Expérimentation BRF
- AVEBRF
- Bigorre Solidarité
- Bois & Cie
- Centre d'Expérimentation de la Récup' et du Réemploi (CERR)
- Cler Verts / Organic Vallée
- Corudo
- D'arts & d'éco
- De la Ressource à la Clef
- Desbals Services (Régie de quartier)
- Divertcity
- Eco'cit
- Emmaüs Ariège
- Emmaüs Cahors
- Emmaüs Saint-Gaudens
- Emmaüs Toulouse
- Envie Midi-Pyrénées
- Envoi
- Greenburo
- Humus & Associés
- Iés
- Initiatives Environnement
- Inservest
- L'Envers
- La Belle Récup
- La Glanerie
- La Recup'rit
- La Remixerie
- L'Atelier Boîte à Outils
- Le comptoir des colibris
- Le Relais de Blagnac
- Le Relais 31
- Le Relais 32
- Le Relais 81
- Le Relais 82
- Les amis d'Emmaüs Carmaux
- Les Colin-Maillard
- Mitsa
- Mob'65
- Passerelle Nord Aveyron
- Picojoule
- Planet'Réemploi
- Pôle gersois de l'ESS
- PROGRESS
- Recobrada
- Recup'Actions 65
- Recyclerie du Rouergue
- Recyclo'bat
- Regain
- Régie de quartier Desbals Services
- Régie de quartier Montauban Services
- Régie inter-quartiers d'Albi
- Régie rurale de Lomagne
- Revivre Pays d'Oc
- Reynerie Services
- Roule ma frite 31
- SCIC Centre de tri (CTE) du Plantaurel
- Sensactifs
- Sésame
- SO Phenix
- Solidar meubles
- Terr'eau ciel
- Valoris
- Vertex

Périmètre statistique

En 2008, le périmètre statistique de l'ESS a été normalisé conjointement par l'INSEE, le CNCRES et la DIISES. Il est constitué d'une série de codes juridiques regroupés en quatre familles : Associations (associations lois 1901, 1908), Coopératives (coopératives d'usagers, de production, multisociétaires, d'entreprises et coopératives bancaires), Mutuelles (mutuelles de santé et prévoyance, mutuelles d'assurance), Fondations. Ce périmètre concerne les seules structures ayant une fonction d'employeur.

De ces regroupements juridiques sont exclues certaines activités (via leur code APE – activité principale exercée) : Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (APE 84), Organisations patronales et consulaires (APE 94.11Z), Syndicats de salariés (APE 94.20Z), Organisations religieuses (APE 94.91Z), Organisations politiques (APE 94.92Z).

L'utilisation de ce périmètre statistique offre une lecture cohérente et harmonisée entre territoires et au fil des années, tout en étant compatible avec d'autres sources de données.

L'observation des organisations de l'économie sociale et solidaire ayant, sous d'autres formes juridiques que celles incluses dans le périmètre d'observation de l'ESS, des activités d'insertion par l'activité économique, de commerce équitable, d'agriculture biologique, de finances solidaires, d'éco-construction, etc., relève de travaux complémentaires, ces activités n'étant pas identifiables comme telles dans la nomenclature d'activité française.

Ce périmètre est en cours de révision, pour inclure les sociétés commerciales reconnues comme étant des entreprises sociales par la Loi ESS du 31 juillet 2014.

Articulation des sources INSEE CLAP et DADS

La source INSEE CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) est utilisée depuis 2008 par le réseau des Observatoires de l'ESS pour déterminer les volumes régionaux et départementaux de l'ESS. Elle résulte de la mise en cohérence des sources DADS, URSSAF, MSA et des données de la fonction publique d'Etat. CLAP est la source utilisée pour fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal. Elle est donc devenue la référence pour les comptages par territoire des volumes d'entreprises et d'emplois.

La base DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) est utilisée pour les analyses en termes de structures d'emploi sur les indicateurs absents de la source CLAP (tranches d'âge, tailles d'entreprise...).

La présente publication articule ces deux sources d'information. Certaines données issues de CLAP et DADS sont absentes des tableaux et graphiques présentés. Elles sont soit égales à zéro, soit non significatives ou masquées par les règles prédéfinies par l'Insee de "secret statistique".

Ces données CLAP et DADS sont livrées systématiquement 2 ans après leur collecte, ainsi les données traitées dans ce document portent sur l'année disponible la plus récente.

Le réseau des Observatoires de l'ESS

L'Observatoire régional de l'ESS de la CRESS Midi-Pyrénées fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertise mis en place par les CRES(S) et le CNCRES.

Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer leurs fonctions d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective.

Ils ont pour objectifs :

- d'observer le dynamisme atypique des entreprises de l'ESS en matière de création d'établissements et d'emplois,
- de définir et mesurer les richesses (économiques, sociales, culturelles...) générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques,
- d'améliorer les conditions d'observation quantitative et qualitative de l'ESS afin de disposer de données fiables et pertinentes pour alimenter la réflexion prospective et permettre d'orienter les choix stratégiques des entreprises et organisations de l'Economie sociale et solidaire, ainsi que l'action publique en faveur du développement économique et social.

L'Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire Midi-Pyrénées

En 2010, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Midi-Pyrénées a créé un Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire pour contribuer à connaître, faire connaître et reconnaître l'ESS en région et favoriser son développement.

« *L'Observation au service de l'Action* » : il met son expertise au service de projets transversaux. Les productions et analyses étant des leviers à la mise en place d'actions et de projets, cet outil sert de support à l'action de la CRESS, des acteurs de l'ESS et des pouvoirs publics.

Offre de services :

- Etudes thématiques et territoriales (données de cadrage, études qualitatives, diagnostics territoriaux, enquêtes par questionnaire, notes de conjoncture, baromètres)
- Conseil (qualification de l'information, appui méthodologique)
- Outils d'aide au pilotage, à la décision et à l'animation territoriale
- Repérage des acteurs de l'ESS, production de bases de données
- Communication : publications, conférences, diffusion de l'information

Publications de l'Observatoire :

- Fiches initiatives « Economie circulaire et gestion des déchets » (catégorie PROTEGER), 2015
- Note de conjoncture de l'ESS Midi-Pyrénées 3T11-2T15, n°2, Décembre 2015
- Les chiffres régionaux de l'Economie Sociale et Solidaire, Août 2015
- Note de conjoncture de l'ESS Midi-Pyrénées 1T11-4T14, n°1 Juillet 2015
- Portrait de territoire Economie Sociale et Solidaire. Le Pays du Val d'Adour, 2015
- Baromètre conjoncturel de l'ESS Midi-Pyrénées, n°1 Octobre 2014
- Baromètre conjoncturel de l'ESS Toulouse Métropole, n°1 Octobre 2014
- Panorama de l'Economie Sociale et Solidaire en Midi-Pyrénées, 2014
- Panorama de l'Economie Sociale et Solidaire Les départements en Midi-Pyrénées + 8 Panoramas départementaux de l'ESS, 2014
- Focus #4. L'Economie Sociale et Solidaire, actrice des territoires et du développement local en Midi-Pyrénées, 2013
- Focus #3. Emploi, métiers et conditions d'emploi dans l'ESS en Midi-Pyrénées, 2013
- Focus #2. L'emploi des jeunes dans l'ESS en Midi-Pyrénées, 2013
- Focus #1. L'égalité professionnelle Femmes-Hommes dans l'ESS en Midi-Pyrénées, 2013
- Panorama de l'Economie Sociale et Solidaire en Midi-Pyrénées, 2012
- Panorama de l'Economie Sociale et Solidaire en Midi-Pyrénées, 2010

Les Panoramas régionaux de l'ESS



Les Panoramas départementaux de l'ESS



Les Baromètres conjoncturels et Notes de conjoncture de l'ESS



Les Focus thématiques



Les Fiches Initiatives



cress

Chambre Régionale de
l'Economie Sociale et
Solidaire de Midi-Pyrénées

Publication réalisée par :



70, boulevard Matabiau – 31000 TOULOUSE
tél : 05 62 16 65 50

Elvire de Almeida-Loubière, **Présidente**
Patricia Eon, **Directrice**

Aurélie Zussy-Stirer, **Chargée de projets Observatoire**
tél : 05 62 16 65 52, a.zussy.stirer@cress-midipyrenees.org

Disponible en téléchargement sur www.cress-midipyrenees.org (rubrique Observatoire)

Avec le soutien de :

